



# PROCES-VERBAL 68<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE

En instance d'adoption



## Sarlat-la-Canéda - 6 et 7 juin 2008



## LISTE DES PERSONNES PRESENTES

### LIGUES REGIONALES METROPOLITAINES ET D'OUTRE-MER

#### **1. ALSACE (149 Voix)**

M. Georges MEYER	(T)	50 voix
M. André TROESCH	(T)	50 voix
Mme Isabelle BROGLY	(T)	49 voix
M. Patrick KURTZ	(S)	
M. Michel MALBLANC	(S)	

#### **2. AQUITAINE (184 Voix)**

M. Jean-Pierre LYONNAZ	(T)	62 voix
M. Noël RENAUDAT	(T)	61 voix
Mme Monique DARDAUD	(T)	61 voix

#### **3. AUVERGNE (65 Voix)**

M. Pascal CAUMEL	(T)	33 voix
M. Jean-Charles SIMON	(T)	32 voix

#### **4. BOURGOGNE (80 Voix)**

M. Guillaume BAROIN	(T)	27 voix
M. Thierry GUENEAU	(T)	27 voix
Mme Marie Anne DEMPTOS	(T)	26 voix

#### **5. BRETAGNE (284 Voix)**

M. Daniel KARBOVIAC	(T)	95 voix
M. Daniel LAMIRAND	(T)	95 voix
M. Pierrick HAMON	(T)	94 voix

#### **6. CENTRE (93 Voix)**

Mme Florence BAIGNET	(T)	47 voix
M. Michel MARTIN DOUYAT	(T)	46 voix

#### **7. CHAMPAGNE-ARDENNE (32 Voix)**

Mme Christine DANCOT	(T)	16 voix
M. Serge CORVISIER	(T)	16 voix

#### **8. CORSE (15 Voix)**

M. Dominique EXIGA	(T)	15 voix
--------------------	-----	---------

#### **9. COTE D'AZUR (164 Voix)**

M. Alain MORILLO	(T)	55 voix
M. Gérald HENRY	(T)	55 voix
M. Eric CHASSAGNARD	(T)	54 voix

#### **10. FLANDRES (238 Voix)**

M. Didier DECONNINCK	(T)	80 voix
M. Jean-Pierre COISNE	(T)	79 voix
M. Pierre-Yves VANALDERWELT	(T)	79 voix

#### **11. FRANCHE-COMTE (16 Voix)**

M. Jean-Jacques GAUTHIER	(T)	16 voix
--------------------------	-----	---------

#### **12. GUADELOUPE (41 Voix)**

Melle Agnès RAMIER (T) 41 voix

#### **13. GUYANE** (Non représentée – Excusée)

#### **14. ILE DE FRANCE (573 Voix)**

M. Jean-Louis LARZUL	(T)	191 voix
M. Michel BOURREAU	(T)	191 voix
M. Philippe VENDRAMINI	(T)	191 voix
M. Alain DE FABRY	(S)	
M. Arnaud PRIGENT	(S)	
Mme Brigitte CERVETTI	(S)	
Melle Sandrine DELAMARRE		

#### **15. LANGUEDOC-ROUSSILLON (190 Voix)**

M. Daniel MINNE	(T)	64 voix
M. Robert SERRANO	(T)	63 voix
M. Ram MARIUS LE PRINCE	(T)	62 voix

#### **16. LA REUNION (68 Voix)**

Mme Lucie BAWEDIN	(T)	68 voix
-------------------	-----	---------

#### **17. LIMOUSIN** (Non représentée)

#### **18. LORRAINE (140 Voix)**

M. Jacques BICHAT	(T)	70 voix
M. Albert CHARPENTIER	(T)	70 voix
M. Pierre MERCIER		

#### **19. MARTINIQUE (28 Voix)**

M. Jean-Jacques PUJAR	(T)	28 voix
M. Paul ADELE AMELIE	(S)	

#### **20. MAYOTTE** (Non représentée)

#### **21. MIDI-PYRENEES (110 Voix)**

M. Jackie BOSCA	(T)	37 voix
M. Christian ROSCOUET	(T)	37 voix
M. Laurent DANIEL	(T)	36 voix

#### **22. BASSE-NORMANDIE (69 Voix)**

Melle Nathalie VALLOGNES	(T)	35 voix
M. Christophe ROHEE	(T)	34 voix

#### **23. HAUTE-NORMANDIE (75 Voix)**

M. Christophe CHARTREUX	(T)	25 voix
M. Jean-Paul DUBIER	(T)	25 voix
M. François DESHAYES	(T)	25 voix
M. Sylvain GILBERT	(S)	

#### **24. NOUVELLE-CALEDONIE** (Non représentée)

#### **25. PAYS DE LA LOIRE (285 Voix)**

M. Claude GANGLOFF	(T)	95 voix
M. Christian RETAILLEAU	(T)	95 voix
M. Jean-Michel QUENTIN	(T)	95 voix

#### **26. PICARDIE (59 Voix)**

M. Frédéric DUBOIS	(T)	30 voix
--------------------	-----	---------

M. Benjamin BENOIST (T) 29 voix

**27. POITOU-CHARENTES (121 Voix)**

M. Didier SAPIN-GUILBARD (T) 61 voix

M. Jacques DESCHAMPS (T) 60 voix

M. Damien SALLE

**28. PROVENCE (157 Voix)**

M. Alain BUHLER (T) 53 voix

M. Michel GUEVENOUX (T) 52 voix

M. Jean BAILLY (T) 52 voix

M. Alain ARIA (S)

**29. RHONE-ALPES (323 Voix)**

M. Hervé GOLFETTO (T) 65 voix

Mme Sylvie PICARD (T) 65 voix

M. Jacques DESPORTES (T) 65 voix

Mme Aline GEMISE-FAREAU (T) 64 voix

Mme Véronique FRELAT (T) 64 voix

M. Georges CORDIER

**30. WALLIS ET FUTUNA (Non représentée)**

**31. LES ILES DU NORD (Non votant)**

M. Nicolas BENJAMIN

**32. ST PIERRE ET MIQUELON (Non représentée – Excusée)**

**COMITE DIRECTEUR FEDERAL**

**Bureau Exécutif**

M. Gil PELLAN	Président
M. Daniel MURAIL	Secrétaire Général, Secrétaire de Séance
M. Jean-Philippe LACHAUME	Vice-Président, en charge des relations juridiques
M. Eric TANGUY	Secrétaire Général Adjoint
M. Christian ALBE	Trésorier Général
M. Laurent MOREUIL	Vice-Président, Chargé du Beach Volley ; Trésorier Général Adjoint
M. Robert FLANDIN	Chargé de Mission
M. André GLAIVE	Chargé de Mission auprès du Bureau Exécutif
M. Pierre COQUAND	Président de la Ligue Nationale

**Membres**

M. Jean-Charles BADIN	Administrateur Fédéral
M. Maurice BOISSEAU	Administrateur Fédéral
M. Jean-Claude BOUR	Administrateur Fédéral
M. Serge DELOUTRE	Administrateur Fédéral
Mme Valérie DELOUTRE	Administrateur Fédéral
Mme Claude DENGREVILLE	Administrateur Fédéral
M. Richard GOUX	Administrateur Fédéral
Mme Isabelle LALANNE	Administrateur Fédéral
M. Jean PERIOU	Représentant de la LNV

**AUTRES PRESENCES**

M. Georges GUILLET	Président de la Commission Electorale/Assemblée Générale
M. René CORNIC	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
M. André FROGER	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
Melle Juliette FABIS	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
Mme Edith CHABUEL	Présidente de la CDLAD d'Appel
M. Jean-Pierre FLEUTIAUX	Chargé des Relations avec les Fédérations Affinitaires, Scolaires et le Sport en Entreprise
M. Jean-Pierre MELJAC	Président de la Commission Centrale Sportive
M. André LECLERCQ	Membre du Conseil d'Administration de la FIVB
Mme Jocelyne MAHIEU	Commissaire aux Comptes
M. Bernard DORIN	Membre de l'AIFVB
M. Michel COGNE	Directeur Technique National
M. Mickaël NAYROLLE	Directeur Technique National Adjoint
M. Thierry BOLOMEY	Informaticien
Melle Florence BLANCHARD	Juriste
Melle Sylvie PROUVE	Secrétaire de Direction
Mme Chrystèle SIBILLA	Assistante du Président

### EXCUSES

M. Philippe BEUCHET	Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Melle Hélène GROC	Vice-Présidente, Chargée de la Communication
M. Jean-Paul ALORO	Représentant de la LNV
M. Francis DRUENNE	Administrateur Fédéral
Mme Dominique MAINGUY-GOASDOUE	Administrateur Fédéral
M. Patrick RACHARD	Administrateur Fédéral
M. Thibaud SARRAZIN	Vice-Président, Chargé du Marketing
M. Jacques SHAW	Administrateur Fédéral
Melle Brigitte TROUILLET	Administrateur Fédéral
M. Patrick VARACHAUD	Administrateur Fédéral
M. Gilles GAUPP	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
M. Pierre JEANROT	Président de la Commission Fédérale d'Appel
M. Gauthier MOREUIL	Président de la Commission des Agents Sportifs
M. Jean-Luc LEROUX	Président de la CNCG
M. Luc AMINTAS	Président du Comité des Vœux

**VENDREDI 6 JUIN 2008**

Ouverture de séance à 14H30.

**I) OUVERTURE D'ALLOCATION DU PRESIDENT DE LA LIGUE D'AQUITAINE  
(TEXTE INTEGRAL)**

*« Chers Collègues,*

*Président du Comité de la Dordogne et de la Ligue d'Aquitaine je vous souhaite la bienvenue à Sarlat.  
Monsieur le Président de la Fédération Française de Volley-Ball, nous sommes particulièrement satisfaits du  
choix du lieu de cette 68<sup>ème</sup> Assemblée Générale.*

*En ces lieux, le Volley-Ball, n'est pas roi, il existe et il vit.*

*Sarlat est certainement la ville médiévale la plus connue de notre département, même si des villes comme  
Périgueux et Bergerac méritent le détour.*

*Je vous invite au cours de votre séjour à consacrer du temps à la visite de la vallée de la Dordogne et de la  
Vézère. Vous y trouverez de sublimes paysages, de multiples châteaux, des sites troglodytes, des villages  
médiévaux.*

*Berceau de la préhistoire, le département de la Dordogne, plus connu sous l'appellation « Périgord »,  
cherche son équilibre touristique entre le passé et la vie moderne.*

*L'Aquitaine, région aux multiples facettes allant de 330 km de plages, à la chaîne des Pyrénées, en passant  
par les bastides de l'Agenais, aux collines du Périgord. L'Aquitaine allie le bon vivre avec ses vins réputés et  
sa gastronomie.*

*La Ligue d'Aquitaine est composée des 3 plus grands départements de France sur les 5 qui la composent, La  
Gironde, les Landes, la Dordogne puis les Pyrénées Atlantiques et le Lot et Garonne.*

**Et le volley-Ball dans tout ça ?**

*L'Aquitaine c'est : 4500 licenciés, 76 Clubs, 2 Pôles Espoirs, une activité Beach Volley, l'ensemble sur un très  
grand territoire. La diversité de nos Clubs en fait un atout et, parfois, un frein au développement. Nous  
avons connu des difficultés, comme cela arrive parfois, avec une mise sous tutelle voici 6 ans.*

*Accompagné d'Isabelle LALANNE, et d'une équipe dévouée, nous avons reconstruit et su gagner la confiance  
de nos partenaires, aidés par nos plans d'actions établis et suivis. Le temps est venu à l'orée de la prochaine  
olympiade de rebâtir un nouveau plan d'action qui sera, à n'en pas douter, différent, compte tenu des  
nouvelles orientations ministérielles, fédérales, régionales et du développement durable qui sera à prendre  
en compte dans notre espace régional.*

*Il nous faudra un plan audacieux, participatif entre Clubs et Comités qui réponde à nos ambitions dans un  
cadre économique équilibré. Nous jouerons notre rôle sans détour, mais, seule, la Ligue ne pourra pas  
répondre à toutes ces exigences.*

*Le Comité de la Dordogne, qui vous accueille, est composé de 10 Clubs répartis sur l'ensemble du  
département. Il compte près de 400 licenciés. C'est difficile, mais nos bénévoles, nos joueurs ne rechignent  
pas sur les déplacements, qui peuvent aller jusqu'à 9 h entre St Jean de Luz et Sarlat.  
Ils contribuent à leur manière à la vie fédérale.*

*A la Ligue et au Comité nous sommes équitablement répartis entre les féminines et les masculins et, Madame la Directrice de la jeunesse et sports, je ne doute pas que vous y soyez sensible.*

*Le club de Sarlat est un Club ancien qui a évolué en nationale 3.*

*La ville de Sarlat vient de prendre possession d'un très beau gymnase. Nous allons être en mesure de demander des terrains de sable pour la pratique du Beach Volley. Cette activité donne vie au Volley-Ball pendant les beaux jours. Ceux-ci ne manquent pas à Sarlat.*

*Nous ferons en sorte de présenter un dossier sérieux et réaliste qui n'engagera pas le déficit du budget municipal.*

*Claude GAILLARD, Président du CDOS, nous soutient notamment dans des organisations. Il nous honore chaque fois que l'occasion lui en est donné. Issu professionnellement du milieu sportif, nous pouvons bénéficier de ses qualités de gestionnaire.*

*Le CROS, dont je fais partie, joue un rôle actif au sein du sport aquitain. Il est toujours à la pointe des évolutions possibles, notamment en formation et communication. Il est étroitement impliqué dans l'organisation d'un salon conforexpo sur Bordeaux qui dure 10 jours et où une place majeure est faite au sport. Le Volley-Ball y est particulièrement bien reçu puisqu'il dispose d'un espace pour le Beach Volley.*

*Nous y pratiquons maintes animations, démonstrations et même compétitions. A la demande de son Président et surtout de Monsieur Christian CHARTIER. J'ai durant ces 2 dernières années été sollicité pour animer des ateliers où participent l'ensemble des Ligues. Le premier sur les plans d'action, le second plus délicat, et à la Fédération nous le savons bien car c'est souvent un sujet qui fâche « La relation, le rôle et la lettre de mission des Conseillers Techniques entre Fédérations, Direction régionales jeunesse et sports et les Ligues ».*

*Madame la Directrice Départementale de la Jeunesse et des Sports, je vous remercie d'être toujours à notre écoute. Certes, nous attendons toujours davantage, non pas de vos services, mais de vos aides financières qui contribuent grandement à nos formations. Mais je sais les difficultés qu'il vous faut gérer et surtout, nous sommes inquiets d'un devenir incertain que nous déplorons.*

*La Direction Régionale de la Jeunesse et des sports nous fait confiance et, je dois le dire, c'est un plaisir d'échanger avec son Directeur Régional, qui ne manque pas de nous conseiller et de nous soutenir chaque fois que nous le sollicitons pour conduire au mieux le Volley-Ball et le Beach Volley régional.*

*Une Direction régionale de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, cette future organisation sera-t-elle efficace pour le sport de masse ?*

*Aujourd'hui, demain, il faut que les Comités se positionnent sérieusement sur le dispositif d'accompagnement éducatif. Nos compétences sauront-elles répondre à ce nouveau dispositif ? De mon point de vue, le Volley-Ball doit répondre présent.*

*La répartition des fonds CNDS qui sera plus orienté vers des Clubs plus importants.*

*Voilà bien des questions qui nous interpellent dans la gestion des Comités et de la Ligue dans le cadre de notre développement.*

*Le Conseil Régional Aquitain, ne soutient pas l'emploi. Une réflexion est, je pense, menée sur ce chapitre. C'est compliqué pour la Ligue dans ces conditions de professionnaliser des agents dont l'utilité est indispensable en rapport avec notre seuil de pratiquants.*

*Néanmoins, le Conseil Régional nous apporte son soutien en bien des domaines : transports, aides aux familles, médical, équipements, manifestations régionales, Beach Volley.*

*Il assure presque en totalité l'animation d'une caravane Beach-Volley-Play qui parcourt l'Aquitaine en 15 étapes durant l'été et qui permet d'afficher le Volley-Ball dans les plus grands sites touristiques, ce qui contribue à une communication pour la Ligue et ses Comités, mais aussi pour notre Fédération.*

*Hélas, pour notre Ligue, je ne vous parlerai pas du plus haut niveau. J'ai travaillé en son temps, aidé par le Directeur Technique National, sur le sujet de mutualisation des énergies avec nos Clubs par bassins économiques. Trop tôt sans doute, mais pas inutile car, aujourd'hui, des frémissements se font sentir.*

*Sur Périgueux, un complexe palais des sports vient d'être terminé et pour conclure, il me serait, avec mes équipes, fort agréable d'organiser un match du meilleur niveau dans ce département.*

*J'en termine en remerciant Lynda, Présidente du Club de Sarlat, Alain PASSIGNAT, chargé de cette organisation, nos partenaires : Casal Sport, Casino, Actéis, le Conseil Général, Le Conseil Régional et surtout la Mairie de Sarlat qui nous ont permis d'organiser cette assemblée.*

*Merci à Daniel MURAIL et à Sylvie PROUVÉ pour leur contribution éclairée.  
Travaillons ensemble pour le Volley-Ball  
Merci de votre écoute ».*

## **II) DISCOURS DE BIENVENUE DU PRESIDENT DE LA FFVB (TEXTE INTEGRAL)**

*« Monsieur le Président de la Ligue d'Aquitaine,  
Madame la Directrice Départementale Jeunesse et Sports,  
Monsieur le Conseiller Général du Département de Dordogne,  
Monsieur le Vice-Président du CROS d'Aquitaine,  
Monsieur le Président du Cros Départemental de Dordogne,  
Madame la Présidente du Club de Sarlat,  
Chers amis.*

*J'ai beaucoup de plaisir de vous retrouver ici et de satisfaction que vous ayez décidé l'année dernière à Bagnoles de l'Orne de venir tenir l'Assemblée Générale 2008 ici même dans cette superbe ville, dans cette superbe région qu'est le Périgord. Je ne vous cacherai pas, chers amis, je m'adresse plus particulièrement aux locaux. C'est vrai que lorsqu'il a fallu prendre la voiture hier soir un peu tard, on sait dit pourquoi a-t-on choisi Sarlat, 400, 500, 600 kms, quand même on va arriver dans la nuit. Néanmoins, le parcours a été rapide et notre satisfaction a été totale quand nous avons les uns et les autres découvert votre superbe ville, j'allais presque dire, quitte à me fâcher avec les habitants de Périgueux qui est la capitale du Périgord. C'est vrai que, quelque part, nous avons fait le bon choix de Sarlat parce que c'est une ville à fort caractère qui sans nul doute marquera notre discipline et le Volley-Ball Français. Ville connue nationalement, internationalement comme ville d'art et d'histoire, comme cité médiévale, comme un des plus beaux fleurons et un des nos plus beau village de France, ville à forte dimension touristique. Mais ville qui, très certainement pour nous dirigeants du Volley-Ball et je n'en doute pas un seul instant restera demain soir, tout du moins je l'espère, comme étant une ville qui marquera à nouveau un véritable palier pour le développement de notre discipline.*

*C'est une ville qui en plus est située au cœur d'un pays auquel je ne doute pas que le Volley-Ball s'inspire et s'identifie, Le Périgord. Regardons les brochures présentant la belle région du Périgord, on peut voir que très intelligemment, vous avez les uns et les autres mis en évidence et en valeur toutes les facettes, toutes les caractéristiques de votre Périgord qui vous est cher. Un Périgord blanc, un Périgord noir, un Périgord vert, un Périgord pourpre. J'ai envie de dire quelle belle référence pour le Volley-Ball français. Volley-Ball qui depuis quelques années a décidé de faire sa mutation confortée et confirmée lors de nos états généraux de Janvier, de nous intéresser, non pas à une forme de Volley-Ball mais à toutes les formes de pratiques de notre discipline. Et c'est un des nombreux paris, un des nombreux challenges que les dirigeants du Volley-Ball français ici présents ont décidé de relever, de s'intéresser et de développer le Volley-Ball bien sûr de compétitions, mais aussi de s'intéresser plus particulièrement au Volley-Ball loisirs, au Volley-Ball détente, au Beach Volley, à l'Handi-Volley, quelques marques de notre discipline qui feront sans nul doute dans quelques années référence quant au développement de cette discipline.*

*Merci beaucoup Yves de nous avoir convaincu de venir ici à Sarlat et je ne peux m'empêcher là aussi à cet instant de m'associer complètement aux remerciements qui ont été adressés par Yves LABROUSSE, Président de la Ligue, à celles et ceux qui depuis plusieurs semaines se sont mobilisés pour que cette Assemblée Générale se déroule dans les meilleures conditions. La Présidente, bien sûr du club de Sarlat, club dynamique mais qui a fait le choix comme beaucoup d'autres d'ailleurs, de s'intéresser, de se développer essentiellement autour du Volley-Ball loisirs mais qui sans nul doute, après le passage de tous les dirigeants du Volley-Ball Français trouvera là de l'inspiration pour une toute nouvelle dynamique pour le club de Sarlat, et sans nul doute qui permettra peut-être dans quelques années d'avoir un Sarlat Volley-Ball de dimension nationale, en tous cas Madame la Présidente, c'est tout ce que nous vous souhaitons.*

*Mais de l'autre côté, je voulais aussi remercier, vous ne m'en voudrez pas, je vais faire référence un peu à mon passé de dirigeant et de volleyeur, remercier une personne qui est ici dans cette salle qui a largement contribué à l'organisation de cette manifestation et comme j'ai longtemps travailler à ses côtés quand il était dans ma région de Bretagne, je voulais remercier tout particulièrement Alain PASSIGNAT et son épouse pour avoir dépensé son énergie sans compter pour que cela se passe remarquablement bien comme à chaque*

*fois qu'Alain PASSIGNAT organisait il y a quelques années un événement pour le Volley-Ball. Merci Alain, merci chers amis.*

*Vous ne m'en voudrez pas avant de rentrer bien sûr tout à l'heure dans une intervention plus volleyballistique d'interpeller quand même les gens qui sont ici à mes côtés, Madame la Directrice, Monsieur le Conseiller Général, mes collègues responsables du mouvement sportif aquitain, de m'interroger et d'être très inquiet. Nous dirigeants du Volley-Ball, nous avons fait le choix d'assumer et d'assurer complètement la mutation de notre discipline pour que cette discipline soit en capacité de répondre aux formidables mutations que nous avons dans notre environnement. Néanmoins, nous pouvons avoir la meilleure des volontés, une énergie considérable à mettre à la disposition de nos clubs et de nos instances, nous avons besoin aussi de soutien même si on nous recommande très chaleureusement, très chaudement de nous intéresser de plus en plus au secteur privé, vous le savez bien, Madame la Directrice, Monsieur le Conseiller Général, que nous ne pouvons pas nous dirigeants du mouvement sportif continuer à assumer notre développement sans le soutien indéfectible des instances, que ce soit du gouvernement et de l'état mais aussi des instances régionales et départementales. Et vous me permettez de tirer la sonnette d'alarme face aux décisions qui viennent d'être prises même si nous pouvons les comprendre. Nous sommes français comme tout le monde. Nous ne devons de participer bien sûr à l'effort de solidarité nationale, mais je ne pense pas un seul instant que ça soit sur le mouvement sportif qu'il y ait beaucoup de choses à gagner. Quant sur un budget de l'état qui consacré aux sports depuis de nombreuses années ne dépasse pas 0,2% du budget de l'état, 0,2% même s'il n'est pas suffisant nous a quand même permis de réaliser tous sports confondus un certain nombre de développement.*

*Quand on voit aujourd'hui que d'une façon drastique, d'une façon péremptoire, on nous impose des baisses qui vont de l'ordre pour certaines fédérations de moins 2% pour celles qui ont le plus de potentiel de médailles à moins 35 pour d'autres, c'est permettez-moi de vous le dire, totalement intolérable et particulièrement inquiétant pour l'avenir de la pratique sportive. Alors, je veux bien qu'il nous faille collectivement faire l'effort de la solidarité nationale mais aussi il serait quand même judicieux qu'à un moment donné les dirigeants du mouvement sportif arrêtent d'être baladés. Si d'un côté l'état pour des raisons qu'on connaît bien se désengage, il est grand temps que les autres collectivités territoriales sans lesquelles nous ne pouvons rien faire, le Conseil Régional, le Conseil Général, chacun avec ses propres compétences, il est indispensable que ses deux collectivités territoriales importantes dans la vie des français, ces deux collectivités territoriales doivent se positionner très clairement pour soutenir dans leurs champs de compétences le sport et le mouvement sportif. C'est un cri d'alarme que je ne peux m'empêcher de vous adresser et je ne peux m'empêcher non plus de vous dire combien il faut être vigilant notamment alors qu'on nous recommande d'aller vers le secteur privé .*

*Un parlementaire a fait passer subrepticement avant hier à l'assemblée nationale un dispositif de lois, pour faire en sorte que le secteur professionnel et le secteur de haut niveau deviennent une entité à part entière en occultant totalement le mouvement sportif que nous représentons.*

*Permettez-moi de vous dire que c'est parfaitement inacceptable et que face à ce type de situation c'est le sport en général qui pourrait être en difficulté demain. Je ne suis pas là pour être particulièrement alarmiste mais vous me permettez au nom des dirigeants du Volley-Ball français de me servir de cette tribune pour vous sensibiliser aux problèmes et aux inquiétudes qui sont les nôtres. Merci beaucoup, merci de votre présence Madame la Directrice, merci Messieurs les élus, et puis nous continuerons tout à l'heure bien sûr nos travaux ».*

*(Applaudissements)*

Discours de Mme Martine MOUZAT, DDJS Dordogne

Discours de M. Christian CHARTIER, Vice-Président du CROS d'Aquitaine représentant M. Jean-Claude LABADIE

Discours de M. Jean Fred DROIN, Conseiller Général du Canton de Sarlat représentant M. Bernard CAZEAU

Remise des cadeaux aux élus locaux par le Président.

Maillot de l'Equipe de France et fanion remis à M. Yves LABROUSSE, Président d'Aquitaine.

Maillot de l'Equipe de France remis à Melle Lynda POURCHET.

Maillot de l'Equipe de France remis à M. Alain PASSIGNAT.

Suspension de séance.

### **III) DISCOURS D'ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA FFVB (TEXTE INTEGRAL)**

« Chers amis,

*Nous avons ouvert très officiellement tout à l'heure notre Assemblée Générale de la Fédération Française de Volley-Ball. Je tenais à nouveau bien sûr à remercier Yves pour la qualité de son accueil en votre nom, Yves LABROUSSE, Président de la Ligue d'Aquitaine et bien sûr à nouveau associer à ses remerciements toutes celles et ceux qui ont travaillé pour faire en sorte que ce séjour se déroule de la meilleure façon possible.*

*Il est de tradition que le Président de la Fédération ouvre nos travaux par une intervention qui est une intervention plus politique et sur la stratégie développée par la Fédération au cours bien sûr de son mandat mais surtout en se mettant en situation de perspectives. Et depuis que je suis arrivé ici à Sarlat hier soir, j'ai été amené à rencontrer beaucoup d'entre vous, à saluer bon nombre de dirigeants qui m'ont demandé très gentiment comment j'allais. J'étais un peu surpris mais ils insistaient. Tu vas bien Président, la santé est bonne, l'Assemblée Générale va bien se passer ? J'étais quand même un petit peu interloqué, qu'est ce qu'ils leur arrivent, comment se fait-il qu'ils soient autant attentionnés à la santé morale, physique et psychologique du Président de la Fédération. Et bien, je vous rassure, je suis en très bonne santé, je suis ravi de vous retrouver et que c'est pour moi un vrai moment de bonheur. Je vous rassure si vraiment il y en avait un d'entre vous qui avait une quelconque inquiétude et bien pas de problème, vous pouvez être rassuré. Et c'est un immense plaisir pour une raison fort simple, c'est que comme vous je partage la même passion et la même motivation que celle que vous pouvez avoir pour nos deux disciplines le Volley-Ball et le Beach Volley.*

*Donc vous ne m'en voudrez pas, je vous rassure, vous ne pourrez pas me priver de ce plaisir pendant deux jours de parler de Volley-Ball et du développement de cette discipline. Néanmoins plus sérieusement pour revenir à nos propos, c'est vrai que cette Assemblée Générale de Sarlat, 4<sup>ème</sup> Assemblée Générale que je peux présider et animer et qui est traditionnellement dans la vie de notre discipline toujours une Assemblée Générale importante, Assemblée Générale qui est l'occasion pour nous très souvent de faire déjà dans un premier temps un bilan d'un mandat qui vient de s'écouler et qui est aussi pour nous l'occasion ensemble collectivement de dessiner des perspectives futures.*

*Néanmoins avant de parler bilan, avant de parler perspectives, nous sommes ici représentants d'une très grande famille, une grande famille de dirigeants, d'éducateurs, de pratiquants, une grande famille que nous représentons et que nous avons l'immense honneur de représenter. Cette famille malheureusement comme toute famille a vécu des derniers mois difficiles et que nous avons eu à déplorer ensemble le départ d'un certain nombre d'entre eux, un certain nombre de nos amis, un certain nombre de dirigeants, un certain nombre de parents qui comme nous avaient la même motivation pour notre discipline et que malheureusement cette année, la liste a été longue, très longue, trop longue. Je ne peux et vous ne m'en voudrez pas de saluer en votre nom la mémoire et au nom de l'ensemble des dirigeants du Volley-Ball Français, saluer celles et ceux qui nous ont quitté ces dernières semaines. Particulièrement, Monsieur Gabriel NUCCI que beaucoup d'entre vous ont connu, qui a été un dirigeant exemplaire, qui a occupé toutes les places qu'on peut espérer occuper quand on est dirigeant d'un sport en France. Il a présidé pendant deux années la Fédération Française de Volley et il s'est éteint il y a quelques mois de cela dans une région qui lui est particulièrement chère. Je ne peux non plus de souligner et regretter tout particulièrement le départ de François DUJARDIN, un volleyeur, un des tous premiers volleyeurs qui a marqué notre discipline sur le territoire français, Capitaine de l'Equipe de France, homme exemplaire, il nous a quitté récemment. Troisième personnage qui était aussi, vous le connaissiez tous, personnage incontournable du Volley-Ball français qui a été véritablement une référence pour tous les dirigeants que nous sommes, Hervé LE PAJOLEC, Entraîneur, Dirigeant, Formateur exemplaire qui tout au long de sa vie a fait un travail auprès des jeunes, tout particulièrement dans la région parisienne à Asnières, un travail tout à fait exemplaire que nous devons impérativement saluer. A côté de ses trois personnages emblématiques, vous ne m'en voudrez pas aussi de saluer le départ prématuré de trois jeunes joueurs qui nous ont quitté très récemment. Une jeune demoiselle qui évoluait à Terville, Denitza KRIVOVA, 19 ans, malheureusement disparue tragiquement dans*

*un accident de voiture. Cédric SCHLIENGER, qui lui aussi joueur professionnel dans un club de Chaumont, qui malheureusement a été victime d'un accident cardiaque en plein entraînement. Je m'en voudrais plus récemment aussi de passer sous silence la disparition dramatique d'un jeune espoir du Volley-Ball français, joueur licencié à Asnières, Monsieur DEMUA TONDO qui malheureusement dans une compétition UNSS en partant très simplement se rafraîchir pour une baignade de fin de compétition, et bien malheureusement y a laissé la vie. A côté de ses trois jeunes athlètes, bon nombre de dirigeants qui malheureusement nous ont quitté récemment. Patrick ESSOMBA, Arbitre de la Ligue et membre du Comité Départemental des Deux Sèvres. Philippe DAVID, Président du Club de Gérardmer. Michel VASSEUR, élu à la Ligue des Flandres. Guy MARQUET, papa de quelqu'un que vous connaissez bien, Patrice MARQUET qui est un de nos collaborateurs depuis de nombreuses années à la Fédération Française de Volley-Ball. Roger PARVILLE qui a perdu aussi son papa très récemment. Bertrand GILLET, Président Club Chatenay Malabry. Anatole MAXIMOFF, Entraîneur des équipes féminines de l'Association Sportive Russe. Gérard MONDO, un arbitre fédéral a eu la cruelle disparition de son fils. Jean-Michel CANAFF a perdu sa maman très récemment. Bernadette THIBAUD, épouse du Président d'honneur du club de Wattignies. Bernard NORMAND, membre et arbitre de la Ligue de Picardie. Voilà quelques dirigeants tous passionnés de Volley qui nous ont quitté. Au nom du Volley-Ball français, je vous demanderai de respecter en leur mémoire une minute de silence ».*

*Minute de Silence.*

## **Reprise du discours d'allocution du Président de la FFVB (TEXTE INTEGRAL)**

*« Le Volley-Ball est un spectacle, le Volley-Ball continue malgré ses aléas. Je vous le disais tout à l'heure, nous sommes à la fin d'un mandat qui a été riche de beaucoup de choses. Depuis plus de trois ans que j'ai le grand plaisir d'animer le Conseil d'Administration que vous avez mis en place, nous sommes livrés avec mes amis administrateurs et les membres du Bureau à tout un travail que nous avons annoncé. Un travail qui consistait non seulement à gérer les instances de la Fédération mais qui comme nous avons annoncé il y a quatre ans consistait à jeter sans doute les nouvelles fondations de ce que devrait être le Volley-Ball de demain. Nous sommes quasiment à la fin de ce cycle et je me devais de vous dire et de vous faire un point en toute transparence sur ce qui, aux yeux du Président de la Fédération que je suis a bien fonctionné, est sur la bonne voie et en toute transparence aussi vous dire les points d'écueil et me semble-t-il les points sur lesquels nous avons sans doute ou péchés, ou à développer une toute nouvelle énergie pour avancer.*

*Et vous me permettez de redire aussi tout l'attachement qui était le nôtre et qui est le nôtre à notre haut-niveau et parmi les objectifs que nous avons, c'était non seulement de conforter le secteur professionnel du Volley-Ball français mais aussi de lui donner les moyens ou tout du moins les structures pour véritablement devenir une vitrine de notre discipline. Après avoir très souvent rencontré les instances et les dirigeants du secteur professionnel, c'est vrai qu'en 2007, nous avons été amenés à exprimer avec ténacité les divergences qui étaient les nôtres. Les divergences de façon à faire évoluer ce secteur professionnel. Et je profite de cette occasion pour dire combien après ses divergences nous avons pu aussi apprécier le travail qui a été effectué par celles et ceux qui étaient chargés justement de redéfinir ce qui devait être le secteur professionnel de demain. J'y reviendrais un peu tout à l'heure mais c'est pour moi aussi le moment et l'occasion à nouveau et en votre nom de saluer deux personnages incontournables du Volley-Ball français. Ils ont été les pionniers du professionnalisme en France. Grâce à eux sous leurs impulsions, avec leurs déterminations, ils ont consacré l'un et l'autre plus de vingt de leurs vies à structurer ce secteur professionnel. Et au moment où, pas forcément de gaieté de cœur, ils nous ont vu arrivés, nous jeunes dirigeants en leur disant Messieurs, c'est bien ce que vous avez fait mais ce n'est pas suffisant, vous comprendrez aisément que leur première réaction a été une réaction un peu de, pas de rejet mais d'amertume. Mais très rapidement leur sens du dévouement pour le Volley-Ball leur a fait bien comprendre qu'ils devaient jeter un dernier coup de collier pour justement assurer ce que doit être le secteur professionnel de demain. Et après le coup de gueule bien convenu auquel il nous a habitué, Pierre COQUAND s'est à nouveau investi et a attaché à ce que, avant la fin de son mandat, puisque tel il l'a décidé, avant la fin de ce mandat, les nouvelles bases du secteur professionnel soient jetées. Et c'est la raison pour laquelle je voulais profiter de cette intervention pour lui rendre tout particulièrement un hommage. Des dirigeants tels que Pierre COQUAND avant sa ténacité, son investissement exemplaire, dénué de toute arrière pensée, seul le développement de la discipline l'a animé pendant vingt ans. Un dirigeant qui, sans nul doute, sa modestie doit-elle en souffrir, sera certainement à présenter comme exemple pour tous les jeunes dirigeants dont le Volley-Ball français a besoin. Pierre COQUAND a décidé de se retirer de notre discipline et je ne doute pas un seul instant qu'il continuera à œuvrer dans son secteur de la Côte d'Azur mais je tenais à ce moment à ce que tous les dirigeants du Volley-Ball français l'applaudissent et lui fassent une ovation pour tout le travail qu'il a effectué.*

(Applaudissements).

*Pierre COQUAND toujours aussi discret a préféré s'éclipser pour ne pas entendre cette ovation. Néanmoins, il l'a mérité bien comme un autre personnage du Volley. Il mérite tous vos applaudissements. Je m'en voudrais de ne pas associer à Pierre COQUAND un autre personnage de la Ligue Nationale de Volley, responsable d'un club de haut-niveau depuis très très longtemps, je cite Jean PERIOU, le Secrétaire Général de la Ligue et qui mérite bien tous vos applaudissements.*

(Applaudissements).

*Merci beaucoup Jean pour tout le travail que tu as effectué, j'avais prévu de vous remettre au nom des dirigeants du Volley un cadeau mais Pierre n'étant pas là, on le remettra ou en fin de journée ou demain.*

*A ce stade de mon intervention, vous me permettrez aussi parce que j'ai omis de saluer la présence, ils nous font systématiquement l'honneur et le plaisir de se déplacer. Nous on vient des quatre coins de la métropole française, eux ils viennent d'un territoire français situé à plusieurs milliers de kilomètres et ils nous sont toujours fidèles à nos rendez-vous, ils sont toujours fidèles à l'intérêt de notre discipline. Merci aux représentants des départements et territoires d'outre-mer et je profite aussi de l'occasion pour saluer un nouveau venu puisque vient de nous rejoindre le Président d'un île fort sympathique les Antilles, une île Saint Martin qui depuis maintenant un peu plus d'un an a rejoint le giron de la grande famille du Volley-Ball français. Bienvenue Monsieur le Président, merci d'avoir fait le déplacement.*

(Applaudissements).

*Quatre années vont s'être écoulées. Beaucoup de bonnes choses et des points sans doute, et des zones d'ombre. Des bonnes choses, soyons clairs je vais commencer par dire le très haut niveau. Nos équipes de France qui même si malheureusement, nous n'irons pas au rendez-vous de Pékin, sont peut être complètement rassurés sur l'avenir, que ce soit chez les garçons, chez les filles, en Indoor, en Beach Volley.. Je vous rappelle que nous sommes dans un concert international extrêmement concurrentiel. Si nous n'allons pas à Pékin, c'est parce que la concurrence est redoutable, même si incontestablement nous avons une équipe pour monter sur le podium et bien nous n'avons pas su franchir la barrière du championnat d'Europe à Moscou. Néanmoins nos jeunes orgueilleux ont relevé le défi récemment pour se qualifier brillamment le weekend dernier pour participer en 2009 au prochain championnat d'Europe. Je ne doute pas un seul instant qu'ils auront aussi à cœur de montrer toutes leurs qualités face à trois équipes redoutables qu'ils vont rencontrer lors de leur prochaine Ligue Mondiale à Bercy, à Lyon, à Toulouse. 3 équipes qui iront elles aux Jeux et nul doute que nous démontrerons que notre équipe avait tout le potentiel pour faire un podium mondial.*

*Les filles, alors que nous avons, c'est vrai, décidé de relever le défi, de commencer à restructurer la filière féminine, on ne peut que se féliciter de ce qui s'est passé depuis un an. Des choix que certains n'ont peut être pas toujours compris mais des choix qui ont été extrêmement positifs avec des résultats convaincants au dernier Championnat d'Europe, au Luxembourg et en Belgique, confirmés récemment par, je ne vais pas du tout anticiper sur l'avenir, dans quelques minutes, elles joueront leur 4<sup>ème</sup> match pour la prochaine qualification au Championnat d'Europe. Néanmoins, les trois premiers avec une équipe en plein renouveau, les trois premiers se sont soldés par trois succès sur le score de 3 sets à 0. C'est ce que je m'évertue à dire au Directeur Technique National, à Fabrice VIAL l'entraîneur, au Manager Général, qu'il faut savoir être patient. Ils ont compris le message, ils commencent à construire et les résultats sont là, qui seront, je n'en doute pas un seul instant, confirmés ce soir à Nancy-Vandoeuvre et confirmés très certainement au mois de Septembre prochain où pour la première fois de l'histoire du Volley-Ball féminin français nous sommes invités pour participer au tournoi de qualification pour nous inscrire, ce qui est l'objectif, au Grand Prix Féminin qui regroupe comme la Ligue Mondiale pour les garçons, les seize meilleures équipes féminines sur le plan mondial. Un secteur de haut-niveau qui peut être aussi conforté par les excellents résultats que nos équipes jeunes peuvent avoir. Je ne vais pas vous les égrener, sans doute le Directeur Technique vous les fera demain matin, mais que ce soit dans nos équipes cadets, cadettes, juniors garçons ou juniors filles, les résultats sont très prometteurs et sont de très haut niveau, ce qui démontre si besoin en était l'excellente de la qualité de la formation française.*

*Néanmoins, je vous l'ai dit, il est clair, on a beau se satisfaire de ces résultats, ce n'est pas suffisant parce que l'environnement est très concurrentiel et parce qu'il nous faudra repenser ensemble collectivement avec les clubs professionnels, avec tous les techniciens de la filière, de la réorganisation de nos filières et l'optimisation de nos filières de formation. C'est une nécessité absolue pour continuer à avoir des bons résultats et à faire du modèle français un modèle de référence. Cela passera inmanquablement chers amis*

*par sans doute une réorganisation de nos pôles, meilleure concertation avec les centres de formation des clubs professionnels, évolution et définition, sans doute, de pôles régionaux qu'il nous faudra revoir, repositionner ensemble. C'est une nécessité et vous l'avez bien compris un certain nombre de directives nationales, de toute façon, nous les imposerons. Le haut-niveau, on peut dire que du bon travail a été fait. Je serais tenté de dire que sur le Beach Volley, même si cela ne va pas suffisamment vite, sur le Beach Volley, incontestablement l'impulsion qui a été donnée par vous, par votre Fédération, par vos instances, commence véritablement à porter ses fruits. Je me félicite de voir un peu partout sur le territoire français des Ligues commencer à s'approprier cette discipline, des clubs commencer véritablement à lancer une politique spécifique autour du Volley français.*

*Des communes s'intéresser à la mise en œuvre et aux financements de lieux de pratique de Beach Volley. Et comme nous l'avions annoncé il y a 3 ans des communes qui ne sont pas sur le littoral français mais qui sont des communes de l'intérieur, que ce soit à Maisons Laffitte dans la région parisienne, que ce soit à Dijon, que ce soit à Montbéliard, que ce soit à Sarlat où pas plus tard que ce matin on m'a dit que les élus locaux envisageaient très concrètement de mettre en place un lieu de pratique de Beach. Aujourd'hui le Beach est en train de s'implanter sur l'ensemble de notre territoire et nous ne pouvons que nous en féliciter. C'est vrai, je vous l'accorde pour l'instant ça ne se solde que par quelques milliers de licenciés au sein de notre Fédération. Néanmoins, ça se solde aussi par un nombre de pratiquants beaucoup plus important que ces quelques milliers de licenciés chez nous. Les premiers étages sont en place, il nous faudra collectivement avec sans doute une évolution de notre réflexion sur le Beach Volley mais confirmer ce lancement et le confirmer dans les prochaines années. C'est un formidable potentiel de réservoir pour le développement de notre discipline.*

*Sur le Volley-Ball Féminin dans son développement plus quantitatif. Il est clair que là il nous faudra revoir ensemble et il nous faudra redéfinir une démarche beaucoup plus quantitative que celle que nous avons aujourd'hui. Les clubs qui s'intéressent plus particulièrement au Volley-Ball féminin se sentent aujourd'hui isolés, se sentent aujourd'hui sans doute un petit peu en retrait et pas suffisamment concernés par nos politiques. Il nous faudra bien là aussi repositionner, redéfinir ensemble autour de ce Volley-Ball féminin véritablement une politique nouvelle pour accompagner tous les clubs qui souhaitent véritablement se positionner sur ce développement.*

*Autre axe sur lequel nous sommes positionnés, j'irai là aussi très rapidement parce que pour moi c'est aussi un véritable succès. Contre vents et marrées, on a lancé le projet de développement du Baby Volley. Aujourd'hui sur l'ensemble du territoire, cette réflexion murit et murit correctement. Plus de 120 clubs ont décidé aujourd'hui de lancer une section Baby Volley au sein de leurs structures. C'est un véritable succès. On le doit beaucoup au travail de terrain qui ont été fait par des précurseurs que ce soit à Sète, que ce soit dans la région parisienne, que ce soit en Bretagne, que ce soit en Auvergne parfaitement accompagnés par des éducateurs, des dirigeants de la Fédération et des responsables de la Direction Technique Nationale. Ce lancement du Baby Volley doit être accompagné et amplifié, ce développement du Baby Volley permettra et assurera complètement la pérennité de notre discipline.*

*Le Volley-Ball loisir, c'est notre échec, c'est notre échec collectif. On ne peut aujourd'hui absolument pas revendiquer quoi que ce soit autour du Volley-Ball loisirs. A tel point qu'il est clair que si nous voulons enrayer un phénomène qui est un phénomène social, inéluctable qui amène bon nombre de françaises et français à s'intéresser beaucoup plus à des pratiques sportives ludiques de loisirs, de remise en forme, si nous n'avons pas cette volonté d'appréhender ce Volley-Ball loisirs correctement, nous passerons à côté d'un formidable potentiel de développement et nous continuerons collectivement à déplorer que les volleyeurs partent vers la FSGT, la FSCF, l'UFOLET, l'UGSEL et autres. Pour l'instant, on en parle beaucoup, on a fait très peu de choses, sauf peut-être des initiatives locales, initiatives qui ont peut être le mérite d'exister, elles auraient le mérite d'exister si elles étaient faites et menées dans l'esprit qui doit préfigurer pour tous les dirigeants du Volley-Ball français que nous représentons. Développer du loisir, oui, c'est notre objectif mais nous devons le faire au sein de nos instances fédérales qu'elles soient nationales, régionales ou départementales et nous devons collectivement être les garants que tout pratiquant du Volley-Ball est un pratiquant qui appartient à la famille de la Fédération Française de Volley-Ball. Les initiatives sauvages menées par les uns et par les autres en marge complètement de notre Fédération sont intolérables et ne sont pas acceptables pour notre discipline. Au rang des mutations que nous nous étions engagés à mettre en œuvre, il y avait bien sûr d'un côté l'aspect sportif, de l'autre il y avait aussi des restructurations importantes à faire, restructurations qui se doivent et se devaient d'intégrer l'évolution d'un certain nombre de paramètres dans lesquels nous évoluons. Je m'explique.*

*Aujourd'hui notre Volley-Ball et cela a été parfaitement dit tout à l'heure par des représentants des instances publiques, notre discipline ne peut plus occulter la formidable mutation qui nous environne, mutation*

*économique incontestable, mutation médiatique en pleine effervescence et en total bouleversement. Mutation concurrentielle sur laquelle aujourd'hui l'offre de loisirs est de plus en plus importante générée par différents acteurs. Nous ne pouvons plus, nous dirigeants de notre discipline envisager une évolution de nos structures sans prendre en considération ces différents paramètres. C'est la raison pour laquelle, que ce soit sur le plan structurel, fonctionnel et financier, nous avons lancé avec vous un véritable programme de rénovation qui incontestablement a été aussi boosté parce que nous sentions bien qu'il nous fallait faire partager cette mutation par le plus grand nombre, a été largement partagée aux Etats Généraux. Bien sûr les esprits chagrins pourront toujours nous dire que 400 personnes aux Etats Généraux ne représentent pas l'intégralité de nos 100 000 licenciés. Les 400 dirigeants qui acceptent de se déplacer pendant 3 jours pour venir partager collectivement une réflexion, cette réflexion est incontournable et ce qui est ressorti de ces Etats Généraux, c'est une formidable attente de la part de l'ensemble des dirigeants sur cette rénovation de notre discipline. La réflexion a été toute particulièrement fructueuse mais nous a amené très certainement à dégager grand nombre d'axes de redéveloppements prioritaires. C'est la raison pour laquelle à la sortie de ces états généraux, j'ai été amené à en faire une synthèse et à définir quelques axes prioritaires qui devaient passer, semble-t-il, dans tous les cas, j'en suis intimement convaincu, par aussi une réorganisation structurelle de nos instances. Cette réorganisation que nous vous avons proposé sur une assemblée générale extraordinaire, visiblement elle n'a pas été bien perçue. A tel point d'ailleurs, que vous avez souhaité la reporter très majoritairement. Sans doute la réflexion n'était pas suffisamment murie, n'était pas suffisamment partagée. J'en conviens parce qu'on ne peut pas sur une proposition, je ne connais plus le pourcentage de rejet mais on est bien obligés de prendre en considération ses voix qui se sont exprimées par l'intermédiaire des représentants des Ligues.*

*Néanmoins, cette restructuration est une nécessité et je continue parce que ce que j'ai entendu aux états généraux et que je voudrais vous faire partager, cette volonté de réorganisation passe par deux grands principes. Le premier grand principe et cela a été dit par tout le monde, nous devons nous intéresser à toutes les formes de Volley-Ball, je ne m'étend pas, tout le monde sait ce que cela veut dire. La 2<sup>ème</sup> chose, c'est que tous nos clubs qui sont incontournables, les 1500 ou 1600 ou 1700 clubs suivant qu'on prends en considération certains de nos clubs notamment de Tahiti ou Nouvelle-Calédonie.*

*Ces clubs sont en attente, de changements profonds de mentalité de leurs instances nationales, régionales et départementales. Ce qui m'a amené à vous dire, et je continue de l'affirmer, une nécessité absolue, c'est de transformer nos instances en de véritables prestataires de services pour le développement de nos clubs. C'est vital pour le développement de notre discipline, néanmoins par rapport à cela, il m'avait semblé judicieux de mettre les choses dans l'ordre. D'abord de faire en sorte que tous les clubs se sentent véritablement représentés dans nos instances, pas le fait du prince les amis, pas du tout avec quelconque arrière pensée, non pas du tout. Pour faire en sorte que toutes les sensibilités de la pratique sportive soient représentées dans nos instances, c'est la seule chose qui nous importe. Le reste, à chaque jour suffit sa peine. Donc c'est la raison pour laquelle il me semblait judicieux de tenir cette assemblée générale extraordinaire. Cela a été un rejet mais c'est aussi pour nous une leçon à intégrer. Une leçon à intégrer c'est qu'une mutation, cela ne se fait pas en s'imposant, cela se fait en impliquant tous les acteurs, tous les dirigeants, cela se fait en partageant l'objectif. Visiblement nous n'avions pris suffisamment de temps pour faire partager ses objectifs. Et j'en prends bonne note.*

*Tout cela pour vous dire, en ce qui me concerne, sur ce bilan, c'est vrai que pour l'instant cette réorganisation structurelle, elle n'est pas au rendez-vous mais nous devons en faire une priorité. En ce qui concerne la réorganisation fonctionnelle, là aussi, nous avons commencé parce que ce n'est pas, je le redis, de faire une quelconque critique à l'égard de mes prédécesseurs, aujourd'hui notre Fédération a véritablement un déficit de structuration pour être en capacité de répondre aux attentes de nos clubs nationaux, de nos instances régionales et départementales mais aussi attentes de tous nos partenaires publics et privés. Aujourd'hui, nous ne sommes pas structurés pour répondre à toutes ses attentes. On a commencé à le faire, on l'a fait avec les moyens qui étaient les nôtres, il nous a fallu nous adapter à la situation mais aujourd'hui je continue à le dire que même si on peut se féliciter d'avoir maintenant un département juridique qui tient la route, nous nous devons d'avoir encore une structuration qui s'appuiera et on l'a dit tout à l'heure sur tout le professionnalisme et la compétence de permanents et de salariés, de véritables professionnels.*

*Nous nous devons impérativement d'inscrire notre discipline dans cette notion de qualité de services que seuls des professionnels avertis compétents sont en capacité de donner et de restituer. Nous sommes sur la bonne voie, pour l'instant c'est encore insuffisant, nous avons fait avec nos moyens mais je pense qu'il nous faut, au niveau des instances nationales, régionales, au niveau des départements continuer cette politique, de s'appuyer sur la compétence de professionnels.*

*Troisième réorganisation qui est la réorganisation financière, sujet qui fâche tout le monde mais il nous faudra bien faire preuve et je ne donne de leçon à personne, mais il nous faudra bien faire preuve un jour de réalisme et véritablement de lucidité par rapport à la situation de notre discipline. Vous m'avez entendu le dire, je continuerai à le dire, que cette culture qui fait peut-être partie de la culture du Volley-Ball français qui est cette culture de la gratuité à outrance, cette culture il faut la faire évoluer au profit d'une culture de service de qualité et un service de qualité est un service qui aujourd'hui dans la société française qui se paie à juste prix. C'est une nécessité absolue que notre grande famille du Volley-Ball français intègre avec intelligence, avec mesure, intègre cette dimension. On peut toujours penser que tout peut se faire gratuitement, ce n'est pas possible. Et il nous faudra bien faire preuve là aussi de responsabilité individuelle et collective pour faire changer ses comportements dans la relation des passionnés de Volley avec notamment le juste prix. C'est une notion indispensable, ce n'est pas vouloir imiter le football, soyons réalistes, c'est simplement mettre notre discipline dans la réalité économique de la France les années 2010, 2012, 2015. Le reste, ce n'est que bavardage mais il nous faudra bien collectivement avoir ce courage.*

*En ce qui concerne puisque j'en suis sur le point le plan financier, vous pouvez aussi peut-être dire que tout compte fait, Pellan tu as raison de nous sensibiliser, de jouer les grands donneurs de leçon mais ton exercice 2007, il est loin d'être aussi qualitatif qu'on pouvait l'espérer. Et ou, c'est vrai, 2006 était un bon exercice, 2005 était un bon exercice, 2004 moins bon, 2007 moins bon. Mais qu'est-ce que c'est un bon exercice dans la situation de la discipline tel que nous sommes. Aujourd'hui depuis 10 ans, 12 ans, 15 ans, notre discipline souffre d'un vrai déficit de structures et qui fait qu'aujourd'hui nous sommes soumis aux moindres aléas. Je vais être clair, c'est vrai que 2007 l'exercice financier n'est pas forcément terrible, un déficit incontournable.*

*Néanmoins les amis, l'Equipe de France qui a été en finale de Ligue Mondiale, s'ils ne terminent pas 6<sup>ème</sup>, s'ils terminent seconds, l'exercice redevient positif, ce qui était le cas en 2006. Donc aujourd'hui nous sommes totalement dépendants d'aléas de ce type. Et c'est la raison pour laquelle, nous ne pouvons pas continuer à évoluer comme ça en fonction d'un résultat sportif qui nous permettrait éventuellement de une ressource supplémentaire en fonction de paramètres que nous ne maîtrisons pas. Il nous faut bien là au travers de cet exemple là prendre en considération et faire en sorte que quelque part on soit en capacité comme en 2007 de relever les challenges que nous avons décidé ensemble. On avait décidé ensemble d'avoir des Equipes de France masculines aux jeux de Pékin, on a tout fait collectivement pour que quelque part ils y aillent. Le sport n'a pas été au rendez-vous.*

*Sur le Beach, nous avons fait des efforts nécessaires pour que nos équipes aillent aussi à Pékin. Cela nous a coûté un peu d'argent, un petit peu plus, j'en conviens que prévu et nous aurons là peut-être des résultats. Tout cela pour vous dire que quelque part en 2007 il fallait être volontariste sur le plan sportif pour véritablement essayer d'être au rendez-vous de Pékin, on y est qu'à 50%, cela nous a coûté de l'argent, soit. Un bon résultat en Ligue Mondiale et on n'en parlerai pas. Néanmoins de l'autre côté, il nous a fallu aussi assumer ce que nous avons décidé d'assumer à vos côtés. D'inciter et de vous inciter à véritablement mettre en œuvre une politique de l'emploi. Moi je m'en félicite tous les jours, je suis ravi quand je vais sur le terrain, quand un dirigeant me dit et me présente son animateur sportif ou autre. Aujourd'hui, une impulsion a été donnée incontestablement. C'est vrai qu'elle est donnée, c'est vrai qu'aujourd'hui les résultats que nous pouvions collectivement attendre, notamment les résultats quantitatifs ne sont pas encore au rendez-vous. La raison est simple les amis. Il ne suffit pas de recruter quelques collaborateurs, encore faut-il être en capacité de les encadrer, de les former et à partir de ce moment là, on en retirera les bénéfices donc il faut savoir être patients. Mais néanmoins on peut se féliciter collectivement d'avoir pris la décision de consacrer une partie non négligeable de notre budget au développement de cette politique de l'emploi. Il nous faut donc assumer et c'est vrai que par rapport à cela demain nous serons amenés et très logiquement en toute transparence de vous présenter, que ce soit au travers du rapport moral, un rapport d'activités qui reflète la formidable activité des instances fédérales.*

*De vous présenter un rapport financier qui vous reflète en toute réalité la situation financière qui est la nôtre aujourd'hui et qui nous fera demain vous présenter aussi une évolution de notre réorganisation financière parce que c'est vrai que cette proposition est volontariste les amis mais elle se justifie pleinement. Je vais vous dire simplement, aujourd'hui si réellement on veut que nos instances soient des prestataires de services pour nos clubs, nos clubs demain feront appel à vous, comités, ligues, fédération pour un service pour lequel ils auront adhéré. Vous connaissez beaucoup de structures en France, structures associatives, structures privées qui sont capables de proposer des services et puis de les faire payer à 50 ou 60% de leur coût. Vous connaissez beaucoup de structures qui peuvent fonctionner comme ça ? En règle générale, ces structures là très rapidement, elles vont à la cessation d'activités, voire au dépôt de bilan. C'est la raison pour laquelle très simplement, très simplement même si ce n'est pas forcément là aussi peut-être suffisamment expliqué, j'en fais amende honorable, mais la proposition de réorganisation financière que nous avons proposé consiste très simplement à nous adapter par rapport à une situation, j'en parlerai tout à*

*l'heure en l'atelier autour de la communication, autour de la revue et de l'autre côté au niveau des clubs qui sont en relation directe avec la fédération et qui participent aux championnats de France de participer et d'avoir un financement qui correspond réellement aux coûts de ces championnats de France. Très simplement, tout le reste, toute autre interprétation qui consisterait à dire chers amis que l'augmentation, c'est pour combler le déficit, c'est une absurdité, une véritable absurdité. C'est qu'à un moment donné, une prestation a un coût et on la paie. Si on n'a pas les moyens de se payer cette prestation et bien on ne se la paie pas. Si je n'ai pas les moyens de me payer une voiture, je ne l'achète pas à crédit et je ne la fait pas payer par d'autres.*

*Or aujourd'hui le principe que je vous propose est un principe de prestations, on paie la prestation à son juste prix et de revenir quand même à une valeur de solidarité qui devrait être l'essence de notre quotidien. Le produit de la licence, c'est le produit de la solidarité. Il nous revient là avec vous de définir ce que doit être le produit de la solidarité. Néanmoins, permettez-moi de vous dire quand même qu'il me semblerait que le produit de la solidarité doit aller dans 3 axes.*

*Première des choses, le produit de la solidarité doit aller dans le développement pour assurer la pérennité et la pérennisation de notre discipline.*

*Deuxième chose le produit de notre solidarité doit aller dans la formation parce qu'aujourd'hui si on veut avoir une prestation de qualité, il faut que l'on ait une formation de qualité destinée à nos collaborateurs, à nos techniciens et aux élus des clubs, des comités et des ligues, deuxième axe.*

*Et le troisième axe, je suis prêt à le partager ou à ne pas le partager avec vous, en ce qui me concerne c'est ma conviction, le troisième plan de la solidarité venant des licences doit être pour la vitrine, pour la communication et pour la promotion de notre discipline, que ce soit au travers un soutien sur nos équipes de France qui sont la première vitrine ou la première image de notre discipline ou à des actions de communication ou de promotion destinées à valoriser tous les secteurs de notre discipline et c'est ce qui nous a amené à vous faire cette proposition pour qu'à un moment donné on soit les uns, les autres cohérents avec nos propos.*

*Bien sûr les amis c'est quelques modifications, bien sûr ça se traduit par une augmentation substantielle, j'en conviens. Ce n'est pas de gaité de cœur qu'on propose 1000 à 1500 euros de plus mais néanmoins c'est indispensable. Alors peut être qu'une nouvelle fois votre modeste serviteur que je suis, je l'ai mal expliqué sans doute. Je l'ai mal expliqué, je n'ai pas eu la force de conviction pour que vous soyez nos bons relais auprès des dirigeants de ses clubs nationaux. Mais néanmoins, je ne doute pas un seul instant que votre responsabilité de dirigeants, que votre réflexion de dirigeants vous amène à adhérer le plus complètement possible aux évolutions que nous sommes amenés à vous proposer. J'avais décidé de ne pas être très long, je pense que j'ai du faire 45 minutes, je ne compte pas la qualité de mon intervention à sa durée parce que ça n'est pas du tout le cas, la seule chose qui nous motive au nom du Bureau, au nom du Comité Directeur que je représente ici à cette tribune, ce qui nous motive c'est de vous faire partager cette formidable volonté que nous avons, d'inscrire le Volley-Ball parmi les disciplines qu'il compte de façon à ce que comme cela a pu être dit par un jeune dirigeant aux états généraux, que tous nos licenciés soient fiers de faire du Volley-Ball, que tous nos licenciés soient fiers d'appartenir à nos clubs français. Merci. »*

Le Président donne la parole au Secrétaire Général qui rappelle les différents ateliers :

#### **IV) MISE EN PLACE DES ATELIERS DE TRAVAIL**

- ☞ **Atelier 1** : Statuts et Règlements, rôle des Ligues Régionales et des Comités Départementaux (animés par Messieurs MURAIL et GLAIVE – Experts présents : JP LACHAUME – F. BLANCHARD)
- ☞ **Atelier 2** : Finances : Explications sur l'élaboration du Budget Fédéral et de la Convention d'Objectifs (animés par Messieurs ALBE et FLANDIN)
- ☞ **Sous-Atelier 3** : Communication et Revue (G. PELLAN)

Suspension de séance à 17H00.

**SAMEDI 7 JUIN 2008**

**V) OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE (8H50)**

Le Président propose d'ouvrir l'Assemblée Générale par l'ordre du jour, le rapport DTN et le rapport financier.

Il donne la parole à **M. Georges GUILLET (Président CSOEAG)** (TEXTE INTEGRAL).

*« Bonjour à tous, excusez moi de préciser quelques petits détails administratifs, ce ne sont que des détails administratifs mais il faut que ce soit conforme aux textes.*

*Donc lors de notre dernière assemblée générale extraordinaire qui est encore toute proche, au nom de la Commission, je m'étais permis de vous féliciter pour vous dire que les ligues étaient en progrès pour leurs désignations de délégués. Donc je vous confirme que cela va bien dans ce sens et qu'il reste encore deux ou trois petits efforts à réaliser pour ce que soit presque parfait.*

*Le premier concerne surtout les délais, le second concerne l'utilisation de lettre recommandée, c'est comme ça que c'était écrit dans les textes et puis il serait souhaitable, c'est le 3ème souhait, il serait souhaitable que les ligues désignent un nombre nominativement leurs délégués et un nombre précis de délégués titulaires et de délégués suppléants. Je rappelle qu'on ne désigne pas un délégué par sa fonction, on ne dit pas cela sera ou le Président, ou le Trésorier ou le Secrétaire de la Ligue.*

*Voilà en ce qui concerne les détails administratifs et je suis certain que la prochaine fois, ce sera parfait. En ce qui concerne la présente assemblée générale comme s'est affiché sous vos yeux, je vais quand même faire une rectification parce qu'il y a un délégué qui est en route, il n'est pas là mais tout à l'heure lors des votes il sera probablement là donc ce qui est sous vos yeux sera bon, mais pour l'instant ce n'est pas exact. Sur les 3802 voix possibles, le potentiel de voix 3544 sont représentées et 59 délégués sur 61. La majorité pour l'instant est de 1773 voix et comme c'est écrit sous vos yeux 5 ligues ne sont pas présentes sur les 30.*

*Bonne assemblée générale à tous ».*

Le Secrétaire Général rappelle **l'ordre du jour**.

**Résultat du vote – Ordre du jour**

Nombre de voix représentées : **3544 voix**

Nombre de délégués présents : 59 délégués

Pour : **3544**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

## Ratification des procès-verbaux du Bureau Exécutif et Comité Directeur Fédéral

### Résultat du vote – Procès-Verbal N°9 du Bureau Exécutif du 5 juin 2008 Procès-Verbal N°8 du Comité Directeur Fédéral du 6 juin 2008

Nombre de voix représentées : **3544 voix**  
Nombre de délégués présents : 59 délégués

Pour : **3544**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

## Création de 2 Ligues : St Pierre et Miquelon et les Iles du Nord

M. Benjamin NICOLAS (Vice-Président) présente la Ligue des Iles du Nord.

### Résultat du vote – Création des Ligues St Pierre et Miquelon et les Iles du Nord

Nombre de voix représentées : **3544 voix**  
Nombre de délégués présents : 59 délégués

Pour : **3544**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

## Ratification du Procès-Verbal de la 67ème Assemblée Générale les 1er et 2 juin 2007

### Résultat du vote Procès-Verbal de la 67ème Assemblée Générale les 1er et 2 juin 2007

Nombre de voix représentées : **3544 voix**  
Nombre de délégués présents : 59 délégués

Pour : **3544**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

## **Ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2008**

### **Interventions :**

**M. GANGLOFF (Pays de la Loire)** demande une modification sur la page 10 sur des propos qu'il n'a pas tenu.

**M. BAROIN (Bourgogne)** : indique que sa ligue était excusée et non pas représentée.

### **Résultat du vote** **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2008**

Nombre de voix représentées : **3544 voix**

Nombre de délégués présents : 59 délégués

Pour : **3260**

Contre : /

Abstentions : **284** Bretagne (3)

→ **Adopté à la majorité absolue**

### **Comptes rendus des ateliers du Vendredi 6 juin 2008**

**M. MURAIL (Secrétaire Général)** donne lecture au rapport relatif au compte rendu sur l'atelier 1 « **Statuts et Règlements, rôle des Ligues Régionales et des Comités Départementaux** ».

### **Intervention :**

**M. GLAIVE (Administrateur Fédéral)** précise qu'il faut effectuer un travail d'ensemble de tous les acteurs du Volley-Ball. Le Volley-Ball doit se construire solidairement avec toutes les instances, les acteurs souhaitent travailler ensemble afin de faire remonter un certains nombres d'idées. Il souhaite la présence de 2 ou 3 représentants du conseil de Présidents Ligues et du conseil des Comités Départementaux puissent participer au Comité Directeur et afin d'être partie intégrante du Volley-Ball quelque soit les instances auxquels ils sont rattachés.

**M. PELLAN (Président)** est satisfait que ces points « ressortent » suite notamment à la tenue des Etats Généraux.

« Atelier 2 : **Finances : Explications sur l'élaboration du Budget Fédéral et de la Convention d'Objectifs** »

**M. MOREUIL (Trésorier Général Adjoint)** rappelle les points abordés : l'élaboration de la convention d'objectifs, subventions du haut-niveau. Mise en place d'un outil de gestion sur le budget établi afin d'assurer un suivi estimatif de la comptabilité journalièrement afin que les dépenses soient mieux contrôlées. Questions budgétaires abordées avec l'aspect financier abordé ce jour (tarification).

**M. ALBE (Trésorier Général)** rappelle le système des dépenses afin que la FFVB soit plus réactive.

**Interventions** :

**M. SAPIN (Poitou-Charentes)/M. GANGLOFF (Pays de la Loire)/M. KARBOVIAC (Bretagne)**

**M. PELLAN (Président)** relate l'atelier 3 « **Communication et Revue** »

*3 domaines :*

1. Clarification des actions de communication en fonction de cibles prioritaires à atteindre :
  - a) Travail prioritaire sur les jeunes licenciés. Mise en place d'une stratégie de communication et outils de communications pour les faire adhérer au Volley-Ball.
  - b) Répondre à un déficit de connaissance de notre discipline, mise en place d'une stratégie autour des partenaires du Volley-Ball
  - c) Dirigeants ligue, comités, clubs : communication adaptée de cette cible.
2. Demandes de soutien (souhaits formulés par tous) : stages, conseils, assistances afin de pouvoir mieux gérer la communication.
3. Revue Volley Ball (contenu et proposition).
  - Evolution de la revue pour atteindre la cible des jeunes ou développer notre site internet pour l'adapter aux jeunes (très attractif) : mise en place d'un blog),
  - Développer notre notoriété sur un public périphérique du Volley-Ball : Evolution de la revue,
  - Mise en place d'un intranet avec une interaction plus forte entre émetteur/récepteur.

**La Revue** :

- Aspects techniques.
- Question posée par le groupe : « A qui s'adresse la revue Volley-Ball ? ».
- Restructuration financière de la revue.

La parole est donnée ensuite à **M. MURAIL (Secrétaire Général)** qui donne lecture du **Rapport Moral**

## **VI) RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES (TEXTE INTEGRAL)**

« Le rapport moral et d'activités a une présentation légèrement différente des années précédentes :

- le rapport moral et d'activités inclus le rapport des activités des commissions centrales et la lecture de ce rapport en est ainsi facilitée par leurs intégrations sur le même document.
- Le rapport moral et d'activités reprend au travers le déroulement des différents événements les décisions du Bureau Exécutif et du Comité Directeur Fédéral, les réunions avec les membres de la Fédération, avec ses structures déconcentrées, ses organismes de tutelle ou partenaires. Il permet aussi de noter ce qui nécessitera des travaux futurs, sans pour autant en décider à l'avance.

Le plan du rapport moral et d'activités de cette année sera celui de son déroulement « temporis » et non selon un découpage des décisions reprenant le seul projet politique.

### **REGLEMENTS FEDERAUX DU VOLLEY-BALL ET DU BEACH-VOLLEY.**

Ce premier travail, très important, a été la mise à jour des RG et RGEN, avec l'appui du CDES de Limoges, sollicité dès le 6 juin. Le travail a été conduit de la façon suivante du 15 juin au 7 septembre 2007 :

- ✚ Réunion d'un groupe de travail constitué des représentants de la FFVB et de la CCSR, d'un professeur juriste au Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges pour une étude du cahier des charges et des productions attendues.
- ✚ Présentation d'une première version des documents par le CDES.
- ✚ Etude par les représentants élus FFVB, CCSR, les Présidents de la CCS et de la CCA ainsi que des salariés de la FFVB.
- ✚ Réunion du groupe de travail pour relecture des documents.
- ✚ Adoption par le Comité Directeur Fédéral, mandaté par l'AG de Bagnoles de L'Orne.

Aucun changement de fond n'a été effectué, seules des modifications de forme ont été faites (grammaire et mises à jour juridiques), sous le contrôle des membres du groupe de travail, afin de rendre la réglementation de la FFVB plus lisible et conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les BFI (BFI CCS, BFI CCSR et BFI CCA) n'existent plus en tant que tels puisqu'ils ont été intégrés dans le RG, le RGEN du Volley-Ball et des dispositions particulières relatives à la N1, N2 et N3 sont mises en place.

Ce travail a été complété durant la saison par l'adoption du RGE du Beach-Volley selon les mêmes dispositions que son frère du Volley-Ball et de deux manuels des arbitres, un pour les arbitres de Volley-Ball un pour les arbitres de Beach-Volley.

Le dernier Comité Directeur Fédéral du 26 avril a adopté le nouveau règlement médical selon le modèle type demandé par notre Ministère de tutelle.

Ainsi, nous avons réalisé la refonte de l'ensemble de nos documents réglementaires de nos deux disciplines et chaque dirigeant et administrateur a ainsi à leur disposition l'ensemble des textes.

Les quatre commissions de discipline ont été renforcées par des avocats ou des juristes, ce qui permet à tous nos commissaires de délibérer avec un maximum de sérénité et de justesse. Tous sont bénévoles.

*Permettez-moi simplement de faire ces observations :*

- ✚ La demande d'une édition papier peut maintenant raisonnablement être envisagée mais il nous a semblé nécessaire d'attendre que tous ces textes soient stabilisés avant de faire cette opération, car elle a aussi un coût financier important et répétitif.*
- ✚ Cela fait trois saisons que nous vous énumérons à chaque rapport les difficultés créées par les conciliations demandées (une vingtaine) ou les recours aux tribunaux administratifs. Et bien cette année, une seule demande de conciliation, qui de plus n'a rien à voir avec nos règlements, puisqu'elle concerne les relations entre le Haut-Niveau et une Fédération Scolaire.*

*Adressons au passage nos remerciements aux membres des commissions et au personnel fédéral qui ont permis la réalisation de ce bilan positif.*

## **ETATS GENERAUX.**

*Le Comité Directeur Fédéral a validé mi-octobre la mise en place de ce rassemblement pour faire partager à ses membres une situation existante, à comprendre la nécessité de faire évoluer le modèle actuel de la FFVB qui doit se projeter pour les 10 prochaines années.*

*Les sept thèmes retenus avec un responsable par groupes constitués de personnalités issues du Comité Directeur Fédéral, des Ligues Régionales, Comités Départementaux, Clubs ou de personnalités extérieures compétentes sont :*

- évolution des statuts et des structures de la FFVB,*
- réorganisation financière de la Fédération,*
- redéfinition des rôles et missions des Ligues et des Comites,*
- évolutions des organisations fédérales,*
- le Volley-Ball Français et l'émergence des nouvelles pratiques,*
- quel club pour demain ?*
- l'image du Volley-Ball.*

*Nous ne reviendrons pas sur tout le déroulement préparatoire et des actes des Etats Généraux. Tous les participants, tous les Présidents de Ligues, de Comités Départementaux, de Clubs, tous les délégués de l'Assemblée Générale n'ont pas manqué de lire les documents de conclusion sur le site fédéral. Tous ont un avis forcément différent sur tels ou tels sujets, tous ont des satisfactions ou des insatisfactions sur les propositions. Et tout le monde estime que les changements proposés par les participants ne vont pas assez vite !*

*Et bien justement, cette dernière remarque sur la rapidité des changements, et vous avez d'ailleurs vous-même formulé un avis différent lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, est finalement une preuve du bien fondé de ces Etats Généraux et des conclusions qui ont été apportées et du travail à fournir.*

*Merci encore à tous les participants qui positivent ainsi cette action.*

## **PERSONNEL FFVB : ACCORD D'ENTREPRISE.**

*Après plus d'un an de négociations, la proposition finale de l'accord d'entreprise et la rédaction d'avenants aux contrats de travail des personnels ont été finalisées les 3 et 12 octobre 2007.*

*Le Bureau Exécutif a toujours voulu privilégier le dialogue et la concertation expliquant de ce fait la longueur des travaux.*

*Les déléguées du personnel et la déléguée syndicale ont consulté l'ensemble du personnel.*

*L'ensemble du personnel a été reçu individuellement par le Secrétaire Général et le Trésorier Général. Ils ont fixé avec chacun leur situation au 30 septembre 2007. Cette situation figure dans l'avenant personnel aux contrats de travail conformément à la Convention Collective Nationale du Sport.*

*Conformément à la réglementation, l'accord est maintenant déposé à la Direction du Travail et au Tribunal des Prud'hommes.*

*Nous mettrons en place les réunions de bilan et objectifs avec chaque membre du personnel et il faudra aussi dans l'avenir réaliser un séminaire du personnel que nous avons différé suite au départ de Laurent NEUVILLE, Directeur FFVB pendant deux ans.*

*Laurent NEUVILLE a souhaité faire évoluer sa carrière professionnelle vers d'autres horizons, tous aussi sportifs, puisqu'il s'agit d'un grand club parisien de tennis. Tous nos vœux de réussite l'accompagne dans ce nouveau poste.*

*Le Bureau Exécutif félicite l'ensemble du Personnel qui a fait preuve d'opiniâtreté, d'explication et de respect tout au long de la négociation.*

## **RAPPORT DE LA FFVB AVEC LA LNV**

*En Décembre, le Bureau Exécutif a dénoncé la délégation accordée à la LNV et a fait part à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Sports suite aux difficultés relationnelles et institutionnelles, de calendriers des championnats, de la coupe de France, du CNVB en Pro B, de l'exercice du contrôle de gestion.*

*Le MSJSVA a proposé de conduire une médiation et lors d'une première réunion la Directrice des Sports, Madame LAURENT a rappelé l'attachement du Ministère au secteur professionnel et au Haut-Niveau. La concertation conduite par le Ministère a porté sur six thèmes :*

- ✚ le champ d'intervention de la LNV (Pro AM – Pro AF – Pro BM),*
- ✚ DNCG (et agents sportifs),*
- ✚ Formation (CFCp),*
- ✚ Marketing – Droits TV,*
- ✚ Calendrier et mise à disposition des jours internationaux,*
- ✚ Salles.*

*Suite à trois réunions au Ministère, le Bureau Exécutif de la FFVB s'est positionné sur les six thèmes suivants :*

- ✚ Champ du secteur professionnel : Intégration de la Pro B Fédérale à compter de la saison 2009/2010 en 2 poules géographiques de 14 et gestion par la LNV d'une super ligue masculine et une super ligue féminine.*
- ✚ Fonctionnement de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (DNACG) avec la mise en place d'une commission de contrôle des championnats professionnels, d'une commission de contrôle des championnats fédéraux et d'un conseil supérieur se réunissant en commission d'appel.*
- ✚ Calendrier des compétitions et mise à disposition des joueurs en Equipe de France et la mise en place d'une commission mixte composée de 2 à 3 représentants de la FFVB et de 2 à 3 représentants de la LNV.*
- ✚ Centres de formation des clubs professionnels selon des modalités d'agrément définies.*
- ✚ Droits audiovisuels et ressources marketing avec la mise en place d'une structure indépendante codirigée par la FFVB et la LNV et cofinancée à 50/50 (2 à 3 représentants par institution).*

- ✚ Modernisation des salles avec une action de la FFVB et de la LNV doivent pour aider les clubs participant aux divisions Pro à obtenir auprès de leurs collectivités territoriales, la modernisation de leur salle afin qu'ils puissent respecter les normes de la Confédération Européenne permettant l'organisation des rencontres de la Ligue Européenne.

Ainsi, dans ce domaine, la médiation proposée par le Ministère, acceptée par la FFVB et la LNV, permet (début mai) de voir se profiler les termes d'un accord pour les A.G. respectives de juin 2008.

## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'AGE du mois de mars a été fixée par l'AG de Bagnoles de l'Orne suite à la demande du Ministère des Sports avec comme objectif premier la rédaction de l'article 16 et un toilettage des textes des statuts et du règlement intérieur.

Un groupe de travail comprenant des représentants des Ligues (Jean-Louis LARZUL (Ile de France), Daniel PERRIN (Lorraine), des représentants des clubs (Luc AMINTAS, Sylvie PICARD), le Secrétaire Général de la Fédération de Basket-ball, et la participation d'un représentant du Ministère s'est réuni en 4 séances afin d'élaborer un texte de proposition qui a été présenté aux Etats Généraux.

La Commission des Statuts et des Règlements s'est réunie 3 fois sur la rédaction des Statuts et Règlement Intérieur et a procédé, avec l'aide du service juridique de la FFVB, un toilettage des textes ainsi que leur mise en conformité juridique et sur l'évolution rendue nécessaire suite à nos changements depuis 4 ans des textes (articles 5 et 16).

La demande formulée par les Etats Généraux a amené le Comité Directeur Fédéral à introduire cette nouvelle notion de représentation des clubs par l'élection de représentants élus par l'AG des départements, sans oublier la représentation de la LNV (article 11).

L'AGE n'a pas répondu favorablement aux propositions du Comité Directeur Fédéral. Sur proposition du Bureau Exécutif, le Comité Directeur Fédéral a proposé de « remettre sur le métier » cette proposition et après un atelier à cette AG de Sarlat de programmer une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire en associant les membres de la FFVB à une réflexion complémentaire, de façon à revoir les points qui relèvent :

- ✚ du domaine strictement juridique ou réglementaire,
- ✚ des modifications fonctionnelles,
- ✚ des propositions politiques de représentation.

La concertation est ainsi relancée et il nous appartient de conduire à terme ces modifications statutaires et réglementaires.

## **LA SITUATION FINANCIERE**

Je laisserai le Trésorier Général vous faire l'exposé de ce point dans son Rapport Financier, sans oublier de vous informer que ce point aura mobilisé les membres du Bureau et du Comité Directeur Fédéral pendant de nombreuses heures.

## **LES ORGANISATIONS FEDERALES**

Depuis trois saisons maintenant une réorganisation des manifestations fédérales a permis de se réjouir de voir par exemple deux fois 10 000 spectateurs à Bercy, mais aussi l'organisation à Lyon par la ligue Rhône-Alpes ou celle de Strasbourg avec la ligue d'Alsace, la reconduction des World Series de Beach-Volley à Paris et Marseille avec le succès que l'on y connaît.

Les tournois de France, bancs d'essais sportifs de nos équipes de France sont aussi pour la FFVB le moyen de s'assurer la propriété et la ressource, comme la Coupe de France, manifestations dont nous avons l'entière propriété.

*Le bilan financier a permis de dégager un bénéfice, en particulier sur les organisations de la Ligue Mondiale cette année, bénéfice dû à la gestion des organisations et pas simplement aux prix de qualification.*

## **INTERNATIONAL ET EUROPE**

*Nous avons accueilli le Conseil d'Administration de la Confédération Européenne de Volley-ball et nous accueillerons la Commission des arbitres et la Commission du Beach-Volley. Un français participe aux travaux du Conseil d'Administration (Jacques SHAW) et deux à ceux des commissions (Jean-Pierre FLEUTIAUX et Patrick RACHARD). Notre obligation est d'accueillir une fois par olympiade ces organes de décision de la CEV où siègent des administrateurs français et c'est un plaisir de pouvoir aussi faire découvrir notre Fédération et ses ambitions face au développement futur du Volley-ball Européen.*

*Cette année nous avons fait acte de candidature à l'organisation des championnats d'Europe masculins de 2011. Le cycle des dossiers, réunions de présentation du projet est maintenant en cours et devant la concurrence de 4 autres candidatures, nous espérons que la commission mise en place par le Président Gil PELLAN et composée de Messieurs Jacques SHAW, André GLAIVE, Philippe BEUCHET renforcée par Philippe BLAIN aura convaincu les membres de la CEV. Résultats fin septembre à MADRID !*

*Dans le domaine international, nous attendons au prochain congrès de juin, les décisions de la FIVB concernant la limitation du nombre de transferts internationaux présents sur le terrain de jeu en perspective saison 2010-2011.*

*La FFVB a exprimée, depuis trois ans son souhait de favoriser la pratique des joueurs issus de la formation française dans les équipes françaises professionnelles ou fédérales.*

*Nous avons exprimé notre réflexion, comme d'autres pays européens, au Président R. ACOSTA et aux membres de la FIVB et au Président de la CEV, André MEYER.*

## **CONCLUSIONS**

*Plus de 80 personnes bénévoles se sont réunies afin de participer aux travaux des commissions, certaines une seule fois, d'autres une dizaine de fois, le Bureau Exécutif a tenu 9 réunions, sans compter les réunions téléphoniques hebdomadaires, le Comité Directeur Fédéral 6 réunions et prêt de 75 Procès Verbaux sont parus et sont à la disposition des adhérents.*

*Ce travail a pu se faire avec un personnel fédéral composé de 21 personnes au service administratif (20,2 équivalents à temps plein).*

*Permettez-moi, en votre nom, de les remercier.*

*Le rapport général ne peut pas être dissocié des rapports d'activités des commissions, du fonctionnement de l'établissement et du service généré par la délégation du Ministère des sports et des relations entre les différents membres et structures fédérales.*

*Ce rapport moral et d'activités est soumis à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale.*



## **Rapport Commission Centrale Sportive**

Par Jean Pierre MELJAC

*« En tant que Président, je tiens tout d'abord à remercier tous les membres de la Commission, Alain de FABRY, Jacques TARRACOR, Bernard THIVILLIER, Serge TRIAUREAU, et le salarié de la FFVB, Eric COLAS, pour le travail pas toujours commode qu'il effectue au nom de la Commission et de la Fédération. La CCS est conduite à fournir un travail de plus en plus lourd et de plus en plus complexe.*

*En effet, elle gère les compétitions nationales, les Coupes de France, les sanctions (comptabilisation des cartons rouges et jaunes). Au moment où est écrit ce rapport, elle s'est réunie 23 fois depuis le début de la saison, soit en plénière au siège de la FFVB, soit par télématique. Ces réunions ont donné lieu pour le moment à 10 PV de sportives et à 13 PV « suivi de sanction ».*

*La CCS vérifie toutes les feuilles de match des quelques 3200 rencontres de championnat, plus celles des Coupes de France. Elle relève toutes les anomalies rencontrées dans la composition des équipes et prend des sanctions quand cela est nécessaire. C'est un travail obscur et nécessaire en début de saison quand les équipes ne sont pas encore stabilisées. Exemple : 12 clubs de N2/N3 ont fait participer des joueurs/joueuses qui n'étaient pas en règle lors de la première journée de championnat avec match perdu pour les contrevenants. Ce travail a été facilité par l'imposition faite aux clubs de Nationale 1 de donner deux semaines avant la composition de leur équipe.*

*Les Coupes de France jeunes se sont bien déroulées avec une exception notable. Un regroupement de licenciés abusif avait échappé dans un premier temps à la vigilance de la CCS, car elle avait eu la faiblesse de faire confiance à la Ligue concernée : cela a amené au dépôt d'un vœu demandant l'interdiction pure et simple des Regroupements de licenciés en Coupe de France. La faiblesse du nombre de clubs candidats à l'organisation des finales devient préoccupante.*

*Une grande partie du travail de la CCS concerne le suivi des fichiers de sanction : plus de 13 PV au moment où est écrit ce rapport. La procédure rentre dans les mœurs.*

*Pour terminer, la CCS se voit obligée de revenir sur des points qu'elle avait soulignés l'an dernier et qui sont toujours d'actualité.*

*La diffusion de l'information réglementaire par le seul moyen informatique ne nous semble pas suffisante d'autant que la tendance est à la multiplication des règlements particuliers. La CCS souhaite que l'ensemble des participants à une même épreuve fédérale se voient appliquer les mêmes règles de participation.*

*Il est impossible de passer sous silence l'ignorance des règlements manifestée par les clubs, à moins que pour certains, ce ne soient des tentatives pour profiter de la moindre faille qu'ils croient déceler dans les règlements : nombre d'étrangers autorisés sur la feuille de match, licences prises le 1<sup>o</sup> janvier et après, etc ...*

*Juste un dernier mot pour rappeler que la CCS en contrôlant et en sanctionnant ne vise que l'équité de traitement entre les participants à une même épreuve, afin que soient défendus le plus correctement possible les adhérents de la Fédération respectueux des règles collectivement adoptées ».*



## **Rapport Commission Centrale d'Arbitrage**

Par Patrick RACHARD

*Nombre de réunion CCA : 2*

*Le Président de la CCA n'a pas souhaité fournir de compte rendu supplémentaire estimant que les PV de la commission sont suffisamment explicites sur l'activité de la CCA .*

## Rapport Commission Centrale des Statuts Règlements

Par Jean Philippe LACHAUME

« Au cours de la saison 2007/2008, la Commission Centrale des Statuts et Règlements (CCSR) s'est réunie, à plusieurs reprises, (physiquement et téléphoniquement) pour apprécier l'application de la réglementation et répondre aux questions des affiliés.

Se posent toujours des questions de renouvellement de licences ou de demandes d'annulation qui, pour certaines sont légitimes, mais pour d'autres et en nombre malheureusement encore trop important à mes yeux, relèvent de la véritable tricherie ! A ce titre, qu'il me soit permis ici de rappeler que la politique de la CCSR, sauf cas très exceptionnel, est de ne pas revenir sur la situation des licences de la saison lorsque celle-ci est terminée. Les licenciés de la saison 2007/2008, sauf demande de licence faite sans leur accord et cela arrive ! savent qu'ils sont licenciés et dès lors, qu'ils seront mutés la saison prochaine s'ils changent de club, même s'ils n'ont pas joué au cours de la saison 2007/2008. Vouloir à tout prix faire annuler la licence 2007/2008 au début de la saison 2008/2009 au motif que le licencié n'a pas joué est-il alors sportivement logique ou cela est-il l'héritage d'une situation antérieure qui ne doit pas évoluer ? Pourquoi ne pas faire cette demande d'annulation avant la fin de la saison en cours ?

La CCSR a également eu à étudier et à proposer :

- une nouvelle mouture du Règlement Général Disciplinaire et de ses annexes,
- la rédaction des modifications statutaires entre les Etats Généraux et l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- les modifications du Règlement Intérieur de la FFVB »

## Rapport Commission Centrale Médicale

Par Richard GOUX

*Ce rapport a pour objet de synthétiser les actions engagées en matière de santé par la fédération et les propositions pour les années à venir.*

*L'année 2007 a mis en évidence des points d'amélioration possible dans l'organisation et les procédures mises en place par la commission médicale de la FFVB :*

- Structuration du secteur médical de la FFVB :

*-Les travaux de la commission médicale ont permis de revoir les certificats médicaux utilisés pour la délivrance des licences (notamment en cas de surclassement). Une procédure exceptionnelle de triple surclassement est opérationnelle.*

*-Le coordonnateur du suivi des SHN a fourni un travail considérable pour mobiliser tous les acteurs concernés par ce suivi et tenter de faire évoluer le logiciel utilisé pour qu'il soit plus simple d'utilisation afin de permettre de centraliser les résultats des examens. Malheureusement de nombreux soucis techniques vont nous amener à choisir un logiciel plus simple mais plus opérationnel. En effet le temps passé à récupérer les données n'est pas compatible avec les moyens à notre disposition.*

*-La collaboration avec l'IRMES a permis la mise en route de travaux de recherche sur le dépistage de troubles vasculaires du membre supérieur chez les volleyeurs.*

-Le colloque médical du 22 juin 2007 (qui sera renouvelé en 2008) a permis de mobiliser les professionnels de santé (et techniciens) autour des spécificités physiologiques et traumatiques du beach volley.

- Suivi médical réglementaire des Sportifs de Haut Niveau :

-Le logiciel teamsanté d'énora que nous avons choisi et qui a été développé tout au long de l'année par le médecin coordonnateur ne nous satisfait pas complètement : en effet certains centres ont des difficultés à l'utiliser et la transmission des données n'est pas satisfaisante. Cela entraîne des surcharges de travail administratif (alors que le logiciel devait les simplifier). La plupart des centres ont renvoyé des données mais sous des formes très diverses ce qui complique leur analyse.

-Des difficultés persistent pour les athlètes qui ne sont pas intégrés dans des structures fédérales de suivi ainsi que lors du changement d'encadrement d'une équipe nationale.

-L'analyse des données en notre possession confirme l'absence de détection de pathologie majeure (avec contre indication du sport en compétition) et la présence d'environ 10% d'anomalies mineures.

- Encadrement sanitaire des équipes de France :

-Un kinésithérapeute et un médecin accompagne les équipes lors de tous leurs déplacements à l'étranger. Lors des actions en France le kinésithérapeute est présent mais pas le médecin de manière systématique. Cela permet un suivi personnalisé des athlètes qui s'inscrit dans le suivi réglementaire.

-Fourniture du matériel nécessaire à l'encadrement des équipes.

-Des difficultés persistent dans le recrutement de ces professionnels de santé compte tenu des programmes chargés des équipes de France et du dédommagement que nous pouvons proposer.

- Autre activités médicales :

-2 protocoles de recherche démarrent : un sur le dépistage d'anomalie de vascularisation du membre supérieur chez les volleyeurs suite aux accidents survenus la saison précédente. Elle s'effectue avec le concours de l'IRMES et de l'équipe du service d'exploration vasculaire de Rennes (Pr Jego et Dr Rolland).

-L'autre dans le cadre du CERS de St Raphaël avec la collaboration du Pr Portero cherche à prévenir les accidents musculo tendineux de l'épaule à adaptant l'évaluation biomécanique faite chez les jeunes volleyeurs.

-Le colloque du 22 juin sur les spécificités médicales du beach volley a été une réussite (80 participants). Un CD reprenant toutes les communications est mis à la disposition de toute personne intéressée par l'intermédiaire du Pôle ressource.

-Une information sur le dopage a été fournie lors de tous les rassemblements des sélections (par l'intermédiaire de l'encadrement médical) ainsi que par la revue fédérale en notifiant les sanctions prises ainsi que les différentes procédures.

Pour 2008 :

- Renforcer la structuration du secteur médical :

-Réécriture complète du règlement médical fédéral en tenant compte des nouvelles directives et validation par la fédération.

-Poursuite du suivi médical des SHN sur les mêmes bases en changeant de logiciel pour permettre une simplification du recueil des données et en continuant à améliorer sa structuration (secrétariat, bureau pour le médecin coordonnateur...).

*Renforcer les relations avec la LNV et les clubs professionnels pour coordonner ce suivi avec ce qui peut être fait dans ces clubs.*

*-Mise à disposition du matériel médical nécessaire à l'encadrement des équipes nationales en fonction des besoins.*

*-Réunion des équipes médicales encadrant les équipes nationales pour coordonner les actions et le suivi.*

- Développement des activités médicales :

*-Organisation du 2<sup>ème</sup> colloque de la FFVB le samedi 21 juin 2008 (tournoi de Paris de la Word série de beach volley et match de la ligue mondiale indoor). Il comprendra 2 grandes parties : Volley et santé (jeune enfant, 3eme âge, handicap, compléments alimentaires et dopage) et volley et pathologie (accident des beacheuses, labrum, coxarthrose, préparation physique et prévention des blessures). Il est destiné aux professionnels de santé et à l'encadrement technique. Une centaine de participants sont attendus. Le budget est en cours de finalisation.*

*-Poursuite des 2 études démarrées en 2007 afin d'affiner les connaissances sur 2 pathologies préoccupantes chez les volleyeurs pour pouvoir mieux les prévenir.*

*-Continuer les actions de prévention du dopage selon les mêmes modalités : information individualisée lors de tous les rassemblements de sélections et articles plus généralistes dans la revue fédérale.*



## **Rapport Commission Centrale d'Entraîneurs et de l'Emploi**

Par Jean Charles BADIN

*« Durant la saison, en collaboration avec la Direction des formations de la DTN et la commission du développement, nous nous sommes attachés à perfectionner le système de formation existant.*

*Nous avons étudié les nombreuses demandes relatives aux validations d'acquis et d'expériences. Pour chaque demande, une réponse adaptée suivie d'une convention de formation a permis à chacun de savoir quelle formation il avait à effectuer et dans quels délais. On peut encore déplorer parfois l'incapacité ou tout au moins la difficulté qu'ont certains entraîneurs à se plier à ce genre de convention.*

*Nous avons travaillé en relation avec le Ministère à l'élaboration des textes relatifs au DE et DES (qui remplaceront les BEES 1 et 2). Les premières formations BEPJEPS mention volley ont débuté.*

*La formation continue des entraîneurs a été revue afin de diminuer les contraintes tant du côté des formateurs que de celle des entraîneurs.*

*La saison dernière a vu la diminution importante du montant des pénalités. Elle est due à une meilleure prise de conscience de la nécessité d'un encadrement qualifié par les dirigeants de clubs, ainsi qu'à la volonté de la CCEE de prendre en compte les difficultés de ces clubs. Une réunion préalable à la CCEE décisionnelle a été proposée aux clubs. Elle sera renouvelée les saisons prochaines tant elle nous a semblée susceptible d'améliorer la compréhension entre la fédération et les clubs.*

*La DTN a mis en place un nombre important de formations. Nous devons de plus en plus faire appel aux formateurs extérieurs à la DTN dans la mesure où la diminution du nombre de cadres techniques pèse sur les charges de travail de ceux qui sont en place. Durant cette saison, la mise en place des formations beach a été effective, permettant de mettre en place un réseau de formateurs beach le plus souvent attachés au Académies de Beach-Volley.*

*Une convention a été signée avec l'Université de Paris VII (Créteil) qui concerne la formation des entraîneurs de haut niveau. Elle n'a hélas été suivie d'aucun effet, aucune candidature ne s'est manifestée.*

*Le Colloque BMV a permis a plus de 60 formateurs de s'initier à la mise en place et à l'animation des écoles de volley. La CCEE a été représentée au Colloque FIVB Mini Volley de Saskatoon ».*



## **Rapport Commission d'Agents Sportifs**

Par Gauthier MOREUIL

*« La Commission des Agents Sportifs s'est réunie deux fois.*

*Outre l'adoption du programme et des épreuves de l'examen 2008, qui a abouti à l'octroi d'une nouvelle licence, la CAS s'est attachée à mettre en place des procédures permettant d'identifier les agents non licenciés qui interviennent sur le marché, et ce avec l'aide de la DNCG.*

*Plusieurs membres de la CAS ont par ailleurs été entendu par le groupe de travail du CNOSF sur la refonte du régime des agents sportifs. Un avant-projet de loi a été discuté lors d'une réunion au Ministère des Sports, à laquelle le Président de la CAS a participé.*

*La CAS a rédigé un courrier destiné à rappeler aux dirigeants de clubs la nécessité d'avoir recours à des agents licenciés. Ce courrier a été cosigné par la FFVB et la LNV.*

*Après cette phase d'information, la CAS entend poursuivre sa mission en saisissant le Comité Directeur de la FFVB des difficultés identifiées, de manière à ce que des sanctions soient prises à l'encontre de toutes les parties prenantes. »*



## **Rapport Commission Centrale de Discipline**

Par Jean Pierre COISNE

*« Pour cette dernière saison de l'olympiade, la Commission s'est réunie trois fois :*

- Le 12 juillet 2007 avec 3 membres suite à un dossier après demande de conciliation CNOSF,*
- Le 25 janvier 2008 avec 6 membres présents deux dossiers dont un défendu avec un avocat,*
- Le 17 mars 2008 avec 7 membres (Commission complète) quatre dossiers dont un renvoyé pour manque de pièces.*

*Une réorganisation de la Commission ayant été faite dès septembre 2007 en collaboration avec le Secrétaire Général de la FFVB et le Président de la Commission suite à défection de plusieurs membres de la Commission. Comme il était souligné lors du rapport de la saison précédente, la Commission nécessite de plus en plus de connaissances juridiques en plus des règlements fédéraux.*

*La Commission s'est donc étoffée de membres ayant les connaissances et l'expérience nécessaires pour remplir une tâche qui n'est pas toujours simple à remplir.*

*La nouvelle Commission doit désormais s'attacher à parfaire le règlement disciplinaire existant surtout sur un chapitre concernant les sanctions disciplinaires les choses seront ainsi plus claires et connues de tous ».*

« La Commission Fédérale d'Appel s'est réunie 6 fois durant la saison écoulée pour traiter 21 dossiers.

Les différentes réunions de la commission se sont toujours déroulées en présence de 3 à 7 membres de la commission, assistées par la secrétaire permanente et de la juriste fédérale.

Les plaignants ont toujours été entendu lorsque après convocation ils ont souhaité s'expliquer.

La Commission Fédérale d'Appel s'est attachée aux vues des dossiers à juger seulement et uniquement par rapport à la réglementation en vigueur aussi bien au niveau des Liges pour ce qui sont les affaires régionales ou départementales, au niveau national pour les affaires nationales.

Les dossiers étudiés en CFA relèvent le plus souvent du secteur sportif (décisions de la commission sportive) ou du secteur disciplinaire.

Si au plan disciplinaire, la CFA, après étude et délibération, a tendance à conforter les décisions des commissions de discipline, elle est plus nuancée sur les décisions d'ordre sportives.

En effet, quelques décisions sont remises en cause non pas quant aux résultats sportifs, mais par des oublis ou négligences de préparation ou de déroulement des rencontres.

Une attention particulière et réglementaire des préparations de rencontre éviterait certains appels devant la commission.

Toutes les réunions de Commission se sont déroulées dans un excellent esprit où chacun s'exprime dans le souci du respect des règlements fédéraux qui gèrent le Volley-Ball ».

## Rapport Commission Disciplinaire de Lutte Antidopage de 1<sup>ère</sup> instance

Par Daniel MINNE

« La très large majorité des athlètes sont sains et ils participent à des compétitions équitables »

Thomas Bach, Vice-président du CIO, soutenant l'importance de rendre publics les contrôles négatifs.

**L'Agence française de lutte contre le dopage, issue de la loi dite Lamour de 2006** exerce ses responsabilités dans six domaines complémentaires :

- l'organisation des contrôles antidopage,
- les analyses des prélèvements,
- le suivi des procédures disciplinaires incombant, selon le cas, aux fédérations ou directement à l'Agence, ainsi que, en corollaire, la délivrance des AUT,
- les actions de recherche,
- les actions de prévention,
- enfin la présence internationale et la fonction de conseil des fédérations et du Gouvernement dans la lutte contre le dopage.

Pour présenter l'ensemble de son action, l'Agence remettra chaque année un rapport d'activité au Parlement et au Gouvernement.

**La Commission Disciplinaire de Lutte Antidopage de 1ère instance** s'est réunie les 11 juillet puis 21 août 2007.

Le bilan des contrôles antidopage opérés sur le territoire national pour la période du 17 août 2007 au 14 Avril 2008 pour notre discipline s'établit à 169 prélèvements, dont 1 retenu positif :

A la date du **14/04/2008**  
Nombre de contrôle : **169** (saison précédente 404, chiffres arrêtés au 30/06/2008)  
Nombre de contrôle positif : **1** (saison précédente 11)

J'adresse mes remerciements à l'ensemble des membres titulaires de la Commission, Mademoiselle Annie PEYTAVIN, Madame Maryse DUPRE, Messieurs Antoine MARCELAUD, Stéphane TOSON, les membres suppléants Angèle GRANDGIRARD, et Jean Jacques KOENIG, le chargé d'instruction Francis GENSON et pour le suivi administratif, Sylvie PROUVE et Daniel MURAIL ».



## Rapport Commission de Lutte Antidopage d'Appel

Par Edith CHABUEL

« Aucune réunion sur la saison 2007/2008 n'a été nécessaire (à la date du 14/04/2008).

La Commission s'est réunie une seule fois pendant la saison 2007/2008, le 3 octobre 2007 au siège de la Fédération en présence de 3 des membres qui la constitue.

Cinq (5) dossiers ont été examinés après avoir entendu les plaignants et leurs conseils (contrôles sur la saison 2006/2007).

Les décisions prises et notifiées aux licenciés sanctionnés dans les délais de rigueur n'ont pas fait l'objet de remarque de la part de l'AFLD.

La commission accueille en son sein la présence de deux juristes nommés par le Comité Directeur de FFVB ».

### **Interventions :**

**M. RENAUDAT (Aquitaine)** aurait souhaité qu'il y ait le rapport moral et les rapports des commissions séparés.

**M. PELLAN (Président)** indique la présence de M. LECLERCQ à cette Assemblée Générale. Il fait également mention de la présence de P. BLAIN à la Commission des Entraîneurs FIVB, M. HENAULT, Commission des Médias FIVB, A. PEYTAVIN, Commission Médicale FIVB. Il indique qu'il est très important que la France puisse être représentée au niveau international. Il salue également la présence de J. SHAW, JP FLEUTIAUX, P. RACHARD, L. MOREUIL au niveau de la CEV.

**M. RETAILLEAU (Pays de la Loire)** n'accepte pas que la Ligue des Pays de la Loire soit accusée sur un compte rendu de commission sportive.

**M. KARBOVIAC (Bretagne)** s'étonne sur la nature du Rapport Moral. C'est un rapport d'activités, ne figure pas le bilan de l'olympiade. Il fait une remarque sur ce rapport sur un manque d'écoute de la Fédération, sur la non réponse des courriers écrits à la Fédération (audit du Ministère non communiqué), pas de compte rendu de la réunion des comités départementaux, problème sur l'assurance des dirigeants. Contractions et incohérence sur les règlements. Interprétation donnée au niveau des états généraux sur certains points qui n'étaient pas forcément exprimés.

**M. MURAIL (Secrétaire Général)** dément les propos sur l'assurance. Un courrier de réponse a été effectué et envoyé à toutes les Ligues.

**M. KARBOVIAC (Bretagne)** indique qu'il possède le rapport établi par le MSJSVA. Il l'a demandé directement à la Directrice des Sports.

**M. PELLAN (Président)** indique que le Rapport Moral a été présenté sur le modèle des autres fédérations.

Le Président confirme que lors de la réunion de la convention d'objectifs 2007, la Directrice des Sports avait indiqué que ce rapport ne serait pas diffusé.

**M. GANGLOFF (Pays de la Loire)** souhaiterait que les 5 objectifs fixés en début de l'olympiade soient relatés dans un bilan politique figurant dans le Rapport Moral. Il aurait souhaité que le rapport financier soit annexé au rapport moral.

**M. PELLAN (Président)** indique que les 5 objectifs ont été relatés lors du bilan politique du Vendredi 6 juin 2008.

**Mme DARDAUD (Aquitaine)** souhaite avoir l'exposé du Rapport Financier avant le Rapport Moral.

**M. PELLAN (Président)** propose de maintenir l'ordre du jour tel que défini. Il propose que le Directeur Technique National fasse sa présentation, puis le Rapport Financier et Rapport Moral. Il y aura ensuite 2 votes pour le Rapport Financier et le Rapport Moral.

### **Interventions :**

**M. MINNE (Languedoc-Roussillon)/M. COISNE (Président de la CCD)/M. LARZUL (Ile de France)/M. MORILLO (Côte d'Azur)/M. KARBOVIAC (Bretagne)/M. COGNE (Directeur Technique National)/M. MOREUIL (Vice-Président, Chargé du Beach Volley ; Trésorier Général Adjoint)/M. PELLAN (Président)/M. COQUAND (Président LNV)/Melle VALLOGNES (Basse-Normandie)/Mme PICARD (Rhône-Alpes)/M. LACHAUME (Vice-Président, en charge des relations juridiques)/M. MARIUS LE PRINCE (Languedoc-Roussillon)/M. BOSCA (Midi-Pyrénées)/M. GANGLOFF (Pays de la Loire)/M. DUBIER (Haute-Normandie)**

## **VII) RAPPORT D'ACTIVITES DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (TEXTE INTEGRAL) (présentation accessible sur le site fédéral)**

Bilan sur les 4 années, plus spécifique en 2008 :

### **1. La Direction Technique Nationale**

- a. Lettre de Missions de la DTN
- b. Organigramme fonctionnel
- c. Convention Cadre – Bilan du dispositif

### **2. La convention d'objectifs pluriannuelle avec le MSJS**

- a. Bilan 2005 / 2008 – indicateurs LOLF
- b. La C.O. 2008
- c. Les Perspectives Londres 2012

### **3. Bilan des collectifs 2008**

- a. Féminins
- b. Masculins
- c. Beach Volley

### **4. Les filières de Haut Niveau**

- a. Plan d'action
- b. Diagnostics partagés
- c. Perspectives 2012

### **5. Développement et Formation**

- a. Bilan du dispositif FAR
- b. Bilan du Pôle Ressources
- c. Bilan des formations
- d. Bilan du développement

*« Je me suis attaché en cette assemblée générale 2008 à faire un bilan sur les quatre années et un bilan plus spécifique de l'année 2008, cela me semblait normal pour pouvoir répondre à ta question Jean-Louis tout à l'heure sur les FAR parce qu'on passera un petit moment tout à l'heure là-dessus. Je vais essayer de dérouler et je reviendrais sans doute sur les points qui méritent un questionnement plus particulier. Nous on est lié, 42 équivalents à temps plein sont mis à la disposition de la Fédération Française de Volley-Ball, 38 aujourd'hui qui sont occupés, c'est à dire nous avons quatre poste que ne sont pas aujourd'hui occupés par des cadres du ministère de la jeunesse et des sports affectés sur des missions pour la bonne et simple raison que nous avons eu avoir à faire à des départs structurels et puis bien entendu à des changements de missions. J'ai résumé ici, et vous l'aurez dans le document, et vous l'avez pratiquement tous les ans les extraits qui concernent les axes principaux, bien entendu la lettre de mission est plus complexe que cela, elle fait partie en plus d'une convention cadre qui rassemble l'ensemble des missions et qui détermine quels sont nos dispositifs d'action. Ce dispositif de secteur, on l'a déjà vu maintenant depuis le début de l'olympiade, je vous le remets juste ici pour information et on reviendra bien entendu dans le cadre de la réalité du terrain quand tout à l'heure vous verrez pour les secteurs et les zones géographiques. Aujourd'hui par exemple je n'ai pas de manager en Beach Volley sur le secteur Beach pour manager l'ensemble des équipes parce que mes spécialistes sont sur le terrain pour répondre aux objectifs de qualification olympique. Il manque effectivement d'un point de vue structurel une étape à ce niveau là et on verra tout à l'heure ce que ça représente. Alors en ce qui concerne, on va dire ma garde rapprochée, nous avons perdu la personne qui était en charge du réseau Soyez Sport, Aïcha HAOUAS qui avait été présentée l'an dernier pour la bonne et simple raison que pour répondre à ses aspirations elle est partie comme bénévole aux Jeux Olympiques de Pékin et depuis le mois d'Avril, on n'a pas eu la possibilité ni l'occasion de la remplacer et comme c'était un poste qui était subventionné à 100% sur des postes Soyez Sport via le*

Comité Olympique, on n'a pas eu l'autorisation par le Comité Olympique de recruter quelqu'un d'autre sur le complément de temps puisque sa mission s'arrêtait au mois d'Octobre 2008 et puis comme je l'ai déjà dit je n'ai pas pour l'instant de coordinateur sur le Beach. En ce qui concerne la convention cadres, donc le dispositif qui a été débattu, je vous rappelle les échéances, bien entendu c'est encadré par des textes de loi mais qui a été débattu en l'assemblée générale du Lavandou 2005, qui a été présenté en 2006 à l'assemblée générale d'Orléans et l'an dernier bien entendu, on va l'a mis à disposition, ce dispositif de convention cadres vient à son terme en 2008, il convient maintenant de jeter les bases, comment va être redéfinie cette convention cadres pour la prochaine olympiade. On est dans la période de transition. Sur le haut-niveau féminin, donc on a eu les changements qui ont été évoqués hier, donc des petits changements, Fabrice VIAL a pris la tête de l'Equipe de France A, vous avez une nouvelle tête qui est apparue à ses côtés, ça fait partie des plans de reconversion qu'on a mis en place, nous avons le plaisir d'accueillir dans le staff Karine SALINAS qui bien qu'elle était prise en charge à l'issue de sa carrière de joueuse comme avec un plan de reconversion notamment plus la communication et le tourisme, c'était d'apporter son expérience en équipe de France et aujourd'hui on peut dire que c'est véritablement une valeur ajoutée dans le staff puisqu'elle sert de lien avec les joueuses et je pense que les derniers succès enregistrés sont à mettre au crédit du staff autour de Fabrice. Ali lui est pour l'instant coordinateur du secteur féminin, ses missions vont évoluer au mois de septembre pour des souhaits personnels, donc on va encore réajuster ça, là je vous présente pour l'instant la situation aujourd'hui. Sur le secteur masculin, il n'y a pas eu de gros changements. Si peut-être une petite précision parce qu'hier il y avait eu une question concernant les postes de cadres, je ne sais plus qui avait posé la question, c'est le collègue de Midi-Pyrénées qui posait la question sur les statuts. Dans les tableaux que je vous présente ici par exemple quand je mets CTS, c'est conseiller technique sportif, alors ce CTS là, il peut être sur un support à mission nationale ou il peut être sur un support à mission régionale affecté auprès de la Direction Régionale de Paris mis à disposition de la Fédération pour des missions nationales ou affecté dans une direction régionale avec des missions plus régionales. Donc c'était pour répondre à tes questions tout à l'heure. A l'intérieur de tous les organigrammes, quels sont les statuts des gens qui sont affectés. Bien entendu quand on fait le calcul de l'ensemble des gens qui sont sous contrat d'Etat avec la Fédération, tu verras qu'on en a 38 sur l'ensemble, je n'ai pas présenté le tableau comme ça mais j'ai préféré vous le mettre par mission, comme j'avais déjà utilisé cette présentation l'an dernier, et c'est aussi la présentation là qui est disponible sur le site de la Fédération Française de Volley-Ball. Vous dire aussi que pour la structuration du secteur féminin, ce qui est important c'est qu'on avait acté et obtenu un soutien du Ministère pour la mise en place d'emplois aidés et notamment on a ici trois emplois aidés qui sont venus renforcer le secteur. Laurent DELACOURT, j'ai mis CTF, sur le pôle de Châtenay, Pascale BONHOMME, CTF aussi qui était précédemment dans la Ligue de Nathalie et qu'on a recruté au niveau de la Fédération pour être en charge de la détection nationale féminine, elle fait un gros travail, vraiment c'est impressionnant en terme de mobilisation puis Olivier AUDABRAM qui était l'entraîneur de l'équipe de France cadettes l'an dernier qu'on a associé aussi à un pôle en devenir, le pôle espoir de Boulouris. Les autres quand il n'y a pas de statut, ce sont des emplois qui sont partagés au niveau des ligues. Par exemple, si je prends Philippe DELAUNE pour les Pays de Loire, c'est un emploi qui est bien entendu géré au niveau des Pays de Loire mais subventionné pour partie par la Fédération dans le cadre des aides à l'emploi sur les pôles. Christophe CLEMENT, Talent, c'est exactement pareil, Olivier GUILLET, Wattignies c'est pareil. Ce qui intéressant aussi dans le tableau, ce que vous pouvez remarquer, c'est aussi le rééquilibrage qu'on avait commencé à orienter en début d'olympiade du nombre de postes de cadres d'état sur les secteurs masculin, féminin. Donc, on a à peu près réussi à cet équilibre là entre les deux secteurs. On n'a pas résolu tous les problèmes d'encadrement, on a un problème d'encadrement sur le pôle de Strasbourg, là j'étais en réunion avec la ligue d'Alsace la semaine dernière, donc on va essayer de trouver une solution. Et par contre au niveau du Beach, on a du mal. Au niveau du Beach, on a du mal parce qu'on manque de spécialistes, en dehors d'Anabelle, de Christian, on manque de spécialistes, on a recruté donc Christophe VICTOR qui est en 7<sup>ème</sup> position en bas à gauche qui devient maintenant l'assistant d'Anabelle et qui est le responsable de notre pôle France à Toulouse, pôle France, on verra tout à l'heure, en garçons filles à partir du mois de Septembre. Un préparateur physique et on recruté aussi David MARTIN qui était au préalable aussi sur la ligue, sur le CD 13 pardon, comme attaché départemental. Alors les secteurs, je vous ai rappelé très rapidement quels étaient nos objectifs, nos objectifs de positionnement sportif, ce sont des choses que vous connaissez bien. Sur le collectif 2008, on peut dire que les objectifs qu'on s'était fixé en 2006/2007 ont été atteints et en objectif, c'est la qualification en 2008 aux championnats d'Europe 2009. Si elles gagnent ce soir et si on prend un set contre la Biélorussie minimum, on est qualifié directement, on ne sera pas obligés de passer par le 3<sup>ème</sup> tour, ce qui est bien entendu est pour nous véritablement une bonne performance. Sur les collectifs 2012, alors j'ai séparé collectif 2008, collectif 2012 parce que c'est effectivement la nouvelle appellation utilisée par le Ministère qui fixe les collectifs à court terme et ceux qui sont projetés pour l'olympiade suivante. Donc on a été, mais ça on l'avait vu l'an dernier, 7<sup>ème</sup> au Championnat d'Europe 2006, 2<sup>ème</sup> au Tournoi de Qualification au Championnat du Monde et on aura un tableau récapitulatif tout à l'heure et l'objectif en 2008, c'est la qualification de nos juniors et être dans les 8 premières équipes du championnat juniors 2009. La filière, on reviendra dessus tout à l'heure, je vous ai mis le tableau avec les

résultats, le classement mondial de notre équipe de France sénior féminine donc on a progressé mais le classement mondial, je vous le rappelle, il tient compte de beaucoup de choses, le tableau je vous l'ai mis en petit, c'est un tableau Excel, le calcul vous le verrez tout à l'heure, donc 43<sup>ème</sup> position mais ce tableau tient compte de toutes les participations et de tous les continents. Si vous regardez sur le site de la fédération internationale, nous par exemple le Grand Prix Féminin accorde un certain nombre de points conséquents comme la Ligue Mondiale en garçons et comme on n'est pas sur ce type d'épreuve, et bien naturellement on n'engranger aucun point. Aujourd'hui ne sont engrangés que dans les points de l'équipe de France Senior féminines uniquement la place au dernier championnat d'Europe, ce qui fait qu'on est loin encore même si au niveau du ranking européen, on a intégré les 8 meilleures nations européennes, en terme de ranking mondial, on est toujours positionnés comme ça parce que les autres continents rentrent dans le ranking et dans le classement, il faut l'interpréter comme ça ce tableau. Je vous mets ce tableau là parce que là c'est important, on le verra tout à l'heure dans la convention d'objectifs, c'est qu'au niveau du Ministère, ils ne tiennent compte que du ranking mondial, ce qui bien entendu, nous nous pose des problèmes de positionnement et de subventionnement sur un certain type d'opérations. Pour les garçons, on avait un objectif prioritaire qui était la qualification aux jeux de Pékin, on est en échec. Et deuxième chose, c'est qu'on avait le maintien de notre ranking mondial en Seniors, c'est un échec, on est passé de la 5<sup>ème</sup> place en 2005, 7<sup>ème</sup> à l'issue des jeux olympiques et puis là, on est en 13<sup>ème</sup> position parce que même principe, c'est le ranking mondial qui tient compte pour les tournois continentaux, de la qualification en coupe du monde et du classement à l'issue de toutes ses épreuves là. Je ne vous cache pas que quand on a été négocié jeudi avec Gil PELLAN et Christian ALBE au Ministère, on a su nous indiquer et nous rapporter les indicateurs par rapport à cela. Effectivement un certain nombre de rééquilibrages des budgets, des subventions du Ministère garçons filles par exemple qu'on va avoir cette année en 2008 sont dus au fait qu'on n'a pas été en capacité au moins d'essayer de tenter cette qualification. On part avec un groupe jeunes, bien sûr on l'explique, on essaie de l'argumenter mais on a tellement vendu en début d'olympiade qu'on allait aux jeux olympiques de Pékin, et comme on n'y va pas, donc on prend ça, voilà. Je préfère dire les choses telles qu'elles sont. En ce qui concerne les collectifs 2012 par contre, nous sommes plutôt en réussite et plutôt bien connoté, que ça soient les filières ou que ça soit les résultats des équipes de France, on est véritablement dans nos objectifs, donc là on a véritablement un soutien. Quelque chose qui est important pour nous, on le reverra aussi, rapidement c'est que les supports de jeu maintenant sont effectivement en adéquation avec notre niveau de formation, nationale 2 pour l'équipe de France Cadets avec le pôle France de Chatenay et Pro B pour le CNVB, en préparation des championnats du Monde 2009, c'est indispensable d'avoir ce support de jeu pour arriver à performer. Nationale 1 pour les jeunes filles qui sont à l'IFVB, ça correspond pour l'instant véritablement à nos demandes de formation. Voilà pour les garçons, 5<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 2003/2005. En ce qui concerne le Beach, notre positionnement est atteint, le rééquilibrage par rapport aux deux disciplines, salle et beach est atteint. Au niveau des équipes de France masculines, notre objectif de qualification, c'est une paire garçons, une paire filles, cela va être très dur pour les garçons, je pense que pour les filles, si on maintient l'avancée sur les performances suivantes, on va y arriver, pour les garçons, cela va passer par quelques exploits. On a une paire très prometteuse mais qui est partie un petit peu tard dans le circuit, au Grand Chelem de Paris l'an dernier, ils n'ont pas pu rentrer dans le main draw, donc c'est difficile de les positionner. Pour les jeunes par contre, on est entre 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> nation mondiale au niveau des jeunes actuellement et je pense que on va avoir quelques difficultés à maintenir ce ranking, je vous explique pourquoi. Aujourd'hui on a un certain nombre de jeunes qui ont des podiums européens, l'an dernier on a failli cité notamment lors d'une épreuve sur Paris, le tournoi de Paris les jeunes champions d'Europe Cadets Lyneel/Lacombe qui sont de l'Hérault, du Languedoc-Roussillon. Aujourd'hui dans le cadre de sa formation, le jeune Lyneel a fait un choix personnel, familial de professionnalisation dans le 6x6, cela sera sans doute un des meilleurs réceptionneurs attaquants de notre équipe de France Juniors qui va participer au prochain championnat du monde. C'est évident que s'il joue un résultat au Championnat du Monde, pendant cette période là il ne pourra pas être sur le Beach alors que c'est peut être un potentiel Beach pour 2012. Mais on n'a pas pour l'instant réussi à avoir une structuration au niveau de l'offre de service pour le Beach pour faire en sorte que le Beach soit aussi captif pour arriver à se positionner sur le circuit international, dans les 15 premiers mondiaux par exemple pour avoir des gains sur le circuit et bien entendu la salle fait les yeux doux à ce type de compétiteurs et nul doute qu'à l'issue du Championnat du Monde Juniors, quand il sortira du CNVB l'an prochain, il aura une proposition directe de contrat professionnel. En plus si les dispositions de la FIVB vont abaisser le nombre de représentation de joueurs étrangers dans les effectifs, c'est sur que tous nos meilleurs talents vont partir dans les clubs pro et ça sera encore plus difficile d'alimenter les équipes de France jeunes de Beach. C'est une véritable problématique qu'on a, j'ai pas trouvé la solution encore par rapport à ça, il faut qu'on arrive nous à avoir une structuration fédérale captive pour donner des projets professionnalisant ses jeunes, parce que c'est vrai qu'à partir du moment où on rentre dans les 15/18 premières paires mondiales, on a un revenu qui correspond effectivement à un salaire d'un joueur professionnel en exercice, avec peut-être un peu plus de longévité mais pour l'instant on n'a pas la structuration pour le faire. Les filières, schéma que vous connaissez, on a déjà présenté, ça permet de présenter tout le monde, voyez quelques évolutions, petit soucis d'encadrement sur le pôle de Martinique, ça

*c'est quelque chose qu'il faut qu'on traite, puisqu'effectivement on a eu le départ d'un cadre qui est parti sous d'autres horizons. Sinon le reste, c'est l'ensemble des cadres qui sont en situation d'encadrement. Les missions des cadres qui sont sur des filières, ça c'est quelque chose qui était contenu dans la convention cadres. Ce qu'on peut dire avec Richard sur les charges, je ne sais pas si Richard le fera tout à l'heure dans son rapport mais au niveau du Ministère, on a quand même un plébiscite sur la manière dont on assure le suivi médical sur l'ensemble des filières et des équipes de France. Donc on est à plus de 85% voire 90% sur les filières, 85% sur les équipes de Haut-Niveau et là on est véritablement bien accompagnés. On a mis en place un logiciel sur lequel on a été très très actifs, Marc GIAOUI pour ceux qui le connaissent, a été un très très gros acteur de ce dispositif. La reconversion, j'en ai parlé quand j'ai parlé de Karine SALINAS. Il faut savoir que tous les joueurs, on a passé maintenant une convention avec ATLANTIS qui est aussi la société qui nous avait aidé à gérer les états généraux et la convention avec Trajectoires Performance est faite, ce qui nous permet d'avoir des bilans de compétences de toutes les joueuses qui sont en sortie de cycle, les joueurs qui sont en sortie de cycle, définition de projets professionnels, comment rentrer dans les dispositifs de mise en place des contrats. Voilà ça c'est quelque chose maintenant qui roule et on est là aussi bien aidé par l'état sur cet ensemble, programme d'accompagnement des sportifs, suivi socio professionnel et suivi santé, c'est quelque chose qui est assez complet. Les filières, donc par rapport aux filières on est dans un cycle de réécriture des filières. Depuis le mois de septembre 2007, on a un timing très précis. On est passé en commission d'évaluation, de diagnostic bilan partagé de nos filières le 20 mai, ce qui nous a permis d'ailleurs d'anticiper par rapport à la convention d'objectifs et véritablement on a, on va dire, du positif sur nos filières, leur positionnement. Maintenant il faut qu'on mène une réflexion dans le cadre du bassin de pratique. Ce schéma là, on le construit, on l'aménage, on l'améliore depuis 2002 avec l'intégration des centres de formation des clubs pro, avec la relation dans un bassin de pratique, avec la liaison entre le centre régional d'entraînement. Alors il y a eu une question hier sur la commission financière sur le fait qu'on aidait effectivement dans la dernière olympiade 2004, on aidait les centres régionaux d'entraînement et puis cette aide s'est réduite à portion zéro. Ce que j'ai pu constaté moi en analysant, dans le bilan et dans le diagnostic partagé des filières, c'est que la conséquence, en moyenne cela ne veut pas dire que c'est dans toutes les ligues, la conséquence pour une moyenne nationale, c'est qu'on est passé de 30 jours de stages par joueur à 10 jours de stage par joueur sur ce niveau et sur ce segment de formation. Donc là, il nous faut réfléchir sur un nouveau schéma, il faut effectivement arriver à densifier et à améliorer notre qualité de la formation. On a effectivement défini un certain nombre de critères. Maintenant, il y a encore le problème de proximité qu'il faut qu'on arrive à résoudre et notamment chez les jeunes filles pour arriver à les amener, pour les meilleurs potentiels, à se rassembler dans les endroits où elles peuvent véritablement être formées. Le Volley-Ball a besoin de rassembler ses meilleurs éléments s'ils veulent ... Une jeune fille isolée dans un endroit ne pourra pas se former toute seule, il faut qu'on arrive à le mettre en contact avec d'autres joueuses de même niveau pour pouvoir performer. S'il y a des remarques, des questions, ou on interrompt ou je finis puis on reprend les questions après, à votre convenance. Concernant la détection des talents donc on a mis 2 cadres, 1 masculin, 1 féminin, cette année Philippe MARTA, Pascale BONHOMME, j'en ai parlé tout à l'heure qui travaillent sur l'ensemble de la détection nationale, rencontrent les clubs, vont faire des formations dans les régions, bien entendu assistent, pilotent, encadrent, animent avec les gens des régions, les centres régionaux d'entraînement et puis on essaie de bien travailler en relation avec les familles pour cerner la réalité des jeunes détectés par rapport à leur environnement. Par contre, je peux dire une chose, c'est le chapitre suivant qui est assez important. Aujourd'hui, si on regarde bien, si je compare par rapport à 2 nations, Brésil et Italie, on a notamment comparé avec le Brésil, vous l'avez dans le document, un jeune Brésilien de la même catégorie d'âge que ceux qui sont détectés a 1200 heures de Volley-Ball par an. Nous sommes nous en moyenne de formation, c'est à dire sur le cycle de 4 ans, nous on est à 480 heures pour le même profil, pour la même catégorie d'âge. Ce qui est effectivement dans le cadre de notre bilan est assez, ça pose des problèmes. A nous aussi de travailler pour essayer de travailler sur ce retard. Alors on a bien entendu essayé d'augmenter le volume d'entraînement, on essaie de demander de mettre en place des stages les week-ends, on essaie de trouver des solutions mais pour l'instant on n'arrive pas encore à un niveau de pré formations qui sont importantes. Pour les commissions sportives, par exemple les formes de compétitions au Brésil, les compétitions se déroulent toute la fin des vacances scolaires avec des stages. Ce sont peut-être des réflexions qu'il faut qu'on ait pour l'avenir pour faire en sorte que peut-être la compétition de ses catégories d'âge là soit positionnée sur d'autres secteurs. On a fait un gros travail sur la préparation physique. Les supports de jeux, j'en ai parlé et donc ça ce sont les collectifs et puis je vous ai mis quelques documents sur les pôles mais ce sont déjà des choses qu'on a déjà évoqué à plusieurs reprises. Avec la structuration des pôles France cadets et cadettes et la structuration des pôles France Juniors masculin et féminin, on peut dire aujourd'hui qu'on rassemble 80% des équipes de France qui disputent les échéances internationales sur ses quatre structures. Je vous ai mis le flux des joueuses et des joueurs, on peut dire qu'aujourd'hui, ce qui est très bien d'ailleurs en terme de bilan dans nos filières, puis dans notre diagnostic, c'est que le nombre de joueurs devenant international A est de 2 par cycle garçons, filles. Un peu plus d'ailleurs la dernière année sur les filles, puisqu'effectivement on a réussi à faire émerger beaucoup de filles. Donc voilà, cela me semblait être, on va dire, quelque chose d'assez intéressant, notamment par rapport aux*

3000 ou 4000 licenciés, je vous ai mis un résumé, puisque sinon on a le détail dans le tableau, on a des détails aussi par région. Avec Georges, on a fait le point plus sur l'Alsace, parce que c'est vrai qu'on a pas mal de jeunes filles qui sont passées par le Centre Régional d'Alsace. Là je suis sur un bilan au niveau national. Le Beach, c'est aussi une dynamique en progression, il faut qu'on arrive à développer nos académies élites, on a 3 dossiers aujourd'hui en cours, on en a 1 qui est labellisé, il faut qu'on arrive à avoir cet effort de structuration, qu'on ait aussi ce projet de compétitions inter académiques intégrant les pôles France et puis sur Toulouse à partir du mois de septembre, on aura un pôle France masculin et féminin. On a aussi concentré nos efforts un préparateur physique, deux entraîneurs, on a essayé de mutualiser tous les moyens et puis dans certains pôles Espoirs, on insiste pour qu'ils y aient des cycles. Par contre au niveau des centres régionaux d'entraînement de Beach, on n'est pas encore au point c'est à dire qu'il faudrait qu'on arrive à avoir par cycle mai, juin, en fonction de certaines régions, véritablement des centres régionaux d'entraînement de Beach Volley. Le cahier des charges des académies, vous le connaissez, il est sur le site internet. Et puis sur les compétitions techniques, en 2004/2007, on avait créé une compétition technique de Beach, je ne sais pas si vous vous en rappelez, c'était une compétition de zone et puis ensuite on rassemblait avec les zones techniques. On est passé sur une structuration en Championnat de France de cette compétition là. Aujourd'hui on peut dire que pour nous ce n'est pas satisfaisant parce qu'en fin de compte l'idée de détection, l'idée de formation qu'on avait initialement ne se retrouve pas dans cette idée de Championnat de France. Je pense qu'il est bon d'avoir un Championnat de France des catégories jeunes en Beach Volley, plus à mon avis sur la formule club, plutôt que sur la formule sélection régionale et qu'on garde peut-être le format compétitions technique pour les autres, de manière à ce que nous on puisse alimenter les pôles espoirs ou les pôles France parce que là on a besoin de matière et on ne les retrouve pas forcément au niveau des clubs, pas dans toutes les régions au niveau des clubs. C'est une réflexion à mener par rapport à cela. La LNV et la fédération concernant les parties prenantes du processus de formation des potentiels. Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que le CNVB est en Pro B, on essaie de lui donner un statut, une convention, exactement comme les centres de formation. On essaie de travailler en relation avec le centre de formation pour apprentis des métiers du sport qui est positionné à Montpellier. On a rempli un cahier des charges, on a un budget. Je pense qu'aujourd'hui, 227 000 euros sont consacrés pour le CNVB en Pro B. Alors comment ils sont financés, bien entendu avec l'argent de l'état, bien entendu il y a une participation des familles, et puis le budget normal est classique, ils se déplacent dans un championnat Pro sur les fonds fédéraux. L'accueil des équipes de France, on l'avait vu l'an dernier. La procédure d'agrément des centres de formation. Les centres de formation dans le schéma que j'ai présenté, je vous l'ai déjà dit préalablement sont positionnés dans le schéma des filières indéniablement. Aujourd'hui nous avons la possibilité d'avoir l'agrément ministériel, il y a eu un décret, au cours de l'année 2007 qui nous permet même sur un support associatif alors qu'avant ce n'était pas le cas, de bénéficier de l'agrément ministériel. Donc je vous ai mis les principes. L'agrément ministériel est obligatoire pour les clubs de Pro A, peut importe leur nombre. Obligatoire aussi mais sur la base du volontariat pour les clubs Pro féminines et uniquement agrément fédéral pour les clubs de Pro B qui deviendra à terme la Pro Fédérale. Et aujourd'hui, les centres, les CFC qui ont été agréés, donc le Stade Poitevin en Pro AM et en Pro AF, on a 3 clubs qui ont vu leur centre de formation agréé ministériellement. On a 2 dossiers en cours, un 3<sup>ème</sup> qui vient d'émerger, celui de Vandoeuvre notamment au niveau des filles. Il me semble important dans le bassin de pratique, qu'on arrive aussi à mettre en place une véritable relation entre les clubs Pro, les clubs de haut-niveau, les clubs fédéraux à différents niveaux, Nationale 3, Nationale 2, Nationale 1 et peut être travailler sur une charte ça c'est un petit peu les prérogatives que je voudrais, sur lesquelles on travaille pour l'avenir. Les comparatifs pro, c'est un tableau qu'on fait régulièrement au niveau de notre pôle ressources qui nous permet de comparer combien d'entraîneurs on a, sur le lot d'entraîneurs, combien on a d'entraîneurs français, combien de joueuses françaises sont mises à la disposition des clubs professionnels sur les années. Donc là vous avez 2004, 2005, 2006, 2007 avec les commentaires qui sont à côté. C'est sur le site de la fédération aussi. Et puis là c'est un tableau assez intéressant dans la continuité, c'est le récapitulatif des flux des joueuses qui passent des pôles espoirs, pôles France, CFC et clubs Pro, qui nous permet de voir effectivement par secteur, comment est-ce qu'on alimente, où les jeunes filles qui sont formées vont, Nationale 3, Nationale 2, Nationale 1. Je vous laisse prendre connaissance et sur la liste des 18 joueuses qui sont en Equipe de France A aujourd'hui, 12 joueuses sur 18 sont issues des filières et puis pour la saison 2007/2008, on a 10 joueuses qui sont en sortie de l'IFVB qui sont intégrées au championnat de Pro F, ce qui est quand même pour nous assez valorisant en terme de formation et d'alimentation du système. Et vous avez exactement le même type de comparatif pour les Pro A masculins sur 2004/2005, 2006/2007 et les mêmes dispositions concernant l'alimentation des secteurs par les joueurs en issue de filières, je parle des pôles espoirs, CFC, Clubs Pro, pôles France. Alors tout à l'heure Jean-Louis a parlé des FAR donc arrêtés dans le cadre de la convention cadres. C'est un bilan mitigé, je pense que le dispositif dans sa philosophie est bon, dans la réalité sur le terrain, on ne peut pas dire qu'on ait réussi sur toutes les zones, il faut être clair, il faut être franc, il faut être honnête. Ça marche très bien avec Philippe CHEVALET dans le Nord, ça marche très bien Johann. Cela a très bien marché tant que Jean-Yves MAGUER était présent sur sa zone, maintenant il est parti en Nouvelle-Calédonie pour jouer un rôle important dans le cadre de ce bassin géographique et puis pour des

raisons diverses et variées, ça marche un peu moins bien pour Michel parce qu'il a moins de potentiel autour de lui, c'est très difficile pour Chrystel dans l'Est parce qu'elle a un grosse région et peu de cadres pour rentrer dans son réseau, on va les voir après. Je n'ai pas réussi à trouver l'expert en Ile de France qui soit susceptible de prendre ce poste là, on a peut-être une solution qui va se dégager mais pour l'instant dans l'actualité des choses, ce n'est pas ça. Et puis en Aquitaine, j'ai eu 2 mouvements qui ont amenés Hervé à reprendre ses missions mais on ne peut pas dire que ça soit véritablement satisfaisant. Pour moi, il y a deux zones sur lesquelles ça marche très bien, il y a deux zones sur lesquelles, c'est en devenir et les autres zones pour moi, on n'est pas en situation de réussite par rapport à ce dispositif et ses missions là. Donc je vous ai mis derrière les zones, les cadres en responsabilité, ceux qui étaient associés, ceux qu'on essaie de mettre dans la disposition, les missions et puis bien entendu comme l'an dernier, mais vous l'avez aussi sur le site de la Fédération par ligues et par zones l'ensemble des cadres qui sont en fonctionnalité dans le cadre de ses missions. C'est sûr que là on voit la politique de l'emploi en Rhône-Alpes, en Auvergne, en Limousin, qui permet, à mon avis, d'avancer. Alors ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'emploi, mais ce qui est important c'est de les coordonner. C'est comme Jean-Louis en Ile de France par rapport à tous les emplois qui sont créés dans tous les comités départementaux, il faut qu'on arrive à trouver quelqu'un qui ait cette capacité, pour l'instant on ne l'a pas. Vous avez eu le bilan des plans de développement dans le dernier conseil d'administration, on vous l'a mis aussi l'ensemble du bilan de développement et puis sur les formations. Voilà, comment sont positionnés les gens par rapport au maillage du territoire, on ne couvre pas la totalité du territoire bien sûr, la densité par cadre et par département, vous allez voir où est-ce qu'on est positionné, les emplois aidés comment ils fonctionnent, les anciens contrats et les 37 nouveaux emplois qui ont été créés, 86% des attachés de développement dont les employeurs sont en convention avec la fédération, il y a quand même 340 000 euros qui sont redistribués dans le cadre de cette politique d'aide à l'emploi, qui ont été distribués sur 2007 et qui le seront sur 2008. Après je vous ai mis effectivement l'ensemble des points sur tous les supports de formation qu'on a mis en place, le pôle ressources et l'ensemble du dispositif de formation. Je vous ai mis l'ensemble des activités d'un agent de développement dans l'explication et dans le bilan, c'est quand même assez intéressant, ça permet de voir par exemple puisqu'on a vu dans les états généraux, rappelez-vous sur certaines catégories d'âge par rapport au public cible, on était en augmentation, etc, donc ça permet de faire la comparaison et ce plan là, on l'a pour chaque région et chaque département. Ici vous avez le cas précis d'un attaché départemental qui fonctionne, quelles sont ses missions, il fonctionne dans quelles relations, quel est son suivi, voilà sa lettre de mission et ça on l'a pour tous les employés départementaux qui sont disponibles sur le réseau Alexandrie. Donc ils ont accès à tout ça, ils le remplissent et à la disposition des zones techniques, les FAR disposent de ses éléments là pour pouvoir ensuite aller coordonner l'action de ses différents personnels sur le territoire. C'est un outil qui maintenant a bien progressé. Donc ça permet de voir les actions de l'agent de développement, où est-ce qu'il va, quel est le type d'action, comment ça fonctionne, comment on évolue. C'est important dans le dispositif parce que je pense que c'est le moyen pour nous véritablement de donner une dynamique dans cet ensemble. Et puis la formation des cadres, vous avez le bilan de la formation, les stages d'entraîneurs professionnels, d'entraîneurs des centres de formation, les EF1, les EF2, 93 jours de formation. C'est un petit déroulé dont vous avez l'habitude. La formation et les relations internationales, on en a parlé aussi dans le cadre de la commission budget hier où on a parlé d'échanges bilatéraux avec des pays qui étaient subventionnés par l'état et d'autres qui ne l'étaient pas même si on était en convention avec eux pour mettre en place les formations, ça suppose que là-dessus on finance, et puis toutes les formations qui ont été mises en place. Je finis sur la convention d'objectifs. Donc je vous ai mis trois points forts, les publics scolarisables, la santé des publics, le haut-niveau, la convention d'objectifs 2008 donc le contexte d'état, restriction budgétaire, cela a été abordé par la Directrice Départementale mais c'est une véritable réalité, toutes les Directions Départementales vont disparaître associées à la cohésion sociale et familiale. Le contexte de la Fédération dans le cadre de notre négociation, le déficit, la situation financière fragile, ça on l'a vu. La perte de licences et des clubs, vous l'avez souligné dans vos bilans, dans vos questions, c'est sûr que cela a été un indicateur de la LOLF qui est important. Afficher sur l'année 2008 la perte du nombre de clubs, dans l'affichage vis à vis du Ministère, c'est quelque chose qui nous a véritablement été souligné comme les licences et bien entendu je l'ai dit tout à l'heure la non qualification de notre Equipe de France masculine aux jeux de Pékin. L'évolution des convention d'objectifs, on peut dire qu'on est en progression de budget depuis 2001, une forte augmentation à partir de 2005 et puis par rapport à la convention 2007, on est à moins 7% en 2008 par rapport à 2007; ce qui correspond on va dire aux dispositions de l'état en matière de soutien de notre Fédération. Voilà j'en ai finis. Merci de votre attention. »

(Applaudissements)

## **Interventions :**

**M. KURTZ (Alsace)** : les volleyades sont-elles maintenues ? La Ligue est candidate pour les prochaines volleyades. Il trouve déplorable que les aides au CRE soient supprimées. Il souhaite que la Ligue soit informée des convocations.

**M. MEYER (Alsace)** revient sur les suppressions des aides supprimées aux CRE. Il indique que les finances régionales seront en difficulté. Absence de remboursement fédéral sur les actions régionales engagées.

**M. PELLAN (Président)** donne la parole au Trésorier Général sur le Rapport Financier.

### **VIII) RAPPORT DU TRESORIER GENERAL (TEXTE INTEGRAL)**

**C. ALBE (Trésorier Général)** donne lecture du Rapport Financier.

*« Après 2006 année de reconstitution de notre situation nette, l'année 2007 est celle du désenchantement ; en effet, 2007 accuse un déficit de 345 563.45 € et une situation nette à nouveau négative de 267 041.47 €.*

*Les explications de ce déficit sont nombreuses, mais les principales sont les suivantes :*

- *Le budget 2007, que vous avez voté à Orléans en mai 2006 lors de l'assemblée générale ordinaire, prévoyait des ressources pour 109 000 licenciés car nous escomptions un accroissement de l'ordre de 8 000 à 9 000 licenciés compte-tenu des emplois créés dans les ligues et comités.*

*Malheureusement, la stagnation récurrente du nombre de nos licenciés nous prive des ressources supplémentaires et que nous pouvons estimer à 180 000 € environ.*

- *La défaillance (1 mois ½ avant la compétition) de l'organisateur des finales Beach seniors et jeunes à Porticcio, nous a contraint à nous substituer à ses obligations.*

*Le coût de l'organisation de ces finales non budgétisées s'élève à 126 000 €.*

- *L'année 2007 fut une année très riche en compétitions internationales, certaines liées aux résultats de nos équipes nationales n'étaient pas connues lors de la programmation de nos actions "haut niveau" 2007.*

*Ainsi, la participation à certaines compétitions (ex. tournoi de qualification olympique pour nos seniors filles) n'a fait l'objet d'aucune subvention et nos fonds propres ont été sollicités pour 60 000 €.*

- *Suite aux nombreux litiges/clubs, et des nombreux travaux à réaliser pour mettre à jour nos statuts et règlement intérieur, l'embauche de notre juriste budgétisé pour 2008 a été effectif dès 2007 et justifie en partie l'augmentation du poste "frais de personnel".*

- *L'abandon de certaines procédures pour la distribution des équipements et tenues sportives ont généré des coûts supplémentaires non budgétisés de l'ordre de 60 000 €.*

- *La sous-estimation du coût de nos actions budgétisées et subventionnées par le Ministère des Sports a contribué à engager des fonds propres plus importants que prévus sur le budget 2007.*

*L'accumulation de ces points négatifs et de ces dérapages n'a pu être résorbé par le bon résultat des organisations de la ligue mondiale 2007 (plus 167 000 €).*

*Afin d'enrayer et redresser cette situation préoccupante, il est nécessaire et impératif de maîtriser la totalité de nos charges et un plan de redressement vous sera proposé lorsque nous évoquerons ensemble, lors de l'assemblée générale de Sarlat, les budgets 2008 et 2009 ».*

Il souhaite que les ligues s'expriment sur les comptes 2007 uniquement dans l'immédiat.

A une interrogation sur la ligne budgétaire « licences », il informe qu'il s'agit de la mise en place du logiciel ENORA et le Beach Volley System.

**M. BAROIN (Bourgogne)** souhaite savoir pourquoi l'organisateur Beach Volley défaillant n'a pas eu d'amende sur la non organisation à J – 1 mois.

**M. PELLAN (Président)** : Une convention tripartite avait été signée. La Fédération n'a pas souhaité engager de procédures juridiques qui auraient pu mettre en cause la Ligue de Corse.

**M. VENDRAMINI (Ile de France)** : Concernant la gouvernance sur la prise de décisions, il souhaite que les Ligues soient associées aux dépenses. Il fait plusieurs constats, notamment sur la gestion et les augmentations des différents chapitres (charges d'exploitations, salaires, affranchissements).

**M. PELLAN (Président)** intervient sur le poste des salaires. Il donne quelques explications. La dernière olympiade, des postes étaient pourvus avec des emplois jeunes qui arrivaient en fin de contrat. Les postes ont été transformés en postes à temps plein. Création d'un service juridique (1,5 postes). Equipes nationales : le collectif de l'Equipe de France a évolué, encadrement de l'Equipe de France (2 kinés) ; tous les cadres techniques sont maintenant salariés.

**M. BOSCA (Midi-Pyrénées)** revient sur un propos des Présidents de Ligues sur la présentation complexe ; Une proposition analytique par thème permettrait d'avoir des idées plus précises. Il s'interroge sur le coût de l'opération « Le Volley, J'adore ».

**M. ALBE (Trésorier Général)** : répond que ce coût est dilué dans divers postes. La Fédération n'a pas les moyens ni les outils pour réagir comme une PME. Mise en place de l'outil suivi de dépenses géré par R. FLANDIN.

**Interventions de Mme DELOUTRE (Administrateur Fédéral)/M. DANIEL (Midi-Pyrénées)/M. COGNE (Directeur Technique National)/ M. KURTZ (Alsace)/M. PELLAN (Président).**

## **IX) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (TEXTE INTEGRAL)**

**Mme MAHIEU (Commissaire aux Comptes)** donne lecture de son rapport (**accessible sur le site fédéral**)

Elle indique notamment qu'il est difficile pour l'équipe en place de budgétiser les actions à venir. Nous n'avons pas de fonds propres, c'est factuel sur l'engagement des Equipes. Elle a pris acte du suivi des dépenses effectué par un administrateur qui correspond à un souhait du MSJSVA.

***(Applaudissements)***

## **Interventions :**

**M. DESCHAMPS (Poitou Charentes)** sur la situation préoccupante. Il souhaiterait savoir s'il y a cessation de paiement dans un avenir proche et s'il y a une alerte.

**Mme MAHIEU (Commissaire aux Comptes)** : Pas de procédure d'alerte prévue selon son estimation. Néanmoins, sur les estimations 2008, le suivi budgétaire va permettre de connaître la situation. Nous ne sommes pas en cessation de paiement.

**M. ALBE (Trésorier Général)** : période difficile pour la trésorerie de la fédération (saison internationale lancée, convention d'objectifs tardive (discussions le 4 juin), volleyades engagées sans connaître si la fédération allait être suivie, inter-pôles : exercice très périlleux). Au vue de cette situation actuelle, M. ALBE a reçu 2 banques pour demander un découvert bancaire, sinon à partir d'Août, nous aurions été en cessation de paiement.

**M. GOLFETTO (Rhône Alpes)** constate, que depuis 3 ans, chaque année nous faisons un rafistolage. Il y a 2 ans, vote du Volley J'adore, opération annulée. Cela aurait été une bonne solution pour avoir une trésorerie positive.

Le Président soumet les 2 votes, Rapport Moral puis le Rapport Financier.

### **Résultat du vote – Rapport Moral**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**

Nombre de délégués présents : 61 délégués

Majorité : 1795 voix

Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **1150**

Contre : **1990** Alsace (3) – Auvergne (2) – Bretagne (3) – Centre (1)  
Champagne-Ardenne (2) – Franche-Comté (1) – Ile de France (3)  
Languedoc-Roussillon (3) – Midi-Pyrénées (3)  
Haute-Normandie (3) – Pays de la Loire (3) – Picardie (1)  
Poitou-Charentes (2)

Abstentions : **448** Aquitaine (3) – Bourgogne (1) – Flandres (3)

→ **Repoussé à la majorité absolue**

### **Résultat du vote – Rapport Financier**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**

Nombre de délégués présents : 61 délégués

Majorité : 1795 voix

Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **1659**

Contre : **652** Alsace (1) – Aquitaine (1) – Centre (1)  
Languedoc-Roussillon (3) – Midi-Pyrénées (3)  
Haute-Normandie (3) – Poitou-Charentes (2)

Abstentions : **1277** Alsace (2) – Bourgogne (1) – Bretagne (3)  
Champagne-Ardenne (1) – Ile de France (3) – Pays de la Loire (2)  
Picardie (2)

→ **Adopté à la majorité relative**

**M. PELLAN (Président)** procède à une suspension de séance.  
Déjeuner. Réunion du Comité Directeur Fédéral à 13H30  
Reprise de séance prévue à 14H30.

---

***Reprise de séance effectuée à 15H00.***

**M. PELLAN (Président)** reprend la parole en indiquant que lorsqu'un rapport moral est rejeté ; le Président se doit de procéder (article 11 du Règlement Intérieur) à un vote de défiance.

Il demande à **M. GUILLET (Président de la CSOEAG)** de procéder à ce vote.

**M. GUILLET (Président de la CSOEAG)** indique que c'est un vote à bulletins secrets. Il appelle les ligues une par une, les délégués vont récupérer une enveloppe dans laquelle il a été mis les bulletins de couleurs différentes réparties par voix par délégués.

**Résultat du vote – Vote de Défiance**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
Nombre de délégués présents : 61 délégués  
Majorité : 1795 voix  
Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **1943**

Contre : **1512**

Abstentions : **133**

→ **Repoussé à la majorité absolue**

L'Assemblée Générale n'accorde pas sa confiance au Comité Directeur Fédéral

**M. PELLAN (Président)** rappelle les articles relatifs à la mise en place de la prochaine assemblée générale.

Il rappelle les prochains dossiers qui seront à traiter :

- ✓ Convention FFVB/LNV,
- ✓ Mise en place d'une cellule Marketing,
- ✓ Structuration fonctionnelle de la Fédération (recrutement d'un Directeur ?  
Reconduction des CDD ?)
- ✓ Engagements pris vis à vis de nos instances (dossier de candidature à l'organisation du championnat du monde, organisation en Juillet 2009 des Championnats du Monde Juniors Garçons),

- ✓ Participation de l'Equipe de France masculine à la Ligue Mondiale jusqu'en 2012, contrat avec Eurosport (échéance fin juillet),
- ✓ Propositions financières proposées à cette Assemblée Générale,
- ✓ Partenaires en fin de contrat (Generali, Gerflor, Eurosport, Mikasa, Molten, Armor Lux, La Poste, Orange).

Il indique que la nouvelle équipe devra être opérationnelle dans les meilleurs délais.

Le Comité Directeur Fédéral assumera la gestion courante. L'Assemblée Générale a exprimé son souhait d'une autre gouvernance, le Président ne doute pas que ces personnes mettront une gouvernance parfaitement efficace sur ces dossiers à traiter.

Pour éviter des frais à la Fédération, il propose de mettre l'Assemblée Générale Elective après les Jeux Olympiques. Il propose qu'elle se déroule le Samedi 6 septembre 2008.

Il effectue une recommandation pour que cette Assemblée Générale Elective puisse se dérouler en respectant les règles de la démocratie qui prévalent sur le territoire. Le lieu sera à définir. Il propose que le Bureau trouve un lieu à cette Assemblée Générale.

Il soumet à l'approbation la tenue de la prochaine Assemblée Générale Elective.

**M. VENDRAMINI (Ile de France)** propose de voter sur 2 dates.

**M. PELLAN (Président)** propose le 6 ou le 13 septembre 2008 (par défaut).

<b><u>Résultat du vote – Prochaine Assemblée Générale Elective le 6 septembre 2008</u></b>	
Nombre de voix représentées :	<b>3588 voix</b>
Nombre de délégués présents :	61 délégués
Majorité :	1795 voix
Ligues présentes et représentées :	25
<u>Pour</u> :	<b>3588</b>
<u>Contre</u> :	/
<u>Abstentions</u> :	/
<b>→ <u>Adopté à l'unanimité</u></b>	

**M. PELLAN (Président)** propose de poursuivre l'ordre du jour.

**M. MURAIL (Secrétaire Général)** donne la parole à M. COQUAND, Président de la LNV.

**M. COQUAND (Président LNV)** rappelle la fête organisée par ses pairs lors de l'Assemblée Générale de la LNV. Il rappelle que l'ex Pro B revient à la Fédération « Pro Fédérale ». La Pro Masculine tendrait vers 16 clubs. Il souhaite que le Volley-Ball perdure et fasse évoluer les choses.

## **X) FFVB/LNV**

**M. MURAIL (Secrétaire Général)** : soumet aux votes la convention FFVB/LNV et le règlement relatif à la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (DNACG).

<



## **CONVENTION FFVB/LNV**

### **Article 1 – Textes de référence**

La présente convention a été établie conformément aux articles L 132-1, L. 132-2 et R.132-1 à 132-17 du code du sport. Elle annule et remplace la précédente convention adoptée lors de l'Assemblée Générale en date du 25 mai 2005.

### **Article 2 – Objet**

La Fédération Française de Volley (FFVB), délègue à la Ligue Nationale de Volley (LNV) l'organisation, la gestion et la réglementation des compétitions du secteur professionnel, ainsi que le contrôle et le développement des activités qu'il engendre. La convention a pour objet de définir le cadre des relations entre la FFVB et la LNV ainsi que la répartition de leurs compétences respectives.

### **Article 3 – Définition du secteur professionnel**

Le secteur professionnel comprend les compétitions PRO AM, PRO AF, PRO BM et les événements indoor 6X6 organisés par la LNV.

A compter de la saison 2009/2010, la division Pro BM sera gérée par la FFVB.

### **Article 4 – Administration de la LNV**

La LNV bénéficie de la personne morale. A ce titre elle dispose d'une autonomie administrative, financière et commerciale en conformité avec son objet social, avec les statuts et règlements de la FFVB et les stipulations de la présente convention, pour gérer les activités dont elle a la charge. Elle est administrée par un comité directeur élu par son assemblée générale.

Les règlements et les procès-verbaux de la LNV doivent faire apparaître le logo de la FFVB.

### **Article 5 – Absence de conformité fédérale**

Le comité directeur de la FFVB peut se saisir, pour éventuellement les réformer, de toutes les décisions prises par l'AG de la LNV et par les instances élues ou nommées de la LNV, contraires aux statuts de la FFVB ou à ses règlements.

Dans cette hypothèse, une concertation préalable entre le comité directeur de la FFVB et celui de la LNV devra être organisé et la procédure de conciliation prévue à l'article 6 et suivant de la présente convention, devra être actionnée avant toute réforme éventuelle par le CD de la FFVB.

## **Article 6 Commission de Médiation**

Pour le règlement des litiges portant sur l'application de la présente convention et notamment dans le cadre de l'application de l'article 5 de la présente convention, il est institué une commission de médiation.

Celle-ci est composée des présidents des 2 instances accompagnés chacun de 2 membres de leur comité directeur respectif. Elle est présidée par une personnalité qualifiée désignée en commun comme médiateur, tiers aux dites instances.

## **Article 7 Procédure de médiation**

7.1 En cas de litige relatif à l'application de la présente convention, l'un des présidents ou les deux peuvent saisir le président de la commission de médiation par lettre recommandée avec avis de réception et en adressera une copie à l'autre partie.

La commission doit se réunir au plus tard dans les 15 jours suivant la saisine de son président.

En cas de conciliation, il est dressé un procès-verbal et la décision s'applique de plein droit.

En l'absence de conciliation, les parties pourront convenir de se soumettre à un arbitrage ou à la procédure prévue à l'art. 7.2 ci-dessous.

7.2 En cas de litiges prévus à l'article 5, le président de la FFVB invite le président de la LNV à faire annuler ou amender la décision contestée. Cette invitation vaut mise en demeure. Le comité directeur de la LNV doit inscrire cette question à l'ordre du jour d'une réunion à tenir dans les 15 jours qui suivent la mise en demeure.

Si le comité directeur de la LNV ne souhaite pas tenir compte de la demande de la FFVB, la commission de médiation devra se réunir au plus tard dans les 15 jours qui suivent la constatation de ce désaccord. En cas d'échec de la médiation, l'amendement ou la réforme se fera sur la base de la réponse écrite donnée par le ministère chargé des sports qui aura été consulté sur l'interprétation litigieuse des statuts ou des règlements fédéraux.

## **Article 8 – Compétences de la FFVB**

La FFVB a en charge :

- la délivrance des licences des joueurs et des agents sportifs, dans les conditions prévues par les règlements généraux
- la formation et le perfectionnement des dirigeants, animateurs, formateurs et entraîneurs fédéraux et professionnels.
- l'organisation et l'accession à la pratique des activités arbitrales
- la désignation et la gestion du paiement des arbitres
- la définition et le contrôle du respect des règles techniques, de sécurité, d'encadrement et de déontologie de la discipline
- l'organisation de la surveillance médicale des sportifs dans les conditions prévues par le livre VI de la troisième partie du code de la santé publique

- la délivrance des titres mentionnés à l'article L 131-15 du code du sport.
- la sélection et la gestion des équipes portant appellation « d'Equipe de France »
- Les filières d'accès au sport de haut niveau
- L'homologation des équipements sportifs
- L'exercice du pouvoir disciplinaire en appel

### **Article 9 – Compétences de la LNV**

La LNV :

- organise, gère et régleme les compétitions dont elle a la charge, ainsi que les événements indoor 6x6 qu'elle organise.
- détient le pouvoir disciplinaire en 1<sup>ère</sup> instance pour tous les incidents survenus lors des championnats qu'elle gère

### **Article 10 – Compétences partagées de la FFVB et de la LNV**

#### **10.1 Dispositions commerciales**

En vertu de l'article R 132-13 du code du sport susvisé relatif aux ligues professionnelles constituées par les fédérations sportives et dotées de la personnalité morale, la convention entre la FFVB et la LNV détermine les conditions dans lesquelles la fédération concède à la ligue professionnelle la commercialisation des droits des compétitions déléguées à la LNV.

La valorisation commune de l'image du volley-ball français doit être recherchée, elle implique une coordination des stratégies mises en œuvre par la fédération et la ligue au plan marketing et télévisuel et notamment l'information mutuelle au plan marketing.

- définition des droits d'exploitation
  - o droits marketing : droits issus de la commercialisation des championnats et compétitions gérés par la LNV ou la FFVB, incluant entre autres les actions promotionnelles et l'exploitation des produits dérivés de toutes natures.
  - o Droits télévisés : droits issus de l'exploitation des images des rencontres des compétitions gérées par la LNV ou la FFVB pour les rencontres de l'équipe de France (quelque soit le mode de télédiffusion – TV hertzienne, câble, satellite ...), dans lesquelles évoluent des joueurs professionnels.
  - o Droits multimédia : droits issus de l'exploitation des images des rencontres des compétitions gérées par la LNV ou la FFVB pour les rencontres de l'équipe de France, dans lesquelles évoluent des joueurs professionnels sur les réseaux de télécommunication tels que Internet, UMTS, ainsi que par vidéo cassettes, vidéodisques, DVD, CD Rom, téléphones portables et toutes évolutions technologiques issues de l'univers multimédia.
  - o Droits annexes : droits issus de l'exploitation, dans le cadre des opérations gérées par la Ligue ou la FFVB pour les rencontres de l'équipe de France, de toutes autres recettes de media ou d'images connues ou inconnues à ce jour, quel qu'en soient les lieux de diffusion et d'organisation.
- Droits d'exploitation concédés
  - o Droits marketing : pour les compétitions professionnelles et amicales organisées par la LNV, la gestion et la commercialisation des droits d'exploitation sont concédés à la LNV par la FFVB jusqu'au 30 juin 2012
  - o Droits de télédiffusion, multimédia et annexes : la FFVB concède à la LNV la commercialisation et l'exploitation des droits audiovisuels (télévision, Internet, UMTS, téléphonie, etc.) des compétitions dont cette dernière assure l'organisation. Les droits ainsi concédés le sont jusqu'au 30 juin 2012.

Les parties conviennent de la nécessité de mutualiser leur moyens et la commercialisation de leurs produits à très court terme. Dans cet objectif, elles s'engagent à proposer à leurs instances respectives la signature d'un avenant à la présente convention matérialisant et définissant cet engagement qu'elles considèrent essentiel.

Une commission composée de 2 membres de chacune des deux instances et d'une personnalité qualifiée en matière de marketing sportif sera chargée de la rédaction de l'avenant qui devra être régularisée avant le 30 novembre 2008.

Pour la conclusion de tout contrat, qu'il soit exclusif ou au bénéfice des deux entités, la FFVB et la LNV s'engagent formellement à se tenir informées mutuellement des démarches entreprises ou à entreprendre ainsi qu'à recueillir l'avis de l'autre partenaire avant toute signature.

Les contrats de retransmissions télévisées concernant les compétitions gérées par la FFVB ou la LNV font l'objet d'une signature conjointe du Président de la FFVB et du Président de la LNV.

### 10.2 Instruction et demande d'agrément des centres de formation relevant des associations et sociétés membres de la ligue professionnelle

Les associations ou sociétés sportives désirant obtenir l'agrément de leur centre de formation en font la demande à la FFVB. L'instruction du dossier est assurée par la FFVB, dans les conditions prévues par le règlement relatif à la procédure d'agrément des CFC et après approbation de la commission mixte CFCP. Une copie du dossier est transmise à la LNV qui doit, dans les 15 jours, rendre un avis à la FFVB.

### 10.3 Elaboration du calendrier des compétitions professionnelles

Une commission mixte FFVB/LNV composée de 2 représentants du comité directeur de la FFVB et de 2 représentants du comité directeur de la LNV est chargée d'examiner les dossiers relatifs aux calendriers et d'émettre des propositions aux comités directeurs des deux instances.

cette commission doit s'adjoindre l'expertise des entraîneurs des équipes nationales et d'un représentant des entraîneurs de clubs. La 1<sup>ère</sup> réunion de cette commission devra se tenir dans la semaine qui suit la sortie des calendriers internationaux.

Le projet de calendrier des compétitions professionnelles est examiné par la commission mixte FFVB/LNV notamment quant à sa compatibilité avec le calendrier de l'équipe de France et son harmonisation avec le calendrier des compétitions fédérales avant son adoption par la Comité Directeur de la ligue. Un représentant de chaque division doit être spécifiquement présent à la commission mixte lorsqu'il s'agit d'adopter le calendrier de la division concernée. Tout stage ou compétition non prévu au programme initial d'une équipe nationale fera l'objet d'une concertation FFVB/LNV.

La formule sportive ainsi que les dates de compétitions de la Coupe de France auxquelles les clubs professionnels participent devront être discutées par la commission mixte avant d'être adoptées par les comités directeurs respectifs des deux instances et ce avant le 30 avril de la saison précédente.

Tout différent entre la FFVB et la LNV sera soumis à un préalable de conciliation entre le président de la FFVB et de la ligue assistés de 2 membres de leur comité directeur respectif.

#### 10.4 Modalités de mise à disposition des sportifs évoluant en « Equipes de France »

Les équipes de France sont la représentation de la Fédération et des clubs et participent aux compétitions officielles et qualificatives ainsi qu'aux compétitions préparatoires de la saison internationale. En conséquence, la participation des joueurs aux actions des équipes de France s'inscrivant dans ce cadre, ils sont tenus de répondre aux convocations de la FFVB, et les groupements sportifs doivent en faciliter leur participation.

La FFVB informe les groupements sportifs le plus tôt possible de la sélection d'un de leur joueur. Le joueur reste le salarié de son club à tout le moins jusqu'au terme de son contrat pendant les périodes de sélection.

Le joueur sélectionné est assuré par la FFVB pour les risques liés à sa sélection suivant les conditions arrêtées par la FFVB. Cette dernière devra adresser aux clubs par courrier les dispositions du contrat d'assurance dans la semaine qui suit la sélection d'un joueur.

La FFVB et la LNV, conjointement, déterminent dans un avenant à la présente convention les conditions financières de la mise à disposition des joueurs ou joueuses sélectionné(e)s.

#### 10.5 Mise en œuvre du règlement médical fédéral

La LNV s'engage à tout mettre en œuvre afin de respecter et de faire respecter les dispositions du règlement médical fédéral.

#### 10.6 Respect du droit à l'information

La LNV et la FFVB s'engagent à faire respecter par les groupements sportifs participant aux compétitions professionnelles, les principes du droit à l'information définis à l'article L 333-6 du code du sport.

#### **Article 11 - Engagements de la LNV**

La LNV et toutes les structures auxquelles elle serait associée, s'engagent à communiquer au Président de la FFVB tous les documents administratifs décisionnels, financiers (comptes de résultats, bilans, budget), les comptes-rendus de réunions, les procès verbaux d'assemblée générale ainsi que la copie des contrats commerciaux (la FFVB s'engage également à transmettre la copie de ses contrats commerciaux).

La LNV s'engage à recueillir l'avis de la FFVB pour toute communication qui met en jeu l'image institutionnelle du Volley-Ball (utilisation du logo FFVB, exposé de la stratégie de développement, de formation, etc. du volley-ball en France). La FFVB s'engage en retour à coopérer avec la LNV pour faciliter l'usage de ses supports officiels de communication.

#### **Article 12 – Contrôle et surveillance des groupements sportifs par la DNACG**

La Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (DNACG) est chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des clubs engagés dans les compétitions confiées à la LNV selon les modalités prévues dans son règlement annexé aux règlements intérieurs de la FFVB et de la LNV. Les clubs sont tenus de s'y conformer. Une commission de contrôle de 1<sup>ère</sup> instance gérée et financée par la LNV est chargée d'assurer le contrôle des clubs évoluant dans les championnats de la LNV. La FFVB gère et finance une commission de contrôle de 1<sup>ère</sup> instance chargée de contrôler les clubs évoluant dans les championnats fédéraux. Les appels formés contre les décisions prononcées par les organes de 1<sup>ère</sup> instance de la DNACG relèvent de la compétence de la commission d'appel de la DNACG, organe géré et financé par la FFVB.

Les membres de ces commissions doivent être parfaitement indépendants des comités directeur de la FFVB et de la LNV. Ils ne peuvent donc appartenir à ces structures ni être dirigeant ou membre du comité directeur d'un club professionnel.

Les comptes-rendus de la DNACG seront transmis aux Présidents de la FFVB et de la LNV.

### **Article 13 – Agents sportifs**

Les clubs de la LNV ont obligation de respecter les textes législatifs et réglementaires en vigueur relatifs aux agents sportifs.

### **Article 14 - Dispositions financières**

Les dispositions d'ordre financier font l'objet d'un protocole d'accord distinct, conclu entre la FFVB et la LNV annexé à la présente convention

Les modalités de ce protocole doivent être approuvées par les assemblées générales de la FFVB et de la LNV

### **Article 15 – Durée**

La présente convention, adoptée par les assemblées générales de la FFVB et de la LNV est conclue pour une période allant du jour de sa signature jusqu'au 30 juin 2012.

Elle ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction.

Les représentants de la FFVB et de la LNV se rencontreront afin d'envisager les modifications à apporter à la présente convention en vue de son renouvellement 6 mois avant son expiration . Les négociations pour son renouvellement devront être terminées au moins deux mois avant son terme.

### **Article 16 - Représentation réciproque au sein de chaque entité**

Les modalités de représentation au sein des différentes instances (comité directeur, bureau ) de chacune des deux entités ( FFVB, LNV) sont précisées dans les statuts et les règlements intérieurs respectifs ou font l'objet d'un accord spécifique. Il est précisé que les représentants de chacune des deux instances au sein de l'autre instance auront des voix délibératives.

### **Article 17 - Cas non prévus**

Les cas non prévus par la présente convention sont l'objet d'une décision concertée entre le Président de la FFVB et le Président de la LNV ».

#### **Résultat du vote – Convention FFVB/LNV**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
Nombre de délégués présents : 61 délégués  
Majorité : 1795 voix  
Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **3588**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

<b>LA DIRECTION NATIONALE D'AIDE ET DE CONTROLE DE GESTION (DNACG) de la Fédération Française de Volley Ball (FFVB)</b>
---

## **1. DNACG DE LA FFVB**

### **1.1. Définition :**

En application de l'article L 132-2 du code du sport, il est institué une Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (DNACG), chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, juridique, financière des clubs affiliés à la FFVB et des sociétés qu'ils ont constituées.

Cet organe, co-géré par la FFVB et la LNV, est placé sous la responsabilité de la FFVB.

### **1.2. Rôle :**

Le rôle de la DNACG est de veiller, grâce à la transparence financière et au respect des règles comptables, fiscales et sociales en vigueur, à la pérennité des structures évoluant au sein des compétitions fédérales et professionnelles et, par conséquent, au bon déroulement de ces dernières. Elle a un rôle de contrôle, de recommandation et de sanction auprès des associations et des sociétés sportives qu'elles ont constituées.

La DNACG est un organisme techniquement compétent dans les domaines de la comptabilité et la gestion des associations ou sociétés sportives.

### **1.3. Organisation :**

La DNACG est un organe tripartite composé :

- d'un Conseil Supérieur qui se réunit également en Commission d'Appel sur des décisions prises par les Commissions d'Aide et de Contrôle (FFVB),
- d'une Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux (FFVB),
- d'une Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels (LNV).

### **1.4. Gestion administrative :**

La gestion administrative du Conseil Supérieur et de la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux incombe à l'administration de la FFVB. Celle de la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels incombe à la LNV.

### **1.5. Fonctionnement :**

Les membres du Conseil Supérieur et des Commissions d'Aide et de Contrôle sont désignés pour un mandat de 4 ans, correspondant à celui des Comités Directeurs de la FFVB et de la LNV.

Ils ne seront pas remplacés en cours de mandat, sauf en cas de faute grave reconnue par le Comité Directeur de la FFVB ou de la LNV, de démission ou de décès. Le mandat des membres ainsi nouvellement désignés prend fin à la date où devait normalement expirer celui des membres remplacés.

Aucun des membres de la DNACG ne peut appartenir simultanément à plusieurs organes de la DNACG.

Les membres des Commissions d'Aide et de Contrôle et du Conseil Supérieur sont astreints dans le cadre de leur mission à une stricte obligation de confidentialité quant aux informations dont ils ont connaissance. Tout manquement à cette obligation sera susceptible de faire l'objet d'une exclusion sur décision du Comité Directeur de la FFVB ou de la LNV.

Les Commissions d'Aide et de Contrôle et le Conseil Supérieur désignent chacun un président élu pour une année renouvelable.

Les délibérations ont lieu hors la présence des représentants du club concerné.

La présence minimum de 3 membres est exigée pour la validité des décisions des commissions. Toutefois et uniquement dans le cadre de l'instruction des procédures d'homologation de contrat(s) ou d'avenant(s), l'accord de deux membres des Commissions d'Aide et de Contrôle est suffisant.

En cas de besoin et faute de pouvoir réunir l'une des commissions dans les délais nécessaires, le président pourra procéder à une consultation écrite (par fax ou courrier électronique) ou téléphonique de ses membres.

**Vote** : Les décisions au sein des Commissions d'Aide et de Contrôle et du Conseil Supérieur sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président de séance est prépondérante.

## **2. LE CONSEIL SUPERIEUR de la DNACG**

### **2.1. Composition :**

Il comprend 6 membres :

- 4 membres désignés par le Comité Directeur de la FFVB dont au moins un expert-comptable ou commissaire aux comptes et une personnalité qualifiée dans le domaine juridique.
- 2 membres désignés par le Comité Directeur de la LNV dont au moins un est expert-comptable ou commissaire aux comptes ou qualifié dans le domaine juridique.

Incompatibilités des membres :

- Les membres du Conseil Supérieur ne peuvent pas appartenir au Comité Directeur de la LNV ou de la FFVB,
- Les membres du Conseil Supérieur ne peuvent pas être membres du Comité Directeur d'une ligue régionale ou d'un comité départemental dont au moins un club relèverait du champ de compétence du Conseil Supérieur,
- Les membres du Conseil Supérieur ne peuvent pas appartenir au comité directeur, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'un groupement sportif, quelle que soit sa forme juridique, relevant du champ de compétence du Conseil Supérieur,
- Les membres du Conseil Supérieur ne peuvent pas être expert-comptable ou commissaire aux comptes d'un groupement sportif relevant du champ de compétence du Conseil Supérieur,
- Aucun membre du Conseil Supérieur ne peut prendre part aux délibérations lorsque, directement ou indirectement, il a intérêt à l'affaire.

### **2.2. Compétences du Conseil Supérieur :**

- Le Conseil Supérieur est garant des procédures telles que définies par le Comité Directeur de la FFVB et le Comité Directeur de la LNV,
- Il peut être saisi par le Comité Directeur de la FFVB pour examiner les dossiers de la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux et par le Comité Directeur de la LNV pour examiner les dossiers de la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels,
- Il peut saisir, sur proposition de la FFVB ou de la LNV, les Commissions d'Aide et de Contrôle pour examiner certains dossiers,
- Il est habilité à diligenter, aux frais du club, lorsqu'il en a été saisi par la FFVB ou par la LNV:
  - une enquête, et/ou un contrôle renforcé effectué par un/des membres de la Commission d'Aide et de Contrôle concernée, selon une grille tarifaire approuvée par le Comité Directeur de la FFVB (AG – règlement financier) ou le Comité Directeur de la LNV lorsqu'il s'agit d'un club participant à un championnat professionnel,
  - des audits commandés à des cabinets spécialisés indépendants, dont le cahier des charges sera fixé par le Conseil Supérieur. Le coût des ces audits sera fixé par la LNV lorsqu'il s'agit d'un club participant à un championnat professionnel et par la FFVB lorsqu'il s'agit d'un club participant à un championnat fédéral.
- Les enquêtes, contrôles renforcés et audits ordonnés par le Conseil Supérieur font l'objet d'un rapport qui lui sera communiqué ainsi qu'à la Commission d'Aide et de Contrôle concernée et aux Présidents de la FFVB et de la LNV.

- Le Conseil Supérieur pourra, sur le fondement de ce rapport, engager toute procédure et/ou prendre toute décision qu'il jugera appropriée dans le cadre de ses compétences,
- Il détermine les conditions de publication des PV des Commissions d'Aide et de Contrôle et du Conseil Supérieur,
- Le Conseil Supérieur se réunit en Commission d'Appel, selon les modalités ci-après, pour statuer en dernier ressort sur les décisions contestées des Commissions d'Aide et de Contrôle prises en 1<sup>ère</sup> instance à l'exception des décisions prises à titre conservatoire.

### 2.3. Conseil Supérieur réuni en Commission d'Appel :

Les décisions des Commissions d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux ou Professionnels, peuvent être frappées d'appel par les clubs devant le Conseil Supérieur réuni en Commission d'Appel.

Les règles de saisine et de fonctionnement de cette formation qualifiée sont identiques à celles applicables pour la Commission Fédérale d'Appel telles que prévues par les Règlements généraux de la FFVB à l'exception des dispositions ci-après qui ne sont applicables que pour les appels formés contre des décisions de rétrogradation, de refus d'accession ou de refus d'engagement en championnat, pour raisons financières :

- La déclaration d'appel du requérant doit être dûment motivée.
- Sous peine d'irrecevabilité, tout élément nouveau produit par le requérant devra être impérativement adressé par lettre recommandée avec avis de réception (anticipée par télécopie le cas échéant) dans un délai de 72 heures à compter de la date de la déclaration de l'Appel.

Convocation du club requérant en appel : le Conseil Supérieur réuni en Commission d'appel pourra convoquer le club dans un délai d'extrême urgence de 72 heures, justifié par les impératifs liés à la bonne organisation des compétitions.

## 3. LES COMMISSIONS D'AIDE ET DE CONTROLE

### 3.1. Composition de la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux (CACCF) :

La CACCF comprend 8 membres :

- 6 membres désignés par le comité directeur de la FFVB, dont au moins deux experts-comptables ou commissaires aux comptes et deux personnalités qualifiées dans le domaine juridique.
- 2 membres désignés par le comité directeur de la LNV, dont au moins un est expert-comptable ou commissaire aux comptes ou qualifié dans le domaine juridique.

Incompatibilités des membres :

- Les membres de la CACCF ne peuvent pas appartenir au Comité Directeur de la LNV ou de la FFVB,
- Les membres de la CACCF ne peuvent pas être membres du Comité Directeur d'une ligue régionale ou d'un comité départemental dont au moins un club relèverait du champ de compétence de la CACCF,
- Les membres de la CACCF ne peuvent pas appartenir au comité directeur, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'un groupement sportif, quelle que soit sa forme juridique, relevant du champ de compétence de la CACCF,
- Les membres de la CACCF ne peuvent pas être expert-comptable ou commissaire aux comptes d'un groupement sportif relevant du champ de compétence de la CACCF,
- Aucun membre de la CACCF ne peut prendre part aux délibérations lorsque, directement ou indirectement, il a intérêt à l'affaire.

### 3.2. Composition de la commission d'aide et de contrôle des Clubs Professionnels (CACCP) :

La CACCP comprend 8 membres :

- 6 membres désignés par le comité directeur de la LNV dont, au moins, deux experts-comptables ou commissaires aux comptes et deux personnalités qualifiées dans le domaine juridique,
- 2 membres désignés par le comité directeur de la FFVB dont, au moins, un expert-comptable ou commissaire aux comptes ou une personnalité qualifiée dans le domaine juridique.

Incompatibilités des membres :

- Les membres de la CACCP ne peuvent pas appartenir au Comité Directeur de la LNV ou de la FFVB,
- Les membres de la CACCP ne peuvent pas être membres du Comité Directeur d'une ligue régionale ou d'un comité départemental dont au moins un club relèverait du champ de compétence de la CACCP,
- Les membres de la CACCP ne peuvent pas appartenir au comité directeur, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'un groupement sportif, quelle que soit sa forme juridique, relevant du champ de compétence de la CACCP,
- Les membres de la CACCP ne peuvent pas être expert-comptable ou commissaire aux comptes d'un groupement sportif relevant du champ de compétence de la CACCP,
- Aucun membre de la CACCP ne peut prendre part aux délibérations lorsque, directement ou indirectement, il a intérêt à l'affaire.

### 3.3. **Compétences des Commissions d'Aide et de Contrôle :**

Les Commissions d'Aide et de Contrôle, ont, chacune dans leur domaine respectif, compétence pour :

- Assurer une mission d'information et de contrôle en matière de gestion auprès des clubs. Dans le cadre de la mission d'information et d'aide, les membres de ces commissions pourront effectuer toute visite du club sur place à laquelle pourra être sollicitée la présence des dirigeants du club, de l'expert comptable et du commissaire aux comptes,
- S'assurer du respect par les clubs et toutes les entités juridiques s'y rattachant des dispositions obligatoires relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production des documents prévus au présent règlement,
- Examiner et apprécier la situation juridique et financière des clubs sur pièces, sur audition ou sur site,
- Obtenir des clubs tous renseignements, utiles aux procédures de contrôle, concernant les entités se rattachant juridiquement ou économiquement à eux, sur pièces et/ou sur place,
- Appliquer les sanctions prévues au sein du présent règlement en cas d'inobservation des dispositions obligatoires relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production de documents...etc,
- Prendre, dans leur champ de compétence, les mesures qui s'imposent afin de veiller à la bonne santé financière des clubs, à leur viabilité dans les compétitions organisées par la LNV et la FFVB, au respect de l'équité et de la continuité des championnats,
- Appliquer les dispositions figurant aux statuts et divers règlements de la LNV et de la FFVB pour lesquelles une compétence leur est reconnue,
- Examiner les candidatures des clubs accédant aux divisions professionnelles (CACCP),
- Proposer aux assemblées générales de la LNV et de la FFVB dans le respect du plan comptable général, une présentation analytique spécifique des comptes annuels et prévisionnels,
- Assurer la publicité des comptes et des bilans des clubs dans les conditions définies préalablement par les Comités Directeurs de la FFVB et de la LNV, et leur fournir tous les éléments d'information permettant de présenter la synthèse financière globale des compétitions concernées,

### 3.4. **Calendrier :**

Les Comités Directeurs de la FFVB et de la LNV décident, chaque année, sur proposition du Conseil Supérieur de la DNACG, de la mise en place d'un calendrier des procédures fixant les conditions d'examen de la situation financière des clubs en fonction des calendriers sportifs.

**LES RÈGLEMENTS PARTICULIERS (ANNEXES) DE LA DNACG RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS D'AIDE ET DE CONTRÔLE ET AUX OBLIGATIONS DES CLUBS FEDERAUX ET PROFESSIONNELS SERONT VALIDÉS ET VOTÉS RESPECTIVEMENT PAR LES COMITÉS DIRECTEURS DE LA FFVB ET LA LNV.**

### Résultat du vote – Règlement DNACG

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
Nombre de délégués présents : 61 délégués  
Majorité : 1795 voix  
Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **3526**

Contre : **/**

Abstentions : **62** Aquitaine (1)

→ **Adopté à la majorité absolue**

### **XI) REGLEMENT DES FILIERES D'ACCES AU SPORT DE HAUT-NIVEAU SAISON SPORTIVE 2008/2009 (accessible sur le site fédéral)**

**M. MURAIL (Secrétaire Général)** indique que la partie sur les indemnités fixées n'a pas été validée par le Comité Directeur Fédéral.

**M. BADIN (Administrateur Fédéral)** : confirme que cette partie du document n'a pas été présentée au Comité Directeur Fédéral.

**M. MURAIL (Secrétaire Général)** : Le prochain Comité Directeur Fédéral va statuer sur ce règlement.

**M. COGNE (Directeur Technique National)** attire l'attention que si ce document n'est pas validé par cette assemblée générale, c'est l'ancien règlement qui prévaut.

#### **Interventions :**

**M. COQUAND (Président de la LNV)/M. MURAIL (Secrétaire Général)/M. DANIEL (Midi-Pyrénées)/M. SAPIN GUILBARD (Poitou-Charentes)/M. COGNE (Directeur Technique National)/M. NAYROLLE (Directeur Technique National Adjoint)/M. LACHAUME (Vice-Président, en charge des relations juridiques)/M. GLAIVE (Administrateur Fédéral)/M. MOREUIL (Vice-Président)/M. DUBIER (Haute-Normandie).**

L'Assemblée Générale est souveraine et propose de mettre ce texte aux voix.

**Résultat du vote – Règlement des filières d'accès au sport de Haut Niveau  
Saison 2008/2009**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**

Nombre de délégués présents : 61 délégués

Majorité : 1795 voix

Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **1900** Alsace (3) – Aquitaine (3) – Auvergne (2)  
Bourgogne (3) – Centre (2) – Champagne-Ardenne (2)  
Corse (1) – Flandres (3) – Franche-Comté (1) – Guadeloupe (1)  
Languedoc-Roussillon (3) – La Réunion (1) – Lorraine (2)  
Martinique (1) – Haute-Normandie (3) – Pays de la Loire (3)  
Picardie (1) – Provence (3)

Contre : /

Abstentions : **1688** Bretagne (3) – Côte d'Azur (3) – Ile de France (3)  
Midi-Pyrénées (3) – Basse-Normandie (2) – Picardie (1)  
Poitou-Charentes (2) – Rhône Alpes (5)

→ **Adopté à la majorité absolue**

**XII) PROPOSITIONS DU TRESORIER GENERAL**

**M. ALBE (Trésorier Général)** soumet les propositions financières.

**M. PELLAN (Président)** soumet ces propositions aux voix.

**Résultat du vote – Propositions Financières présentées par le Trésorier Général et  
budget prévisionnel 2009**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**

Nombre de délégués présents : 61 délégués

Majorité : 1795 voix

Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **1 026** Aquitaine (1) – Bourgogne (3) – Corse (1) – Côte d'Azur (3)  
Guadeloupe (1) – La Réunion (1) – Martinique (1) – Picardie (2)  
Provence (3) – Rhône-Alpes (5)

Contre : **2 562** Alsace (3) – Aquitaine (2) – Auvergne (2) – Bretagne (3)  
Centre (2) – Champagne-Ardenne (2) – Flandres (3)  
Franche-Comté (1) – Ile de France (3)  
Languedoc-Roussillon (3) – Lorraine (2) – Midi-Pyrénées (3)  
Basse-Normandie (2) – Haute-Normandie (3)  
Pays de la Loire (3) – Poitou-Charentes (2)

Abstentions : /

→ **Repoussé à la majorité absolue**

Le Président demande ce que l'Assemblée Générale souhaite proposer. Amendements ou statu quo par rapport à la situation actuelle.

Suspension de séance.

**M. PELLAN (Président)** propose à l'Assemblée Générale que **M. DUBIER** présente la contre proposition à l'Assemblée Générale.

**Résultat du vote – M. DUBIER présente la contre proposition financière**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
Nombre de délégués présents : 61 délégués  
Majorité : 1795 voix  
Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **3265**

Contre : **/**

Abstentions : **323** Rhône-Alpes (5)

→ **Adopté à la majorité absolue**

Proposition de l'Assemblée Générale :

A partir des documents financiers concernant les finances futures : abandon

- 1) Statut quo sur les tarifs de la saison écoulée.
- 2) Augmentation des tarifs sur la base de 2007 de 4% afin de permettre de ramener de l'argent à la Fédération, y compris les amendes et droits.
- 3) Budget prévisionnel pour l'année 2009. Donner au futur Comité Directeur Fédéral la possibilité de présenter un budget prévisionnel pour 2009 après son élection en Septembre.

**Interventions :**

**M. GANGLOFF (Pays de la Loire)** souhaite que les tarifs « amendes et droits » ne soient pas modifiés.

**Melle VALLOGNES (Basse-Normandie)** : propose de faire une contre proposition inspirée des travaux de C. ALBE.

**M. DESPORTES (Rhône Alpes)** indique l'incohérence sur la proposition sur 4% d'augmentation des tarifs.

**M. DANIEL (Midi-Pyrénées)** intervient sur l'arrêt du contrat Generali (les licences courent-elles au 1<sup>er</sup> septembre ?).

**M. PELLAN (Président)** : Le contrat partenariat arrive à échéance au 30 juin , le contrat assurance précise que tous les licenciés sont assurés sur un contrat de même base d'une valeur globale de 390 000 €.

**M. PELLAN (Président)** propose :

Qui est favorable à la proposition de N. VALLOGNES ?

Qui est favorable à la proposition de M. DUBIER ?

**Résultat du vote – Propositions sur les 2 choix financiers**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
Nombre de délégués présents : 61 délégués  
Majorité : 1795 voix  
Lignes présentes et représentées : 25

**Proposition émise par N. VALLOGNES**

propose de faire une contre proposition inspirée des travaux de C. ALBE

Nombres de voix : **995** Auvergne (2) – Bourgogne (3) – Côte d’Azur (3)  
Guadeloupe (1) – La Réunion (1) – Martinique (1)  
Basse-Normandie (2) – Provence (3) – Rhône-Alpes (5)

**Proposition émise par JP DUBIER**

Augmentation +4% sur les tarifs 2007/2008 (sauf amendes et droits)

Nombres de voix : **2326** Alsace (3) – Aquitaine (3) – Bretagne (3) – Centre (1)  
Champagne-Ardenne (2) – Corse (1) – Flandres (3)  
Ile de France (3) – Languedoc-Roussillon (2) – Midi-Pyrénées (3)  
Haute-Normandie (3) – Pays de la Loire (3) – Picardie (2)  
Poitou-Charentes (2)

→ **La proposition de M. DUBIER : adoptée à la majorité absolue**

**Proposition de M. DUBIER**

Tarifs 2008/2009 : +4% à l’exclusion des amendes et droits.

**Résultat du vote – Nouvelle proposition financière**

Augmentation de 4% sur les tarifs 2008/2009 (à l’exclusion des amendes et droits)

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
Nombre de délégués présents : 61 délégués  
Majorité : 1795 voix  
Lignes présentes et représentées : 25

Pour : **2 374** Alsace (3) – Aquitaine (3) – Bretagne (3) – Centre (2)  
Champagne-Ardenne (2) – Corse (1) – Flandres (3)  
Ile de France (3) – Languedoc-Roussillon (2)  
Midi-Pyrénées (3) – Haute-Normandie (3) – Pays de la Loire (3)  
Picardie (2) – Poitou-Charentes (2)

Contre : **1 025** Auvergne (2) – Bourgogne (3) – Côte d’Azur (3) – La Réunion (1)  
Lorraine (2) – Martinique (1) – Provence (3) – Rhône-Alpes (5)

Abstentions : **189** Franche-Comté (1) – Guadeloupe (1) – Languedoc-Roussillon (1)  
Basse-Normandie (2)

→ **Adopté à la majorité absolue**

---

---

**TARIFICATION - SAISON 2008/2009**  
**(+ 4% d'augmentation sauf amendes et droits)**  
**REDEVANCES, AMENDES ET DROITS**

Avant tout engagement, pour la saison à venir, les redevances, amendes et droits de la saison précédente doivent être impérativement acquittés à la FFVB, aux Ligues et aux Comités Départementaux, sous peine de refus d'engagement.

**1. Redevances**

a) Nationale 1

Droit d'engagement : **4313 €**

Répartis de la manière suivante :

20% joint au formulaire d'engagement	⇒	863 €
40% au 31 Octobre 2007	⇒	1 725 €
40% au 31 Janvier 2008	⇒	1 725 €

b) Nationale 2

Droit d'engagement : **3 661 €**

Répartis de la manière suivante :

20% joint au formulaire d'engagement	⇒	732 €
40% au 31 Octobre 2007	⇒	1 465 €
40% au 31 Janvier 2008	⇒	1 464 €

c) Nationale 3

Droit d'engagement : **3 091 €**

Répartis de la manière suivante :

20% joint au formulaire d'engagement	⇒	618 €
40% au 31 Octobre 2007	⇒	1 237 €
40% au 31 Janvier 2008	⇒	1 236 €

d) Championnats de France Jeunes

Droit d'engagement : **41,60 €**

e) Tournois Beach

Série 1A	3 500 €
Série 1B	2 000 €
Série 1C	1 000 €

## AMENDES

### 1. Amendes et droits pas d'augmentation

#### f) Calendrier

Demande de modification de calendrier :

En Seniors	⇒	80 €
En Jeunes	⇒	20 €

#### g) En cours de match

##### **Retard de mise en place du matériel 1/2 heure avant la rencontre**

En Seniors	⇒	80 €
En Jeunes (Coupe et Challenge)	⇒	40 €

##### ***Non présentation de ballons réglementaires :***

En Seniors	⇒	70 €
En Jeunes (Coupe et Challenge)	⇒	35 €

##### ***Absence de 3 ballons et de 3 ramasseurs de balles :***

En N1 et N2 Masculines et Féminines	⇒	40 €
-------------------------------------	---	------

##### ***Feuille de match mal tenue :***

Toutes compétitions	⇒	20 €
---------------------	---	------

##### ***Licence non présentée (toutes compétitions) date de saisie Internet + 15 jours***

☞ Jusqu'au 15 Octobre : tolérance possible	⇒	8 €
☞ Au-delà du 15 Octobre : plus de tolérance	⇒	8 €

##### ***Feuille de composition d'équipe non présentée :***

Toutes compétitions	⇒	10 €
---------------------	---	------

#### h) Après le match

##### **Résultat non communiqué sur Internet (Dimanche avant 20H00) :**

Toutes compétitions	⇒	30 €
---------------------	---	------

##### **Feuille de match en retard (toutes compétitions)**

Postée après le Mardi qui suit la rencontre	⇒	30 €
Postée après le Mardi de la 2 <sup>ème</sup> semaine	⇒	50 €

##### **Droit de réclamation Commissions Centrales :**

Toutes compétitions	⇒	100 €
---------------------	---	-------

##### **Frais de dossier d'un appel en Commission Fédérale d'Appel :**

Toutes compétitions	⇒	150 €
---------------------	---	-------

.../...

i) Forfait et pénalité **pas d'augmentation**

<i>COMPETITIONS</i>	<b>PENALITE FORFAIT Avec Déplacement</b>	<b>FORFAIT (*) Sans Déplacement</b>	<b>FORFAIT Lors des 2 dernières journées</b>	<b>FORFAIT Lors des Finales Nationales</b>	<b>FORFAIT GENERAL</b>
Nationale 1	400 €	800 € (*)	1 600 €	/	4 000 €
Nationale 2	300 €	600 € (*)	1 200 €	2 000 €	3 000 €
<b>Nationale 3</b>	200 €	400 € (*)	800 €	1 500 €	2 500 €
<i>COMPETITIONS</i>	<b>PENALITE FORFAIT Avec Déplacement</b>	<b>FORFAIT Sans Déplacement avec annulation du tournoi</b>	<b>FORFAIT Sans Déplacement sans annulation du tournoi</b>		<b>FORFAIT Lors des Finales Nationales</b>
<b>Coupes de France Jeunes (**)</b>	100 €	150 €  a) 150 € pour les deux premiers tours, b) 250 € pour les deux autres tours intermédiaires c) 400 euros pour les deux derniers tours et la phase finale	150 € à la FFVB  a) 150 € pour les deux premiers tours, b) 250 € pour les deux autres tours intermédiaires c) 400 euros pour les deux derniers tours et la phase finale	1€ / Km aller  aux équipes qui se sont déplacées	400 €

(\*) Cf 2<sup>ème</sup> proposition CCS a)

(\*\*) Cf 2<sup>ème</sup> proposition CCS b):

- a) 150 € pour les deux premiers tours,
- b) 250 € pour les deux autres tours intermédiaires
- c) 400 euros pour les deux derniers tours et la phase finale

.../...

## AUTRES AMENDES ET DROITS

<b>PROPOSITON DES TARIFS</b>	<b>SAISON 2008/2009</b>
Défaillance totale de l'arbitre mis à la disposition de la CCA (Art. 6 du RGEN)	1 373 €
Défaillance partielle de l'arbitre mis à la disposition de la CCA (Art. 6 du RGEN)	125 €
Demande de récusation	92 €
Frais de dossier de transfert international	200 €
Non respect d'entraîneur N3 par match	27,50 €
Non respect d'entraîneur N2 par match	55 €
Non respect d'entraîneur N1 par match	132 €
Non respect d'entraîneur LNV par match	350 €
Litige signature club vis à vis de son licencié	153 €
Demande de licence	/
Bordereau de renouvellement	/
Bordereau d'adhésion	0,48 €
Carton de mutation	0,77 €
Fiche de rotation	0,48 €
Reçu carnet d'arbitrage	1,25 €
Feuille de match	0,95 €
Carnet d'entraîneur/Animateur	0,77 €
Fiches médicales N°1 et 2	0,20 €
Fiches médicales N°3 et 4	0,62 €
Droit d'annulation de licence	31 €
Frais Administratifs de dossier d'appel en CFA (uniquement pour les clubs)	150 €
Non présentation de plaquettes N1 – N2 – N3	<b>20 €</b>

<b>Amendes Beach</b>	<b>ANNEES 2008 ET 2009</b>	
<p><b><u>Retrait d'un tournoi (indemnité)</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Au minimum 10 jours avant le tournoi sans remplacement ni excuse valable</li> <li>2. National : moins de 10 jours sans excuse valable**</li> <li>3. Régional : moins de 10 jours sans excuse valable**</li> <li>4. Départemental : moins de 10 jours sans excuse valable**</li> <li>5. Junior : moins de 10 jours sans excuse valable**</li> <li>6. Changement de joueur : moins de 10 jours sans excuse valable</li> </ol> <p>** Les frais d'inscriptions restent dûs à l'organisateur.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.</li> <li>2.</li> <li>3.</li> <li>4.</li> <li>5.</li> <li>6.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>20 €</li> <li>65 €</li> <li>20 €</li> <li>20 €</li> <li>20 €</li> <li>20 €</li> </ol>
<p><b><u>Absence non excusée à un tournoi</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Finale Championnat de France et tournoi de série 1 A</li> <li>2. National série 1B et 1 C</li> <li>3. Régional série 2</li> <li>4. Départemental</li> <li>5. Junior</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.</li> <li>2.</li> <li>3.</li> <li>4.</li> <li>5.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>260 €</li> <li>130 €</li> <li>65 €</li> <li>50€</li> <li>20 €</li> </ol>
<p><b><u>Tenues non conformes</u></b></p>	50 €	
<p><b><u>Tournois de série 1 :</u></b></p> <p><i>Absence d'une équipe pour le Tableau Principal</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence à la réunion Technique pour le Tableau Principal (par équipe)</li> </ol> <p><i>Absence d'une équipe pour la réunion Technique des qualifications</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Absence à la réunion Technique des qualifications (par équipe)</li> </ol> <p><i>Absence à la cérémonie des résultats</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Absence à la cérémonie des résultats sans excuse valable d'une des trois équipes les mieux classées</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.</li> <li>2.</li> <li>3.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>130 €</li> <li>100 €</li> <li>325 €</li> </ol>
<p><b><u>Organisateur :</u></b></p> <p><i>Annonce tardive des résultats</i></p> <p>Annonce tardive des résultats (12h00 le lendemain de la fin du tournoi)</p>	65 €	

## Catégories des Licences FFVB

Code Informatique	Désignation	Année de naissance
S	Seniors	Jusqu'à 1987
G	Espoirs	1988 et 1989
J	Juniors	1990 et 1991
C	Cadets	1992 et 1993
M	Minimes	1994 et 1995
B	Benjamins	1996 et 1997
P	Poussins	1998 et 1999
U	Pupilles	2000-2001-2002
A	Baby	2003 et postérieurement

Pas de Surclassement en Baby

## Tarifs licences en Métropole

- ↪ Une **première affiliation** et les 8 premières licences jeunes (de Pupilles à Espoirs) sont offertes, ainsi que l'assurance et la part de revue des licences. La part de revue du club est payante.
- ↪ Les affiliations et ré affiliations d'un **club Jeune** sont offertes.
- ↪ Les créations de licences d'un **club Jeune** ainsi que l'abonnement à la revue sont offerts pour les Créations et les Renouvellements sont à la charge des structures fédérales partenaires.
- ↪ Les PASS FFVB-UNSS et FFVB-USEP donne droit à **une Licence Offerte sous condition.**

	Part FFVB	Emploi	Revue	Assur.	V.B.	BEACH	Frais Adm.	Total
<b>Licences FFVB – Tronc Commun</b>								
Toutes catégories	12.17	0.80	2.60	2.44				<b>18.01</b>
<b>Licences FFVB option VB</b>								
→ Clubs TC et VB identiques								
Seniors et Espoirs	12.17	0.80	2.60	2.44	15.86			<b>33.87</b>
Juniors et Cadets	12.17	0.80	2.60	2.44	14.14			<b>32.15</b>
Min.-Ben.-Pou.-Pup.-Baby	12.17	0.80	2.60	2.44	1.09			<b>19.10</b>
<b>Licences FFVB option BEACH</b>								
→ Clubs TC et BE identiques								
Seniors et Espoirs	12.17	0.80	2.60	2.44		10.40		<b>28.41</b>
Jeunes	12.17	0.80	2.60	2.44		5.2		<b>23.21</b>
<b>Licences FFVB option VB et option BEACH</b>								
→ Clubs TC, VB et BE identiques								
Seniors et Espoirs	12.17	0.80	2.60	2.44	15.86	4.16		<b>38.03</b>
Juniors et Cadets	12.17	0.80	2.60	2.44	14.14	4.16		<b>36.31</b>
Min.-Ben.-Pou.-Pup.-Baby	12.17	0.80	2.60	2.44	1.09	4.16		<b>23.26</b>
<b>Licences FFVB option VB</b>								
→ Clubs TC et VB différents								
Seniors et Espoirs	12.17	0.80	2.60	2.44	15.86		4.16	<b>38.03</b>
Juniors et Cadets	12.17	0.80	2.60	2.44	14.14		4.16	<b>36.31</b>
Min.-Ben.-Pou.-Pup.-Baby	12.17	0.80	2.60	2.44	1.09		4.16	<b>23.26</b>
<b>Licences FFVB option BEACH</b>								
→ Clubs TC et BE différents								
Seniors et Espoirs	12.17	0.80	2.60	2.44		10.40	4.16	<b>32.57</b>
Jeunes	12.17	0.80	2.60	2.44		5.2	4.16	<b>27.37</b>
<b>Licences FFVB option VB et option BEACH</b>								
→ Clubs VB et BE différents								
Seniors et Espoirs	12.17	0.80	2.60	2.44	15.86	10.40	4.16	<b>48.43</b>
Juniors et Cadets	12.17	0.80	2.60	2.44	14.14	5.2		<b>37.35</b>
Min.-Ben.-Pou.-Pup.-Baby	12.17	0.80	2.60	2.44	1.09	5.2		<b>24.30</b>
<b>Licences FFVB option VB et option BEACH</b>								
→ Clubs TC, VB et BE différents								
Seniors et Espoirs	12.17	0.80	2.60	2.44	15.86	10.40	8.32	<b>52.59</b>
Juniors et Cadets	12.17	0.80	2.60	2.44	14.14	5.2	4.16	<b>41.51</b>
Min.-Ben.-Pou.-Pup.-Baby	12.17	0.80	2.60	2.44	1.09	5.2	4.16	<b>28.46</b>
<b>Autres tarifs</b>								
Mutations Nationales (sauf Baby à Cadets = 0)								<b>93.60</b>
Mutations Régionales (sauf Baby à Cadets =0)								<b>52.00</b>
Doubles Surclassements ou Triples								<b>11.91</b>
Réaffiliations clubs Fédéraux et Régionaux*								<b>109.25</b>
Réaffiliations autres clubs (y compris clubs Beach)*								<b>52.00</b>
Revue clubs Fédéraux et Régionaux*								<b>107.33</b>
Revue autres clubs (y compris clubs Beach)*								<b>10.40</b>
Agents de Joueurs – frais d'inscription à l'examen								<b>312.00</b>
Agents de Joueurs – licence d'agent								<b>520.00</b>
Licences mention Entraîneurs PRO (**)								<b>180.00</b>
Licences mention Entraîneurs N1 & CFCP (**)								<b>90.00</b>
Licences mention Entraîneurs N2 & N3 (**)								<b>50.00</b>

\* Niveau où évolue l'équipe Seniors du Groupement Sportif.-

(\*\*) Les tarifs relatifs aux mentions entraîneurs ont été indiqués oralement dans l'intervention de M. BADIN, Président de la CCEE/Formation (cf page 70 du présent document)

## Tarifs licences DOM/TOM avec remise

↪ Pour les nouvelles affiliations de clubs DOM/TOM, pas de part fédérale pour les 10 premières licences.

↪ Le prix des licences DOM-TOM ne comprend pas les parts Assurances et Revue mais comprend la part aide à l'emploi.

Tarifs Ligues DOM/TOM	Réunion	Guadeloupe Martinique Guyane	Wallis & Futuna	Tahiti Nlle Calédonie	Mayotte Iles du Nord	St Pierre et Miquelon
	DOM	DOM	TOM	TOM	TOM	DOM
<b>Licences FFVB – Tronc Commun</b>						
Toutes catégories	7.24	7.24	4.69	4.69	4.69	7.24
<b>Licences FFVB option VB</b>	<b>→ Clubs TC et VB identiques</b>					
Seniors et Espoirs	12.55	12.55	7.12	7.12	7.12	12.55
Juniors et Cadets	11.51	11.51	6.23	6.23	6.23	11.51
Min.-Ben.-Pou.-Pup.-Baby	5.71	5.71	4.75	4.75	4.75	5.71
<b>Licences FFVB option BEACH</b>	<b>→ Clubs TC et BE identiques</b>					
Seniors et Espoirs	10.62	10.62	6.07	6.07	6.07	10.62
Jeunes	8.75	8.75	5.03	5.03	5.03	8.75
<b>Licences FFVB option VB et option BEACH</b>	<b>→ Clubs TC, VB et BE identiques</b>					
Seniors et Espoirs	14.05	14.05	7.94	7.94	7.94	14.05
Juniors et Cadets	13.43	13.43	7.60	7.60	7.60	13.43
Min.-Ben.-Pou.-Pup.-Baby	8.75	8.75	7.60	7.60	7.60	8.75
<b>Licences FFVB option VB</b>	<b>→ Clubs TC et VB différents</b>					
Seniors et Espoirs	-	-	-	-	-	-
Juniors et Cadets	-	-	-	-	-	-
Min.-Ben.-Pou.-Pup.-Baby	-	-	-	-	-	-
<b>Licences FFVB option BEACH</b>	<b>→ Clubs TC et BE différents</b>					
Seniors et Espoirs	-	-	-	-	-	-
Jeunes	-	-	-	-	-	-
<b>Licences FFVB option VB et option BEACH</b>	<b>→ Clubs VB et BE différents</b>					
Seniors et Espoirs	17.79	17.79	9.99	9.99	9.99	17.79
Juniors et Cadets	13.84	13.84	7.81	7.81	7.81	13.84
Min.-Ben.-Pou.-Pup.-Baby	9.11	9.11	5.24	5.24	5.24	9.11
<b>Licences FFVB option VB et option BEACH</b>	<b>→ Clubs TC, VB et BE différents</b>					
Seniors et Espoirs	-	-	-	-	-	-
Juniors et Cadets	-	-	-	-	-	-
Min.-Ben.-Pou.-Pup.-Baby	-	-	-	-	-	-
<b>Autres tarifs</b>						
Mutations (sauf Baby à Cadets = 0)	28.93	28.93	17.42	17.42	17.42	28.93
Doubles Surclassements ou Triples	11.91	11.91	11.91	11.91	11.91	11.91
Réaffiliations clubs	23.16	23.16	12.06	12.06	12.06	23.16
Assurance	0	2.44	2.44	0	2.44*	2.44
Revue clubs	0	0	0	0	0	0

\*Assurance pour les Iles du Nord

**1) Participation au Championnat Fédéral de joueurs possédant une licence CFCP**

<b>Résultat du vote – Proposition CCS N°1</b>	
<b>Participation au Championnat Fédéral de joueurs possédant une licence CFCP</b>	
Nombre de voix représentées :	<b>3588 voix</b>
Nombre de délégués présents :	61 délégués
Majorité :	1795 voix
Ligues présentes et représentées :	25
<u>Pour</u> :	<b>3 588</b>
<u>Contre</u> :	/
<u>Abstentions</u> :	/
<b>→ Adopté à l'unanimité</b>	

**NOUVEAU TEXTE**

**« Article 13 G du RGEN**

**> 13G – Dispositions particulières aux CFCP ayant des équipes réserves évoluant en Nationale 1, 2 ou 3**

- 3 contrats CFC minimum,
- Obligation d'inscrire 2 joueurs CFCP sur la feuille de match de l'équipe 1ère, pour au moins la moitié des rencontres de la phase régulière de la saison.
- Le (ou les) joueur(s) CFCP non inscrits sur la feuille de match PRO devra(ont) être inscrit(s) avec l'Equipe réserve le même week-end,
- Un joueur ayant une licence CFCP est non muté en PRO et en équipe réserve,
- Libre circulation du joueur ayant une licence CFCP entre Equipe Pro et Equipe Réserve CFCP, accord de la Ligue Régionale nécessaire pour les Championnats d'accessions.
- Les joueurs ayant une licence CFCP qui obtiendront une licence mutation après la 1ère journée du Championnat National ne seront pas autorisés à évoluer dans ce Championnat.
- Entraîneur sous contrat BEES 1 Volley-Ball et DECFCP.
- Joueurs étrangers autorisés quel que soit le pays d'origine (rentre dans le quota des joueurs étrangers en nationale, 1, 2 et 3).
- Interdiction pour l'entraîneur CFCP qualifié de jouer en championnat fédéral avec son équipe.
- **Dans le cas des GSA ayant une équipe pro et deux équipes réserves dans un championnat fédéral, tous les joueurs CFCP seront affectés à l'une des deux équipes fédérales en fonction de leur première apparition sur une feuille de match. Leur participation à l'autre équipe fédérale sera soumise aux mêmes conditions et aux mêmes conséquences que celles qui sont décrites au RGEN article 26 D, 26 E, 26 F, 26 G, 26 H, 26 I.**

**2) Tableau des amendes**

Intervention **M. RETAILLEAU (Pays de la Loire)**

a) Dans le cas d'un forfait sans déplacement, l'équipe fautive paiera l'ensemble des indemnités d'arbitrage qui seront ajoutées à l'amende prévue.

**Résultat du vote – Proposition CCS N°2 a)**  
**Participation au Championnat Fédéral de joueurs possédant une licence CFCP**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
Nombre de délégués présents : 61 délégués  
Majorité : 1795 voix  
Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **3 588**

Contre : **/**

Abstentions : **/**

→ **Adopté à l'unanimité**

**NOUVEAU TEXTE**

**Cf tarif forfait et pénalité i) inséré en page 59 du présent document**

**Ce texte sera intégré également à l'article E 22 du RGEN ([accessible sur notre site – manuel juridique](#))**

**b) 150 € pour les deux premiers tours, 250 € pour les deux autres tours intermédiaires et 400 euros pour les deux derniers tours et la phase finale.**

**Résultat du vote – Proposition CCS N°2 b)**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
Nombre de délégués présents : 61 délégués  
Majorité : 1795 voix  
Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **3 304**

Contre : **284** Bretagne (3)

Abstentions : **/**

→ **Adopté à la majorité absolue**

**NOUVEAU TEXTE**

**Cf tarif forfait et pénalité i) inséré en page 59 du présent document**

**3) Interdiction des regroupements de licenciés en compétitions fédérales y compris la Coupe de France)**

**Interventions :**

**M. RETAILLEAU (Pays de la Loire)/M. BOSCA (Midi-Pyrénées)/M. GLAIVE (Administrateur Fédéral)**

**Résultat du vote – Proposition CCS N°3**  
**Interdiction des regroupements de licenciés**  
**en compétitions fédérales y compris la Coupe de France**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**

Nombre de délégués présents : 61 délégués

Majorité : 1795 voix

Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **2 042** Alsace (2) – Bourgogne (2) – Côte d'Azur (3)  
Flandres (3) – Ile de France (3) – Languedoc-Roussillon (3)  
Lorraine (2) – Martinique (1) – Basse-Normandie (1)  
Picardie (1) – Poitou-Charentes (1) – Provence (3)  
Rhône-Alpes (4)

Contre : **1 326** Alsace (1) – Aquitaine (1) – Auvergne (2) – Bourgogne (1)  
Bretagne (3) – Centre (2) – Champagne-Ardenne (2)  
Corse (1) – Franche-Comté (1) – Guadeloupe (1)  
La Réunion (1) – Midi-Pyrénées (3) – Haute-Normandie (3)  
Pays de la Loire (3) – Picardie (1) – Poitou-Charentes (1)

Abstentions : **220** Aquitaine (2) – Basse-Normandie (1) – Rhône-Alpes (1)

→ **Adopté à la majorité absolue**

Suite à une interrogation non exprimée publiquement dans la salle, **M. MOREUIL (Vice-Président, Trésorier Général Adjoint)** demande à l'Assemblée Générale si dans son pouvoir souverain, elle accepte malgré la résolution sur la défiance de procéder à l'examen des propositions des Commissions Centrales.

**Résultat du vote**  
**Examen des propositions proposées à l'Assemblée Générale**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**

Nombre de délégués présents : 61 délégués

Majorité : 1795 voix

Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **3 588**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

#### **4) Coupe de France Senior 2008/2009**

« Elle est ouverte à tous les clubs fédéraux ; elle est obligatoire pour ceux de N2, N1 et PRO.

Première phase

Formule : des plateaux de 4 avec ½ finales (tirées au sort sur place) puis finale. Chaque plateau désigne un qualifié. Le club le plus mal classé issu de la plus petite division reçoit.

Dates

1° tour (tous les clubs fédéraux) : week-end des 15 et 16 novembre 2008

2° tour (clubs fédéraux et pro B) : week-end des 6 et 7 décembre 2008

3° et dernier tour : week end des 3 et 4 janvier

Ce dernier tour comprend deux tournois qui qualifient les deux clubs qui rejoindront les 14 de Pro A.

Les dates de la 2<sup>o</sup> phase seront arrêtées par la Commission mixte ».

### Résultat du vote

#### Proposition N°4 CCS - Coupe de France

Nombre de voix représentées : **3588 voix**

Nombre de délégués présents : 61 délégués

Majorité : 1795 voix

Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **2 502** Alsace (3) – Auvergne (2) – Bourgogne (3) – Bretagne (3)  
Corse (1) – Franche-Comté (1) – Guadeloupe (1) – Ile de France (3)  
Languedoc-Roussillon (3) – La Réunion (1) – Lorraine (2)  
Martinique (1) – Midi-Pyrénées (3) – Basse-Normandie (2)  
Haute-Normandie (3) – Pays de la Loire (3) – Picardie (2)  
Poitou-Charentes (2) – Provence (2)

Contre : **547** Centre (2) – Côte d’Azur (3) – Flandres (3) – Provence (1)

Abstentions : **539** Aquitaine (3) – Champagne-Ardenne (2) – Rhône Alpes (5)

→ **Adopté à la majorité absolue**

## 5) Proposition CCS pour la fin de saison 2008/2009

« Suite à la nouvelle convention entre la FFVB et la LNV, il convient d’adapter le RGEN pour la fin de la saison 2008-2009. En effet le retour de la PRO B dans le giron fédéral est prévu et il faut aménager la N1F qui va recevoir 4 équipes supplémentaires du fait du passage de la PRO Féminines de 14 à 12 clubs. Cela conduirait chez les féminines à augmenter le nombre d’équipes de 8, or depuis plusieurs saisons la CCS prend jusqu’au 14<sup>ème</sup> supplémentaire. Nous proposons donc de passer à 7 poules de NIII chez les filles.

Dès le début de la saison 2008/2009, un groupe de réflexion se mettra en place : il aura à proposer un réaménagement de la structure des compétitions fédérales pour tenir compte des souhaits exprimés par les Etats Généraux et pour envisager une possible Pro fédérale chez les filles.

## FIN de SAISON 2008/2009

### schéma garçons

Effectifs 08/09	Montées		Descentes	Effectifs 09/10
1x14= 14		PRO A		
	3		1	1x16= 16
1x16= 16		PRO Fédé		
	3		1	1x16= 16
1x14= 14		Nat 1		
	3		1	1x14= 14
3x12= 36		Nat 2		
	11		9	3x12= 36
8x12= 96		Nat 3		
	26		24	8x12= 96
		Régional		

A la fin de la saison 2008/2009 :

- 1) sous réserve des décisions de la DNCG, une descente de PRO A en Pro Fédérale et 3 accessions de PRO B en PRO A ; une descente de PRO B en N1M (le dernier à l’exclusion du CNVB) et 3 accessions de N1 en Pro fédérale (les 3 premiers).
- 2) Le club classé n° 14 de N1M descend en N2M et chacun des clubs premiers de chaque poule de N2M accède en N1M.

- 3) Les clubs classés n° 10, 11,12 de chaque poule de N2M descendent en N3M et les clubs classés 1° de chaque poule de N3M plus les 3 meilleurs 2° accèdent à la N2M.
- 4) Les clubs classés 10,11,12 de chacune des poules de N3M descendent en régional, à l'exclusion de Châtenay-Malabry. Les 23 champions régionaux, le second de l'Ile de France, plus d'office les deux premiers qualifiés supplémentaires accèdent en N3M.

### schéma filles

Effectifs 08/09	Montées		Descentes	Effectifs 09/10
1x14= 14		PRO Fém		
	1		3	1x12= 12
1x14= 14		Nat 1		
	9		1	2x12= 24
3x12= 36		Nat 2		
	11		3	3x12= 36
8x12= 96		Nat 3		
	20		24	7x12= 84
		Régional		

A la fin de la saison 2008/2009 :

- 1) sous réserve des décisions de la DNCG, 3 descentes de PRO F en N1F et 1 accession de N1F en PRO F
- 2) Le club classé n° 14 de N1F (à l'exclusion de l'IFVB Toulouse), descend en N2F et les clubs classés 1,2,3 de chaque poule de N2F accède en N1F.
- 3) Le club classé n° 12 de chaque poule de N2F descend en N3F et les clubs classés premiers de chaque poule de N3F plus les 3 meilleurs seconds accèdent à la N2F.
- 4) Les clubs classés 10,11,12 de chacune des poules de N3F descendent en régional. Les 23 champions régionaux plus le second de l'Ile de France sont qualifiés pour la N3F (nous avons moins de 20 candidats depuis quelques années).

#### Résultat du vote

#### Proposition N°5 CCS – Schéma fin de saison 2008/2009

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
 Nombre de délégués présents : 61 délégués  
 Majorité : 1795 voix  
 Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **3 588**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

#### **XIV) PROPOSITION DE LA COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE (P. RACHARD)**

- 1) Application pour 2008 de la proposition qui a été adoptée lors de la dernière AG c'est à dire augmentation des frais de déplacements de l'indice INSEE transports (3%).

##### **Résultat du vote - Proposition N°1 CCA Augmentation des frais de déplacements de l'indice Insee transport (3%)**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
Nombre de délégués présents : 61 délégués  
Majorité : 1795 voix  
Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **3 588**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

#### **Intervention :**

**M. BOUR (administrateur fédéral)** intervient sur la date des remboursements Indoor et Beach.

Il indique également que 2 arbitres officieront aux Jeux Olympiques : M. DEREGNAUCOURT Indoor et M. BERARD pour le Beach

*(Applaudissements)*

**M. PELLAN (Président)** indique que c'est la CCA qui gèrera l'ensemble des arbitres y compris la LNV. Les remboursements seront effectués à la fin de chaque mois (souhait LNV).

#### **NOUVEAU TEXTE**

Cf Manuel Juridique des arbitres – Titre IV – indemnités (**accessible sur le site fédéral – manuel juridique**)

#### **XV) PROPOSITION DE LA COMMISSION CENTRALE MEDICALE (R. GOUX)**

Le Règlement Médical (**accessible sur le site fédéral**) est présenté par **M. GOUX (Médecin Fédéral)** + Article 8 triple surclassement (également repris à l'article 17 du Règlement Général) : effectué sur les recommandations du Ministère.

Des échanges ont lieu entre **MM. QUENTIN (Pays de la Loire)/M. GOUX (Médecin Fédéral)/M. MURAIL/M. MORILLO (Côte d'Azur)/M. KARVOVIAC (Bretagne)/M. RENAUDAT (Aquitaine)** qui ont permis de réactualiser l'écriture des fiches médicales.

## **XVI) PROPOSITION DE LA COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI/FORMATION (JC BADIN)**

### **Extrait d'allocution de M. BADIN sur les tarifs entraîneurs**

« Il est apparu nécessaire de reprendre les textes et d'apporter une petite nouveauté. Je vous invite à vous pencher tout de suite sur l'alinéa 7 de l'article 52 qui est la nouveauté .....

.... Le principe qui n'est pas marqué dans ce règlement mais qui aurait dû être proposé au moment du règlement financier, c'était que cette mention entraîneur aura un coût qui comprendra dans ce coût la formation continue qui aura lieu, Nationale 3, Nationale 2 tous les quatre ans, ça on ne change pas. Nationale 1, tous les deux ans, et Pro tous les ans. Donc la proposition qui est assortie, qui n'a pas été discutée tout à l'heure parce qu'on n'a rien discuté du secteur financier, c'est qu'au niveau des Pro, l'option entraîneur coûte 180 euros, c'est le prix du stage formation continue que l'on fait actuellement. Au niveau de la nationale 1 et CFCP, ça sera 90 euros, c'est également le coût, le stage est tous les deux ans, c'est le coût aussi de ce stage que l'on propose en Nationale 1 et CFCP. Nationale 2 et 3, 50 euros, ça correspond au coût de formation continue tous les quatre ans donc 4 x 50, il aura à payer 200 euros. On a pris les tarifs actuels et on a divisé par quatre. Donc voilà le principe que l'on a proposé. .... »

### **Interventions :**

**M. VANALDERWELT (Flandres)/M. BADIN/M. MARIUS LE PRINCE (Languedoc-Roussillon)/M. CHASSAGNARD (Côte d'Azur)**

#### **Résultat du vote - Proposition CCEE**

#### **Titre 5 – Réglementation Générale des Educateurs et de l'Emploi**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**

Nombre de délégués présents : 61 délégués

Majorité : 1795 voix

Lignes présentes et représentées : 25

Pour : **2 917** Alsace (3) – Auvergne (2) – Bourgogne (3) – Bretagne (3)  
Centre (2) – Champagne-Ardenne (2) – Corse (1) – Flandres (3)  
Franche-Comté (1) – Guadeloupe (1) - Ile de France (3)  
Languedoc-Roussillon (3) - La Réunion (1) - Lorraine (2)  
Martinique (1) – Midi-Pyrénées (3) – Basse-Normandie (2)  
Haute-Normandie (3) - Pays de la Loire (3) – Picardie (2)  
Poitou-Charentes (2) – Provence (3)

Contre : **54** Côte d'Azur (1)

Abstentions : **617** Aquitaine (3) – Côte d'Azur (2) – Rhône-Alpes (5)

→ **Adopté à la majorité absolue**

**M. BADIN indique oralement les tarifs relatifs aux mentions entraîneurs, mentionnés dans les propositions financières (cf page 62 du présent document).**

## **NOUVEAU TEXTE**

La FFVB délègue à la **Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi** (CCEE) la gestion des entraîneurs de la FFVB. Elle peut transmettre cette délégation aux Commissions Régionales des Educateurs pour les attributions et les réglementations particulières les concernant.

Tous les cas non prévus aux présents Règlements, au Règlement Intérieur et aux Statuts, sont statués par la CCSR, concernant les entraîneurs après l'avis obligatoire de la CCEE et transmis pour ratification au Comité Directeur Fédéral.

### **ARTICLE 50 - RESERVE**

### **ARTICLE 51 - DIPLOMES FEDERAUX**

- ✚ La Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Volley-Ball organise et dirige les stages de formation d'entraîneurs fédéraux.
- ✚ La délivrance des diplômes fédéraux, EF1, EF2, DEPV, DECF, EF BEACH est du seul ressort de la CCEE, sur proposition de la Direction Technique Nationale.
- ✚ Ces diplômes attestent que les personnes qui en sont détentrices ont acquis une qualification jugée compatible avec un type et un niveau d'entraînement.

### **ARTICLE 52 - DROITS ET DEVOIRS DES ENTRAINEURS**

- ✚ L'entraîneur se doit de préparer à la pratique du Volley-Ball et du Beach Volley dans tous ses aspects : physiques, techniques et moraux.
- ✚ Il doit être un exemple pour les joueurs(ses), assurer sa tâche d'éducateur sur le terrain et en dehors de celui-ci.
- ✚ Il doit aider les pratiquants à avoir à tout moment une attitude et un comportement compatibles avec les principes de la vie et de la morale sportive.
- ✚ En application de la loi, seuls les entraîneurs remplissant les conditions posées par l'article L. 212-1 du code du sport peuvent exercer contre rémunération.
- ✚ Dans le cas où ils sont rémunérés, la signature d'un contrat de travail est une nécessité afin de préserver leurs droits et de définir leurs tâches. Celles-ci doivent comporter au minimum la gestion d'une équipe, la formation des joueurs(ses) et la formation des cadres de l'association sportive.
- ✚ Les entraîneurs ne remplissant pas les conditions posées par l'article L. 212-1 du code du sport ne peuvent exercer que bénévolement. Ils ne peuvent être remboursés que des frais réellement engagés.
- ✚ Les entraîneurs peuvent être sollicités par la Direction Technique Nationale afin de participer à l'encadrement des stages de formation de joueurs(ses) ou de cadres.
- ✚ Ils doivent après accord du responsable de leur association faire le maximum pour répondre à la sollicitation.
- ✚ Les entraîneurs doivent détenir une licence FFVB, avec l'option de pratique concernée, mention « entraîneur », précisant le niveau de compétition pour lequel ils sont qualifiés, le jour où se déroule la compétition. Le montant de cette licence est fixé dans le règlement financier ou à défaut par l'Assemblée Générale de la FFVB.
- ✚ Les entraîneurs adjoints doivent également détenir une licence FFVB, avec l'option de pratique concernée, mention « entraîneur », précisant le niveau de compétition pour lequel ils sont qualifiés, le jour de la compétition. Le montant de cette licence est fixé dans le règlement financier ou à défaut par l'Assemblée Générale de la FFVB. L'entraîneur adjoint doit posséder le niveau de qualification immédiatement inférieur au niveau de la compétition concernée. A titre dérogatoire, pour la saison 2008/2009, les entraîneurs adjoints des clubs de la LNV diplômés EF1 et titulaires du BEES 1 Volley-ball pourront exercer à la condition d'entrer en formation pendant la saison pour le diplôme du niveau de qualification concerné.

- ✚ Les entraîneurs et entraîneurs adjoints non licenciés ou licenciés sans option de pratique concernée s'exposent à une amende administrative, dont le montant est fixé par le règlement financier ou à défaut par l'Assemblée Générale de la FFVB.

### **ARTICLE 53 - OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS EN MATIÈRE D'ENTRAÎNEURS**

- ✚ Toutes les associations doivent pourvoir à l'encadrement qualifié de chacune de leurs équipes participant aux compétitions nationales.
- ✚ Les associations sont tenues de favoriser la formation initiale et continue de leurs entraîneurs.
- ✚ La FFVB détermine les niveaux des entraîneurs relatifs aux divisions nationales.
- ✚ Ces diplômes attestent que les personnes qui en sont détentrices ont acquis une qualification jugée compatible avec un type et un niveau d'entraînement.
- ✚ La qualification s'applique impérativement à l'entraîneur inscrit sur la feuille de match dans la case Entraîneurs (E).
- ✚ L'inscription d'un entraîneur sur la feuille de match est obligatoire pour les compétitions de NATIONALE 3, NATIONALE 2, NATIONALE 1 et LNV. En cas d'absence d'inscription de l'entraîneur sur la feuille de match, l'association est considérée comme n'ayant pas d'entraîneur qualifié et sera pénalisée d'une amende administrative, dont le montant est fixé par le règlement financier ou à défaut par l'Assemblée Générale de la FFVB.

### **ARTICLE 54 - FORMATIONS ET QUALIFICATIONS**

#### **> 54A - FORMATIONS ET QUALIFICATIONS VOLLEY-BALL DE SALLE**

##### 1. NATIONALES :

- Diplôme d'Entraîneur Professionnel de Volley-Ball (DEPVB),
- Diplôme d'Entraîneur de Centres de Formations de Clubs Professionnels (DECFCP),
- Entraîneur Fédéral 2 (EF2),
- Entraîneur Fédéral 1 (EF1),
- Entraîneur Fédéral de Jeunes (EFJ).

##### 2. RÉGIONALES :

- Entraîneurs Régionaux (ER 1 & ER 2),
- Éducateur des Écoles de Volley-Ball (EEVB),
- Responsable Volley Loisirs (RVL).

#### **> 54B - FORMATIONS ET QUALIFICATIONS BEACH VOLLEY**

##### 1. NATIONALES :

- Entraîneur Professionnel de Beach (EP Beach),
- Entraîneur Fédéral de Beach (EF Beach).

##### 2. RÉGIONALES :

- Entraîneur Régional de Beach (ER Beach)

#### **> 54C - CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS**

##### 1. Diplôme d'Entraîneur Professionnel de Volley-Ball (DEPVB)

- Sélection sur dossier et entretien,

- L'accès à la formation est soumis à des pré requis d'ordres techniques (maîtrise de compétences spécifiques) ou d'expériences (vécu de sportif professionnel, encadrement d'un groupe de haut niveau),
- Critères de sélection généraux : maîtrise de la langue française et pratique de l'anglais
- Critères de sélection pour les entraîneurs en activité :
  - posséder la qualification BEES 2ème degré spécifique et EF 2,
  - expérience dans l'entraînement d'une équipe de Nationale 2 minimum, en responsabilité sur 3 saisons minimum, résultats obtenus,
  - projet professionnel.
- Critères de sélection pour les joueurs(euses) professionnels(elles) :
  - être international ou avoir pratiqué en LNV au moins 5 saisons (avec au moins 100 inscriptions sur les feuilles de match),
  - posséder la partie spécifique du BEES 2,
  - projet professionnel.
- Critères de sélection pour les entraîneurs étrangers : validation des acquis de l'expérience par la sous-commission des équivalences de la CCEE.

## 2. Diplôme d'Entraîneur de Centres de Formations de Clubs Professionnels (DECFCP) :

- Sélection sur dossier et entretien,
- L'accès à la formation est soumis à des pré requis d'ordres techniques (maîtrise de compétences spécifiques) ou d'expériences (vécu de sportif professionnel, encadrement d'un groupe de jeunes volleyeurs de haut niveau),
- Critères de sélection généraux : maîtrise de la langue française.
- Critères de sélection pour les entraîneurs en activité :
  - posséder la qualification BEES 1er degré spécifique et EF 2,
  - expérience dans l'entraînement d'une équipe de Nationale 3 minimum, en responsabilité sur trois saisons minimum, ou équipe cadets ou juniors engagés en Coupe de France de jeunes, résultats obtenus,
  - projet professionnel.
- Critères de sélection pour les joueurs(euses) professionnels(elles) :
  - être ou avoir été international ou avoir pratiqué en LNV au moins 3 saisons,
  - posséder la partie spécifique du BEES 1 Volley-Ball et l'EF 1,
  - projet professionnel.

3. Entraîneur Fédéral 2 (EF2) : posséder les diplômes BEES 1 et EF 1

4. Entraîneur Fédéral 1 (EF1) : posséder les diplômes d'entraîneurs régionaux 1 et 2

## > 54D – ÉQUIVALENCES ET VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

### 1) Equivalence des diplômes fédéraux :

- ✚ Les équivalences de certification peuvent être accordées par la CCEE (sous-commission des équivalences de la CCEE). Cette sous-commission comprend : le président de la CCEE (ou son

représentant), le DTN (ou son représentant), un représentant des entraîneurs et un représentant des clubs.

- ✚ Les candidats à ces équivalences doivent faire la demande à la DTN - Direction des Formations - du dossier de candidature à une Validation des Acquis de l'Expérience auprès de la FFVB. Ce dossier devra comporter, notamment, les attestations de formation (niveau, volume, organisme de formation) ainsi que les attestations relatives à l'expérience professionnelle salariée ou bénévole (niveau, volumes, palmarès).

La Commission peut proposer un entretien avec le candidat.

## 2) Equivalence des diplômes d'Etat :

Brevets d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) et Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) : ces demandes doivent être examinées par le Ministère chargé des Sports, après avis de la Commission Nationale des Equivalences. Les candidats doivent prendre contact avec les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports.

## 3) Equivalence des qualifications FIVB :

FIVB niveau 1 : équivalence : Entraîneur Régional,  
FIVB niveau 2 : équivalence : module « perfectionnement du joueur » de l'EF 1.

Pour obtenir l'EF 1, l'entraîneur doit passer le module « conduite d'équipe » et réaliser le rapport de stage.

### **ARTICLE 55 - OBLIGATIONS DES ÉQUIPES SENIORS**

- En NATIONALE 3 -> entraîneur diplômé EF 1 ou titulaire du BEES 1 Volley-Ball ;
- En NATIONALE 2 -> entraîneur diplômé EF 1 et titulaire du BEES 1 Volley-Ball ;
- En NATIONALE 1 -> entraîneur diplômé EF 2 et titulaire du BEES 1 Volley-Ball ;
- En LNV -> Diplôme d'Entraîneur Professionnel de Volley-Ball (DEPVB) ;
- Centres de Formation -> Diplôme d'Entraîneur de Centres de Formation de Clubs Professionnels (DECFCP).

#### **> 55A - Formation continue :**

- Tous les entraîneurs assurant l'encadrement des équipes de LNV ou de Nationales doivent suivre une formation continue régulière leur permettant d'actualiser les évolutions des conceptions et des pratiques du Volley-Ball.
- Tous les entraîneurs doivent être à jour de leur formation continue au début de la saison. Il leur incombe de connaître et de suivre les formations mises en place par la DTN.
- Les entraîneurs de la LNV, devront avoir suivi le stage de formation continue mis en place avant le début de saison par la DTN.
- Périodicité de la formation continue :
  - Pré nationale : tous les quatre ans (mise en place par la Commission Technique Régionale) ;
  - Nationale 3 : tous les quatre ans quelle que soit la qualification (BEES ou EF 1) ;
  - Nationale 2 : tous les quatre ans ;
  - Nationale 1 : tous les deux ans ;
  - LNV et centres de formation : tous les ans.

### > 55B - Déclarations :

Les **associations** évoluant en divisions nationales sont tenues de faire connaître le nom et les qualifications de leur entraîneur et éventuellement de son adjoint au moment de l'engagement

### > 55C - Nationale 1, 2 et 3 :

- ✚ Dans le cas où, pour des raisons justifiées, les renseignements relatifs à l'entraîneur pourraient ne pas être fournis au moment de l'engagement, l'association doit impérativement faire parvenir ces données à la FFVB avant le premier match de la saison. Dans le cas contraire, il encourra une amende administrative dont le montant est précisé dans le règlement financier ou, à défaut, par l'Assemblée générale de la FFVB pour les matchs aller, quel que soit l'entraîneur présent sur le banc et ses qualifications
- ✚ En cas de modification en cours de saison, les associations disposent de 14 jours pour en informer la FFVB. Si ce changement ne fait l'objet d'aucune information, l'association encourra une amende administrative quel que soit l'entraîneur présent sur le banc et ses qualifications.

### > 55D - LNV :

- ✚ Au cas où l'entraîneur ne serait pas déclaré sur la fiche d'engagement ou ne posséderait pas les qualifications nécessaires, l'association encourra une amende administrative dont le montant est précisé dans le règlement financier ou, à défaut, par l'Assemblée générale de la FFVB jusqu'à la régularisation de la situation.
- ✚ S'il y a changement d'entraîneur durant la saison, ce changement doit être mentionné immédiatement à la FFVB et le nouvel entraîneur doit impérativement posséder les qualifications nécessaires.

### > 55E - Cas particuliers :

1. Entraîneur joueur : il doit posséder la qualification requise pour chacun des niveaux.  
En LNV, l'entraîneur ne peut pas être joueur,
2. Entraîneur étranger : il ne peut entraîner en France qu'après avoir fait les démarches d'équivalence mentionnées à l'article 54D du présent règlement,
3. Entraîneur de plusieurs clubs : un entraîneur ne peut être entraîneur de deux clubs, et uniquement deux, qu'à la condition d'avoir un contrat de travail avec chacun de ces deux clubs et qu'aucun d'entre eux n'appartienne à la LNV,
4. Entraîneur de CFCP : l'entraîneur du CFCP ne peut pas jouer avec son équipe de CFCP.

### > 55F - Dérogations :

1. Accession à la division supérieure : si l'association vient d'accéder à la division supérieure, l'entraîneur a jusqu'au dernier match de la saison pour obtenir les qualifications afférentes au niveau de pratique.
2. Associations ayant plusieurs équipes en Nationale 1, 2 ou 3 :
  - Lorsque l'association a deux équipes en divisions nationales (masculin et féminin, équipe I et équipe réserve), si l'un des entraîneurs possède le BEES 1 et le EF1, qu'il est employé contractuellement, il peut être mentionné comme entraîneur de deux équipes. Lorsqu'il ne pourra pas être sur le banc de l'une de ces équipes, il pourra être remplacé par un adjoint qui possède EF1 ou est en formation EF1 qu'il devra obtenir avant le dernier match de la saison. Pour que cette clause soit validée, le contrat de travail devra être

joint à l'engagement ; il ne pourra pas être inférieur à un mi-temps et à la moitié du SMIC.

- Pour les associations ayant une section professionnelle, cette dérogation ne s'applique que pour l'ensemble des équipes amateurs à l'exclusion de l'équipe professionnelle.

## **ARTICLE 56 - CONTRÔLES ET SANCTIONS**

### **> 56A - CONTRÔLE :**

Le secrétariat fédéral effectue le travail de contrôle sous la responsabilité de la CCEE. Les associations peuvent faire appel de la décision de la CCEE auprès de la Commission Fédérale d'Appel.

### **> 56B - SANCTIONS :**

**Les associations** qui ne respecteraient pas les obligations d'entraîneurs seront pénalisées d'une amende administrative, dont le montant est fixé par le règlement financier ou à défaut par l'Assemblée Générale de la FFVB. Les sanctions figureront dans un PV de la CCEE et seront notifiées aux clubs.

Les amendes administratives ne seront appliquées qu'au-delà des manquements constatés à partir de 7 (sept) matchs en Nationale 2 et 3 et à partir de 3 (trois) matchs en Nationale 1.

Dans le cas où le club est pénalisé pour manquement de qualification de l'entraîneur sur la totalité de la saison, ce club sera pénalisé à compter du premier manquement.

La CCEE peut prévoir des dérogations concernant les entraîneurs en formation.

## **ARTICLE 57 - FICHIERS & CARTES D'ENTRAINEURS**

- ✚ La Direction Technique Nationale tient un fichier des entraîneurs de NATIONALE 3, NATIONALE 2, NATIONALE 1, LNV, CFCP et Beach Volley. Elle publie chaque année la liste de ces entraîneurs.
- ✚ La carte d'entraîneur fédéral ou professionnel est délivrée par la Direction Technique Nationale.

## **ARTICLES 58 ET 59 (RESERVÉS)**

<b>XVII) PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS (JP LACHAUME)</b>
---

**M. LACHAUME (Vice-Président, en charge des relations juridiques, Président de la CCSR)** donne lecture d'un avant propos au RGD:

Propositions CCSR présentées par **JP LACHAUME (Président de la CCSR)**

- 1) RG
- 2) RGEN
- 3) Règlement Général Disciplinaire (**avant propos inséré en page 79 du présent document**)

### **Interventions sur l'Annexe 2 - Championnats Régionaux**

**Interventions de M. LARZUL (Ile de France), M. KARVOVIAC (Bretagne), M. COISNE (Président CCD)**

## **NOUVEAU TEXTE RGEN**

### **ARTICLE 14 - SURCLASSEMENTS DES JOUEURS**

**> 14A**

.....

**> 14B**

.....

**2°) en cas de non-présentation de la mention portée sur la licence, l'arbitre devra exiger la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou un Certificat de Double Surclassement dûment validé par le médecin de la Ligue ou le médecin fédéral.**

**> 14C - En cas de Triple Surclassement :**

.....

**> 14D**

.....

**> 14<sup>E</sup>**

.....

### **ARTICLE 15 - LICENCES**

**> 15A**

.....

**La présentation du double de la licence options Volley-Ball et Beach Volley accompagnée d'une pièce d'identité vaut présentation de la licence (l'amende administrative pour non présentation de licence ne sera pas appliquée).**

**> 15B - En cas de non-présentation de licences :**

**1°) l'arbitre doit obligatoirement s'assurer de l'identité des joueurs et de l'encadrement dépourvus de licences par la présentation d'une pièce d'identité officielle. Dans cette condition, pour participer à la rencontre le joueur doit présenter un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley-ball en compétition correspondant au niveau de pratique,**

.....

### **ARTICLE 19 - AVERTISSEMENTS ET SANCTIONS DE TERRAINS**

.../...

**> 19B - Les avertissements de terrain (carton jaune - carton rouge)**

**Selon les lois du jeu, les premiers arbitres peuvent avertir et sanctionner les participants des rencontres officielles,**

**Sous la responsabilité du premier arbitre, l'énumération des sanctions terrains doit figurer sur la feuille de match dans le cadre : SANCTIONS.**

A l'issue de la rencontre, le premier arbitre remettra, obligatoirement au capitaine de l'équipe concernée par la ou les sanctions terrains, un exemplaire de la feuille de match dûment signé par toutes les parties.

> 19C - Les réclamations des sanctions terrains

Pour qu'une réclamation de sanction terrain soit reconnue valable sur la forme il faut :

- 1°) que la réclamation de sanction terrain soit confirmée, au moyen du formulaire d'appel mis à disposition sur le site Internet de la FFVB, par LRAR envoyée dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre concernée auprès de la CCS,
- 2°) que cette confirmation soit exclusivement effectuée par le licencié concerné,
- 3°) que cette confirmation comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la CCS d'envisager l'étude de la réclamation.

Seule la réclamation de sanction terrain reconnue valable sur la forme peut être étudiée sur le fond par la CCS. Celle-ci statue dans les 96 heures suivant la rencontre en pouvant réclamer des rapports verbaux aux licenciés et aux arbitres concernés.

**TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES**  
**PARTIE I – Dispositions particulières à la Nationale 1 (Masculin et Féminin)**

**Chapitre 2 - LES JOUEURS**

**ARTICLE 37 – INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH**

**Le nombre de joueurs autorisés sur la feuille de match est : 12 dont au moins 2 joueurs de 23 ans et moins issus de la formation française.**

.....

**ARTICLE 38 – QUALIFICATIONS ET LICENCES**

Seuls peuvent participer aux championnats N1M et N1F les joueurs dont la licence aura été homologuée par la FFVB.

Pour ce faire, le club doit adresser à la FFVB, 15 jours avant la première journée de championnat (le cachet de la poste faisant foi) le dossier de demande des licences de tous les joueurs devant participer au championnat N1M ou N1F. **Le nombre de licences est limité à 24 joueurs.** Les contrats des joueurs professionnels avec le transfert international si nécessaire, la situation des joueurs amateurs (bénévole, indemnisation à la manifestation), le statut de l'entraîneur avec fourniture du contrat de travail si l'entraîneur est salarié, ainsi qu'une copie de ses diplômes.

.....

**NOUVEAU TEXTE REGLEMENT GENERAL DE LA FFVB**

**ARTICLE 33 - PREMIÈRE QUALIFICATION D'UN JOUEUR ÉTRANGER**

.../...

2 - Rôle de la FFVB (CCSR) :

.....

- ✚ Saisir en informatique une création de licence pour les licenciés HORS UE et une MUTATION pour les licenciés UE qui étaient licenciés la saison précédente  **dans un autre groupement sportif quelque soit le pays**; puis faire éditer par le service informatique fédéral la licence sur laquelle doit figurer l'une des deux mentions :

## REGLEMENT GENERAL DISCIPLINAIRE

### NOUVEAU TEXTE

#### Avant-propos

« La procédure définie dans le règlement général disciplinaire ci-après s'applique à toutes les sanctions réprimant des faits commis par les associations et les personnes physiques licenciées à la FFVB.

Toutefois, il convient de distinguer les sanctions de type règlementaire de première instance des autres.

Les sanctions de type règlementaire sont infligées aux associations et personnes physiques lorsqu'elles commettent des erreurs de nature administrative, par opposition aux fautes de nature disciplinaire.

Ainsi et par exemple, une erreur involontaire sur une feuille de match entraînant une « sanction » pour l'équipe, est une sanction administrative. En revanche, une erreur volontaire sur une feuille de match peut entraîner une simple sanction administrative pour l'équipe et la mise en route de la procédure disciplinaire pour la personne fautive.

S'agissant d'une sanction administrative, elle n'implique pas le respect de la procédure disciplinaire (convocation de l'association et/ou de la personne physique notamment) au niveau de la première instance. La décision de première instance est prise sans convocation des intéressés puis elle leur est notifiée. La notification mentionne impérativement les voies et délais de recours devant la commission régionale d'appel instituée obligatoirement par chaque ligue régionale.

Au stade de l'appel, la procédure disciplinaire reprend ses droits et même pour une sanction administrative, donc de nature règlementaire, il convient alors impérativement de respecter la procédure disciplinaire, notamment en convoquant les intéressés pour qu'ils puissent être entendus par la commission régionale d'appel et en leur rappelant qu'il peuvent prendre connaissance du dossier et être assistés par tout défenseur de leur choix.

S'agissant d'une sanction disciplinaire, la procédure disciplinaire décrite au présent règlement général disciplinaire doit être respectée dès la mise en route des poursuites, c'est-à-dire dès la séance de la commission disciplinaire aboutissant à une décision première instance.

Les sanctions de nature règlementaire sont exécutoires de plein droit, l'appel n'est pas suspensif.

Les sanctions de nature disciplinaire ne sont pas exécutoires de plein droit, l'appel est donc suspensif sauf si la commission disciplinaire de première instance frappe sa décision de l'exécution provisoire ».

« **Article 1 – Préambule**

.....

**Le paragraphe 1.3 de l'ancien texte est supprimé.**

**1.3** Les organes de décentralisation de la FFVB doivent assurer la conformité de leurs Règlements Disciplinaires avec le présent Règlement Général Disciplinaire.

## **TITRE II - SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

### **Article 23 - Liste générale des sanctions disciplinaires**

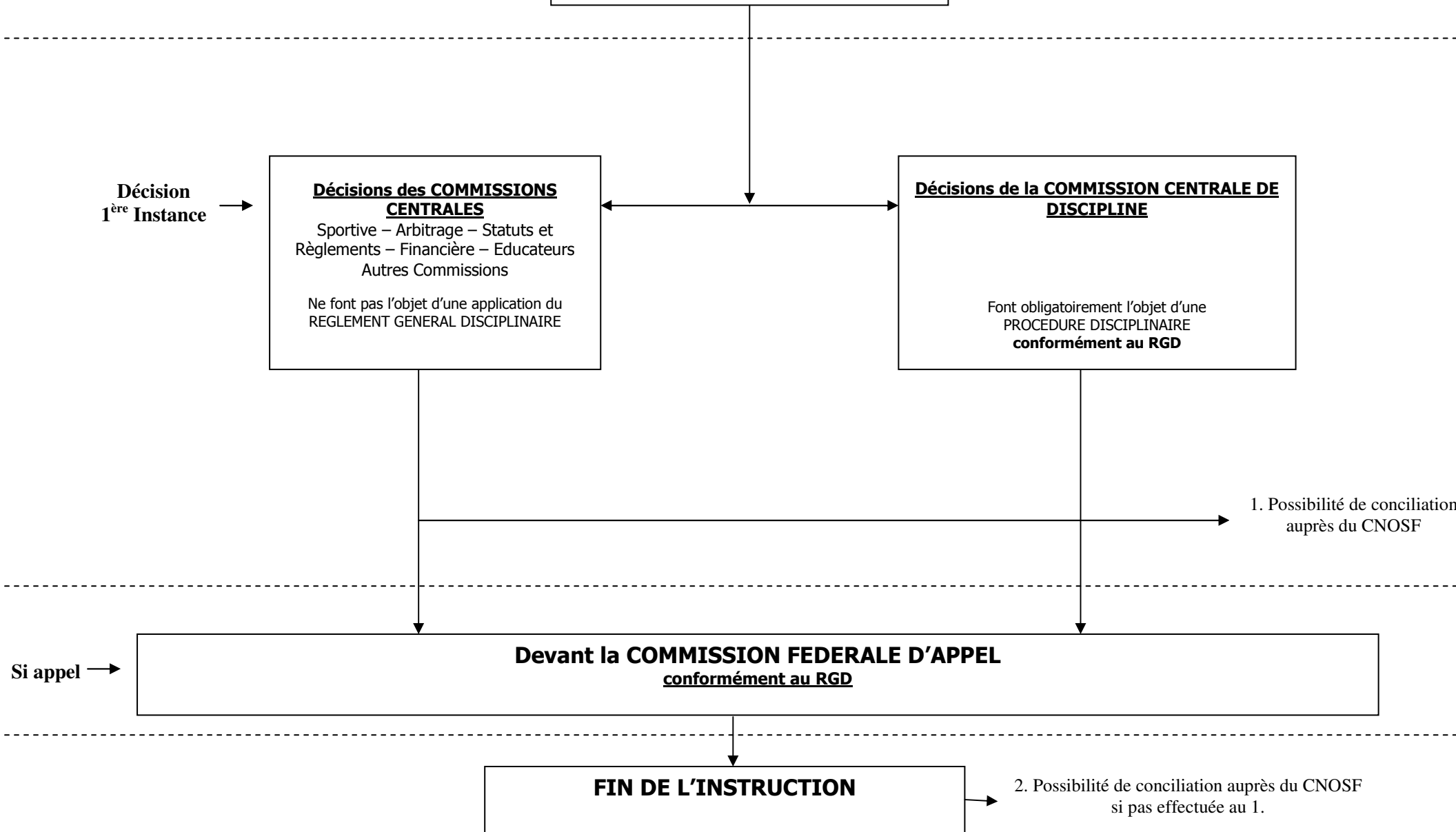
**(voir [barème disciplinaire](#))**

Les sanctions applicables sont :

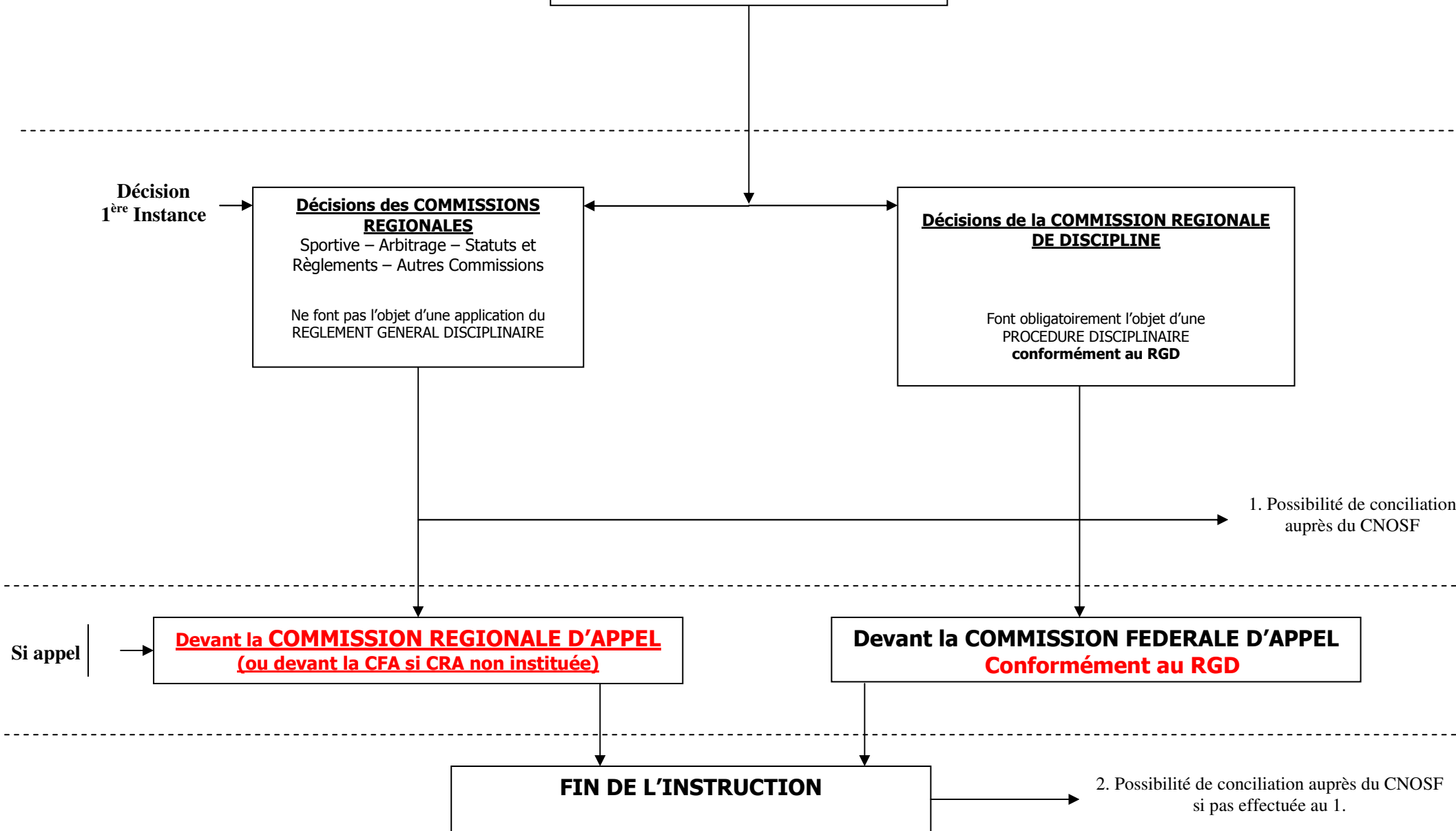
.....

**g) match à huis clos**

# CHAMPIONNATS FEDERAUX



# CHAMPIONNATS REGIONAUX



# CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Décision  
1<sup>ère</sup> Instance

## Décisions des COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

Sportive – Arbitrage – Statuts et  
Règlements – Autres Commissions

Ne font pas l'objet d'une application du  
REGLEMENT GENERAL DISCIPLINAIRE

## Décisions de la COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

Font obligatoirement l'objet d'une  
PROCEDURE DISCIPLINAIRE  
**conformément au RGD**

1. Possibilité de conciliation  
auprès du CNOSF

Si appel

Devant la COMMISSION REGIONALE D'APPEL (ou devant la CFA si CRA non instituée)  
**conformément au RGD**

FIN DE L'INSTRUCTION

2. Possibilité de conciliation auprès du CNO  
si pas effectuée au 1.

**BAREME  
DISCIPLINAIRE**

INFRACTION	AUTEUR		VICTIME		PENDANT LE MATCH	EN DEHORS DU MATCH	SANCTION
	JOUEUR	ENTRAINEUR, PUBLIC	OFFICIEL	JOUEUR, PUBLIC			
		DIRIGEANT, MEDECIN		ENTRAINEUR, DIRIGEANT			
PROPOS GROSSIERS OU INJURIEUX	/		/		/		1 mois à 3 mois
	/		/			/	2 mois à 6 mois
	/			/	/		1 à 3 matches
	/			/		/	2 à 5 matches
		X	X		X		2 mois à 3 mois
		X	X			X	3 mois à 5 mois
		X		X	X		1 à 2 mois
		X		X		X	2 à 3 mois
MENACES VERBALES	/		/		/		2 mois à 4 mois
	/		/			/	3 mois à 7 mois
	/			/	/		2 à 4 matches
	/			/		/	3 à 6 matches
		X	X		X		3 mois à 4 mois
		X	X			X	4 mois à 6 mois
		X		X	X		2 à 4 mois
		X		X		X	3 à 4 mois
DIFFAMATION	/		/		/		1 mois à 3 mois
	/		/			/	2 mois à 6 mois
	/			/	/		1 à 3 matches
	/			/		/	2 à 5 matches
		X	X		X		2 mois à 3 mois
		X	X			X	3 mois à 5 mois
		X		X	X		1 à 2 mois
		X		X		X	2 à 3 mois
GESTE OBSCENE	/		/		/		1 mois à 3 mois
	/		/			/	2 mois à 6 mois
	/			/	/		1 à 3 matches
	/			/		/	2 à 5 matches
		X	X		X		2 mois à 3 mois
		X	X			X	3 mois à 5 mois
		X		X	X		1 à 2 mois
		X		X		X	2 à 3 mois

CRACHAT	✓		✓		✓		6 à 9 mois
	✓		✓			✓	9 à 12 mois
	✓			✓	✓		3 à 6 mois
	✓			✓		✓	4 à 8 mois
		X	X		X		9 à 18 mois
		X	X			X	12 à 24 mois
		X		X	X		6 à 12 mois
		X		X		X	8 à 16 mois
ATTITUDE PHYSIQUE MENACANTE ET/OU AGRESSIVE	✓		✓		✓		6 à 9 mois
	✓		✓			✓	9 à 12 mois
	✓			✓	✓		3 à 6 mois
	✓			✓		✓	4 à 8 mois
		X	X		X		9 à 18 mois
		X	X			X	12 à 24 mois
		X		X	X		6 à 12 mois
		X		X		X	8 à 16 mois
PROPOS, COMPORTEMENTS RACISTES, XENOPHOBES, DISCRIMINATOIRES	✓		✓		✓		4 à 8 mois
	✓		✓			✓	4 à 8 mois
	✓			✓	✓		3 à 6 matches
	✓			✓		✓	3 à 6 matches
		X	X		X		4 à 6 matches
		X	X			X	4 à 6 matches
		X		X	X		4 à 6 matches
		X		X		X	4 à 6 matches
CORRUPTION, TENTATIVE DE CORRUPTION	✓						6 à 18 mois
		X					6 à 18 mois

REFUS DE SIGNER LA FEUILLE DE MATCH						1 à 3 matches
						2 à 3 matches
						3 à 3 matches
						4 à 3 matches
						5 à 3 matches
						6 à 3 matches
						7 à 3 matches
						8 à 3 matches
MANQUEMENT AU DEVOIR DE CAPITAINE						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
MANQUEMENT AU DEVOIR D'ENTRAINEUR						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
						1 à 6 matches
ARRACHAGE OU TENTATIVE D'ARRACHAGE DU SIFFLET, CARTON, STYLO DE L'ARBITRE, FEUILLES DE MATCH OU AUTRE DOCUMENT.DEGRADATION VOLONTAIRE DE LA TENUE VESTIMENTAIRE DE FONCTION DE L'ARBITRE ET/OU DE SES EFFETS PERSONNELS,	⚡					1 à 6 mois
		X				2 à 8 mois

LASER, JET DE PROJECTILES, PETARD, FUMEE, FUMIGENE, ETC.						
		X				Si licencié : 1 à 3 mois
		X				Club recevant : Avertissement
		X				
PENETRATION DANS LE VESTIAIRE DES ARBITRES AVEC ATTITUDE VINDICATIVE MENACANTE OU AGRESSIVE	⚡		⚡			3 à 6 mois
	⚡		⚡			
	⚡					
	⚡					
		X	X			6 à 12 mois
PENETRATION SUR LE TERRAIN NON AUTORISE						
	⚡				⚡	1 match
		X			X	2 matches
ENVAHISSEMENT DE L'AIRE DE JEU OU INSTALLATIONS SPORTIVES PAR UNE OU PLUSIEURS PERSONNES DU PUBLIC AVEC BOUSCULADE, MENACES DE COUPS et/ou INSULTES						
		X				Si licencié : 3 à 6 mois Pour le club : Avertissement à 3 Matches à huis clos

ENVAHISSEMENT DE L'AIRE DE JEU OU INSTALLATIONS SPORTIVES PAR UNE OU PLUSIEURS PERSONNES DU PUBLIC AVEC COUPS						Si licencié : 6 à 8 mois
	X					Pour le club : 3 à 8 Matches à huis clos
PROVOCATION ET/OU INTIMIDATION AVEC OBJET, ARME, ANIMAL, EXPLOSIF, ETC,						
	X	X				3 à 6 mois
	X		X			3 à 6mois
UTILISATION D'OBJET, ARME, ANIMAL EXPLOSIF ETC SANS BLESSURE						
	X	X				6 à 8 mois
	X		X			6 à 8 mois
UTILISATION D'OBJET, ARME,ANIMAL, EXPLOSIF, ETC AVEC BLESSURE						
	X	X				8 à 12 mois
	X		X			8 à 12 mois

TENTATIVE DE COUPS BOUSCULADE VOLONTAIRE	/		/		/		3 à 6 mois
	/		/			/	6 à 12 mois
	/			/	/		3 à 4 mois
	/			/		/	4 à 5 mois
		X	X		X		3 à 6 mois
		X	X			X	6 à 12 mois
		X		X	X		2 à 3 mois
		X		X		X	3 à 4 mois
COUP VOLONTAIRE DELIBERE SANS ITT	/		/		/		6 à 12 mois
	/		/			/	9 à 18 mois
	/			/	/		3 à 6 mois
	/			/		/	4 à 8 mois
		X	X		X		9 à 18 mois
		X	X			X	12 à 18 mois
		X		X	X		3 à 6 mois
		X		X		X	4 à 8 mois
COUP VOLONTAIRE DELIBERE AVEC ITT < 10 JOURS	/		/		/		18 mois à 24 mois
	/		/			/	18 mois à 30 mois
	/			/	/		18 mois à 30 mois
	/			/		/	18 mois à 30 mois
		X	X		X		18 mois à 30 mois
		X	X			X	18 mois à 30 mois
		X		X	X		18 mois à 30 mois
		X		X		X	18 mois à 30 mois
COUP VOLONTAIRE DELIBERE AVEC ITT > 10 JOURS	/		/		/		Radiation
	/		/			/	Radiation
	/			/	/		Radiation
	/			/		/	Radiation
		X	X		X		Radiation
		X	X			X	Radiation
		X		X	X		Radiation
		X		X		X	Radiation

PUJILAT ECHANGE DE COUPS MULTIPLES	/		/		/		6 à 12 mois
	/		/		/	/	9 à 18 mois
	/			/	/		3 à 6 mois
	/			/		/	4 à 8 mois
		X	X		X		9 à 18 mois
		X	X			X	12 à 18 mois
		X		X	X		3 à 6 mois
	X		X		X	4 à 8 mois	
DEGRADATION MATERIELLE DE VEHICULE OU DE CAR OUTOUT MOYEN DE LOCOMOTION							
							6 à 12 mois
DEGRADATION MATERIELLE	/						1 à 3 mois
		X					2 à 6 mois

**1. -Cas non prévus**

Dans tous les cas de comportement contraire aux dispositions du présent règlement, non expressément prévus et sanctionnés par le tableau, la Commission de Discipline et/ou la Commission d'Appel apprécient souverainement la nature et le quantum des sanctions.

**2. Non respect d'une sanction de suspension**

En cas de non respect d'une sanction de suspension, la peine est augmentée d'un an ferme. Dans tous les cas où la faute aura été constatée, les rencontres auxquelles aura participé l'intéressé (joueur, manager, dirigeant) seront perdues par pénalité. Lorsqu'une personne physique ou morale déjà sanctionnée définitivement pour une infraction visée au présent barème, commet dans un délai de récidive à compter de l'expiration de la précédente sanction, une infraction de même nature, la sanction est doublée.

**3. Récidive**

Le délai de récidive pour les sanctions fermes est de 3 ans. Celui-ci s'applique uniquement dans la mesure où la nature des faits reprochés se rapproche de ceux ayant conduit au prononcé de la première sanction

Lorsqu'une personne physique ou morale déjà sanctionnée définitivement pour une infraction visée au présent barème, commet dans un délai de récidive à compter de l'expiration de la précédente sanction, une infraction de même nature, la sanction est doublée.

**4. Dispense de peine**

La Commission de Discipline et/ou la Commission d'Appel peut, par une décision motivée, prononcer une dispense de peine.

**5. Suspension**

L'organe disciplinaire fixe la date d'entrée en vigueur des sanctions et leurs modalités d'exécution. La période de suspension, incluant la totalité des dates de suspension, recouvre l'ensemble des compétitions inscrites au calendrier général officiel de la FFVB

Une peine de suspension interdit toute pratique (joueur, arbitre, manager, dirigeant, toute fonction de terrain...) en compétitions.

Toutefois, dans ses décisions la Commission de Discipline et/ou la Commission d'Appel peut, en le motivant, réduire le champ d'application de la sanction.

## Intervention de M. PRIGENT (Ile de France)

### Résultat du vote Règlement Général – Règlement Général des Epreuves Nationales – Règlement Général Disciplinaire (+ annexes)

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
Nombre de délégués présents : 61 délégués  
Majorité : 1795 voix  
Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **3 588**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

## **XVIII) REGLEMENT DISCIPLINAIRE RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE**

### Résultat du vote Règlement Disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
Nombre de délégués présents : 61 délégués  
Majorité : 1795 voix  
Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **3 588**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

## **NOUVEAUX TEXTES ADOPTES**

### Article 24

L'organe disciplinaire délibère à huis clos, hors de la présence de l'intéressé, de la ou les personnes qui l'assistent ou le représentent, le cas échéant de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal, des personnes entendues à l'audience et du représentant de la fédération chargé de l'instruction. Lorsque les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par une personne qui n'est pas membre de l'organe disciplinaire, celle-ci peut assister au délibéré sans y participer.

L'organe disciplinaire statue par une décision motivée, signée par le président et le secrétaire de séance.

Elle est aussitôt notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé à l'intéressé et au Bureau Exécutif de la FFVB.

La notification mentionne les voies et délais d'appel. Le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal de l'intéressé sont informés selon les mêmes modalités.

Dans les huit jours de son prononcé, la décision, accompagnée de l'ensemble du dossier, est notifiée pour information, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'Agence française de lutte contre le dopage. La seule décision est notifiée dans les mêmes formes au ministre chargé des sports.

La décision est transmise par tout moyen à la fédération internationale intéressée et à l'organisme international chargé de la lutte contre le dopage reconnu par le Comité international olympique.

Lorsque l'organe disciplinaire de première instance a pris une décision de sanction, telle que définie au 2o de l'article 32 du présent règlement, et que cette dernière est devenue définitive, cette décision est publiée, de manière nominative pour les majeurs et de manière anonyme pour les mineurs, au prochain bulletin de la fédération sportive intéressée ou dans le document qui en tient lieu. Toutefois, pour les personnes majeures, cette publication pourra, en cas de circonstances exceptionnelles, être effectuée sous forme anonyme par décision spécialement motivée de l'organe disciplinaire.

**Toute décision de suspension provisoire ou toute décision de première instance, devenue définitive, fait l'objet d'une information, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et sous forme d'extrait de la décision originale, à l'association affiliée ou à la société sportive dont relève l'intéressé. Le même extrait de décision est envoyé, pour information, à la Ligue régionale ou au Comité départemental concerné.**

#### Article 31

La décision est aussitôt notifiée à l'intéressé, le cas échéant, à la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou au représentant légal ainsi qu'au Bureau Exécutif de la FFVB par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé.

Dans les huit jours de son prononcé, la décision, accompagnée de l'ensemble du dossier, est notifiée pour information, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'Agence française de lutte contre le dopage. La seule décision est notifiée dans les mêmes formes au ministre chargé des sports.

La décision est transmise par tout moyen à la fédération internationale concernée et à l'organisme international chargé de la lutte contre le dopage reconnu par le Comité international olympique.

La notification mentionne les voies et délais de recours.

Lorsque l'organe disciplinaire d'appel a pris une décision de sanction, telle que définie au 2o de l'article 32 du présent règlement, et que cette dernière est devenue définitive, cette décision est publiée de manière nominative pour les majeurs et de manière anonyme pour les mineurs, au prochain bulletin de la fédération sportive intéressée ou dans le document qui en tient lieu. Toutefois, pour les personnes majeures, cette publication pourra, en cas de circonstances

exceptionnelles, être effectuée sous forme anonyme par décision spécialement motivée de l'organe disciplinaire.

**Toute décision d'appel, devenue définitive, fait l'objet d'une information, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et sous forme d'extrait de la décision originale, à l'association affiliée ou à la société sportive dont relève l'intéressé. Le même extrait de décision est envoyé, pour information, à la Ligue régionale ou au Comité départemental concerné.**

**Intervention de M. RENAUDAT (Aquitaine)** qui revient sur l'article 14 B du RGEN – Double surclassement

**M. PELLAN (Président)** propose de reporter la proposition de l'Aquitaine.

## **XIX) LE REGLEMENT DES EPREUVES DE BEACH VOLLEY ANNEES 2008 ET 2009**

Le Règlement des Epreuves de Beach Volley est présenté par **M. MOREUIL (Vice Président, en charge du Beach)** (**accessible sur le site fédéral**).

### **Résultat du vote** **Règlement Général des Epreuves de Beach Volley**

Nombre de voix représentées : **3588 voix**

Nombre de délégués présents : 61 délégués

Majorité : 1795 voix

Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **3 527**

Contre : **/**

Abstentions : **61** Poitou-Charentes (1)

→ **Adopté à la majorité absolue**

## **XX) INVENTAIRE DES VŒUX**

**Vœux A (vœux correspondants à la philosophie de la politique générale de la FFVB ou présentant un caractère d'intérêt général pouvant être rapportés en Assemblée Générale pour décision)**

**COMMISSION CENTRALE SPORTIVE  
COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS (POUR INTERPRETATION)  
VŒU N°4 – CLUB GOELO SAINT BRIEUC COTES D'ARMOR – LIGUE DE BRETAGNE**

« MODIFICATION DES ARTICLES 67B et 67C du RGEN – Regroupement de Licenciés – Fonctionnement des RL et Admission aux compétitions.

**COMMISSION CENTRALE SPORTIVE  
COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS (POUR INTERPRETATION)  
VŒU N°6 – CLUB GOELO SAINT BRIEUC COTES D'ARMOR – LIGUE DE BRETAGNE**

« MODIFICATION DE L'ARTICLE 67B du RGEN – Regroupement de Licenciés – Fonctionnement des RL

**COMMISSION CENTRALE SPORTIVE  
COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS (POUR INTERPRETATION)  
VŒU N°30 - CLUB PLESSIS ROBINSON VB - LIGUE D'ILE DE FRANCE**

« Propositions de modifications du RG de la FFVB.

**COMMISSION CENTRALE SPORTIVE  
VŒU N°37 – LIGUE DES FLANDRES**

« Objet : Suppression des équipes entente ou regroupement pour les coupes de France Jeunes.

**COMMISSION CENTRALE SPORTIVE  
COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS (POUR INTERPRETATION)  
VŒU N°5 – CLUB GOELO SAINT BRIEUC COTES D'ARMOR – LIGUE DE BRETAGNE**

« MODIFICATION DE L'ARTICLE 67A du RGEN – Regroupement de Licenciés – Définition du RL

**Les vœux 4, 6, 30, 37, 5 sont inclus dans les propositions CCS et à la demande de l'Assemblée Générale ne sont plus soumis aux votes des délégués**

**COMMISSION CENTRALE SPORTIVE  
VŒU N°58 - CLUB VOLLEY-BALL VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS - LIGUE RHONE-ALPES**

« Augmentation de 2 à 3 du nombre de mutés dans les compétitions Nationale 2 et Nationale 3.

### **Interventions :**

**JP DUBIER (Haute Normandie)**

**L. DANIEL (Midi-Pyrénées) : N+1 ?**

**D. MURAIL (Secrétaire Général) : Applicable pour la Saison 2008/2009**

### Résultat du vote

#### Augmentation de 2 à 3 du nombre de mutés dans les compétitions Nationale 2 et Nationale 3

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
Nombre de délégués présents : 61 délégués  
Majorité : 1795 voix  
Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **1 883** Bourgogne (3) – Centre (2) – Champagne-Ardenne (2)  
Corse (1) – Côte d’Azur (3) – Flandres (3) – Franche-Comté (1)  
Guadeloupe (1) – Languedoc-Roussillon (3) – La Réunion (1)  
Lorraine (2) – Martinique (1) - Basse-Normandie (2)  
Haute-Normandie (3) – Pays de la Loire (2)  
Poitou-Charentes (2) – Rhône-Alpes (5)

Contre : **760** Alsace (3) – Aquitaine (3) – Auvergne (2)  
Midi-Pyrénées (3) – Pays de la Loire (1) – Provence (3)

Abstentions : **945** Bretagne (3) – Ile de France (3) – Picardie (2)

→ **Adopté à la majorité absolue**

### NOUVEAU TEXTE

Insertion dans le RGEN (**accessible sur le site fédéral – manuel juridique**)

## **XXI) LES PROCHAINES ASSEMBLEES GENERALES**

AG 2009 : St Etienne – Ligue Rhône-Alpes

AG 2010 : St Dié Ligue Lorraine

### Résultat du vote

#### Lieux des prochaines assemblées générales 2009 et 2010

Nombre de voix représentées : **3588 voix**  
Nombre de délégués présents : 61 délégués  
Majorité : 1795 voix  
Ligues présentes et représentées : 25

Pour : **3 588**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l’unanimité**

**M. PELLAN (Président)** clôture l'Assemblée Générale à 19H45 en félicitant et en remerciant l'équipe qui a été à ses côtés pendant 4 ans pour leur investissement. Il prendra dans les prochains jours des dispositifs afin de préserver la Fédération. Il affirme que toutes les propositions, gestes et actions engagés ont été réalisés avec transparence et honnêteté. Il espère que la prochaine équipe mise en place aura autant de moralité que celle qu'il a eu le plaisir d'animer. Il faudra des dirigeants professionnels, compétents, jeunes, dynamique et d'une honnêteté à toutes épreuves, les chantiers étant très importants. Paramètres fondamentaux pour mettre une nouvelle équipe en place. Il remercie l'assemblée générale pour les avoir côtoyer avec grand plaisir.

**(Applaudissements).**

Réception par le Maire de Sarlat + dîner à 21H30 dans l'enceinte du centre culturel.

Le Président de la Commission de Contrôle,  
Georges GUILLET



Le Président de la FFVB,  
Gil PELLAN



Le Secrétaire Général,  
Daniel MURAIL

